This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
a39015 01806413 0b

Mr. E. Herbert
from Dr. Vaughan

21/-
R

Caroni sculp.t

[illegible] FRÈRES ÉDITEURS

Imp. P. D[illegible]

LA
MARQUISE DE BAROL

SA VIE ET SES ŒUVRES

SUIVIES

D'UNE NOTICE SUR SILVIO PELLICO

PAR

M. LE VICOMTE DE MELUN

PARIS
LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES
RUE CASSETTE, 27

1869

DC
255
.F22
M53

684755-129

PRÉFACE

A côté de prétentions exagérées et de profonds égarements, notre siècle a un mérite qu'il serait injuste de lui refuser et que chaque jour justifie : il aime à s'occuper du sort des malheureux. Sous toutes les formes et dans tous les pays, il y a sollicitude pour le pauvre, pitié et soutien pour le faible, efforts pour rendre à tous la vie plus facile et plus douce. Qui voudrait comparer l'état de nos hospices et de nos hôpitaux avec le tableau que, pour les réformer sous la bienfaisante inspiration de Louis XVI, en traçait Tenon en 1782 ; la situation et le traite-

ment de nos prisonniers avec les monstrueux abus que dénonçait Howard dans toutes les prisons de l'Europe à la fin du XVIIIe siècle, serait frappé des progrès accomplis dans l'assistance publique et le régime pénitentiaire, comme dans l'alimentation et le vêtement de l'ouvrier, le logement du paysan et l'instruction du peuple.

Les pouvoirs publics, provoqués ou soutenus par l'opinion, ont pris une grande part à ce généreux travail; une série de lois ont été publiées pour développer la prévoyance, secourir le pauvre dans ses maladies, faciliter son mariage, le défendre dans ses procès, ouvrir des asiles et des écoles à ses enfants.

La religion n'est pas restée en arrière dans cette voie qu'elle avait tracée la première et enseignée au monde; plus que jamais elle

range en bataille sa grande armée du sacrifice contre les maux de l'humanité. On a eu beau chasser, dépouiller, proscrire les ordres religieux, jamais ils n'ont été si nombreux qu'aujourd'hui pour porter la vérité et la civilisation aux nations sauvages et païennes, veiller au chevet des malades, instruire les ignorants, adoucir les dernières années des vieillards, et donner des martyrs à la persécution et au choléra. On est étonné de la multitude et de la variété des institutions et des œuvres que les associations chrétiennes opposent chaque jour aux rudes assauts de la misère.

Mais les améliorations obtenues par les puissants efforts d'un gouvernement ou d'une association, sont souvent devancées et préparées par l'intelligenee et le dévouement individuels; on sait combien l'initiative de

S. Vincent de Paul a créé dans notre pays d'institutions que le peuple bénit, que le monde admire et qu'a adoptées l'État.

Les salles d'asile sont nées de la pitié d'une personne charitable, qui a voulu rendre les bienfaits de la surveillance et de la protection aux petits enfants que leur mère, obligée pour vivre d'aller travailler au dehors, abandonnait à la garde de leur frère presque aussi jeune et aussi faible qu'eux. Une cuisinière, aidée de deux jeunes filles pauvres comme elle, a créé le premier de ces nombreux asiles qui reçoivent aujourd'hui dans toutes les parties du monde une vaste population de vieillards sous la direction des Petites-Sœurs des pauvres; une fois la petite chambre ouverte, les vocations sont venues, les dévouements ont éclaté; mais une seule avait donné le signal, et cet arbre

immense qui couvre de son ombre tant de souffrances et d'infirmités a eu son germe dans l'acte et dans la volonté de la plus pauvre des servantes.

Parmi les femmes d'élite vouées à la pratique du bien, il en est une, née sur la terre de France, qui a vécu, agi et est morte à ses frontières, dont le souvenir se rattache aux réformes les plus utiles, aux fondations les plus importantes du pays qu'elle habitait. En Italie, Silvio Pellico, le prisonnier du Spielberg, devenu son hôte et son plus fidèle ami, a raconté ce que, pendant vingt ans, il lui avait vu faire; une autre grande illustration catholique, lady Georgiana Fullerton, l'a révélée à l'Angleterre, et la France sa patrie ignore encore ses œuvres et sait à peine son nom.

Et cependant peu de vies ont été plus utiles,

plus bienfaisantes que celle de la marquise de Barol. Cette noble femme n'a pas seulement répandu son cœur et sa fortune au sein des malheureux et associé son nom à quelques-unes de ces œuvres qui prennent une sérieuse place dans l'existence des femmes chrétiennes.

Elle a exercé une action réparatrice sur une des branches les plus importantes, les plus négligées de l'administration publique, porté remède à des maux que toute la force de l'État avait été jusque-là impuissante à conjurer. Elle a fondé avec ses seules forces et ses seuls sacrifices des institutions qui ont demandé ailleurs le concours de beaucoup de ressources et de bonne volonté; et ces fondations elle ne les a pas seulement soutenues pendant sa vie, elle en a assuré la perpétuité après sa mort.

Une vie si noblement, si chrétiennement remplie, mérite d'être proposée comme modèle. Silvio Pellico en a retracé les principaux traits avec cette charmante simplicité, cet exquis sentiment du bien et du beau qui faisaient le fonds de son âme. C'est rendre un service et un hommage à la charité, c'est accomplir un devoir de justice que de faire connaître Mme de Barol à la France, en complétant, par quelques souvenirs contemporains, ce que la mort n'a pas permis à Pellico d'achever, et en ajoutant à l'exposé de si belles œuvres quelques pages consacrées à l'homme illustre qui en a été le témoin, l'associé et l'historien.

LA
MARQUISE DE BAROL
ET SES ŒUVRES

CHAPITRE I

NAISSANCE ET ENTRÉE DANS LE MONDE DE MADAME DE BAROL

Juliette de Colbert, marquise Faletti de Barol, naquit en 1785, dans cette partie de la France qui, peu d'années plus tard, devait acquérir une immortelle gloire en livrant à la révolution des combats de géants. Son père, le marquis de Maulévrier, descendait du grand Colbert, et par son mérite personnel, son influence et sa fortune, occupait dans la société française une position digne de son nom.

A sept ans Juliette perdit sa mère, presque au moment où son aïeule, une tante et plusieurs de ses parents montaient sur l'échafaud; et, pour échapper au même supplice, son père dut prendre avec ses trois enfants le chemin de l'exil. Vendéenne et fille de proscrits, Juliette reçut comme un héritage sacré la foi et le dévouement qui faisaient alors la gloire et la ruine de son pays et de sa famille. Le malheur d'une belle cause la rend plus chère aux âmes d'élite; elles s'y attachent encore plus par ce qui la frappe et ce qu'elles ont souffert pour elle, et l'enfant se sentait d'autant plus catholique et royaliste que la Convention persécutait avec plus de violence le catholicisme et la royauté. Une partie de sa jeunesse se passa en Allemagne et en Hollande, dans cette existence errante et fugitive qui fit traverser à la noblesse française tant d'épreuves énergiquement subies et courageusement combattues; elle rentra en France avec son père, lorsque Napoléon en rouvrit la porte aux émigrés. A leur retour en Vendée, tout portait encore les traces de la terrible guerre

qu'avait héroïquement soutenue cette armée de paysans que Stofflet, un des gardes-chasse du marquis de Maulévrier, avait commandée en chef. Le château avait été brûlé, les propriétés dévastées, les habitants livrés au deuil et à la misère. Le marquis, quoique ayant beaucoup sacrifié à la cause vendéenne, parvint à reconstruire son château, et travailla avec succès à réparer ses désastres et ceux des populations qui l'entouraient; mais il avait voulu assurer à ses enfants quelque chose de mieux et de moins fragile que sa fortune. Ses deux filles, élevées avec le plus grand soin, possédaient une instruction variée et profonde; le malheur avait mûri leur intelligence et avancé leur éducation, et lorsque, en 1807, Juliette, à l'âge de vingt-deux ans, épousa le marquis de Barol, elle réunissait à l'attrait de la jeunesse la puissance d'une âme forte et le charme d'un esprit très-vif et très-cultivé.

Dans une des positions les plus brillantes, à la tête d'un grand nom et d'une grande fortune, mariée à un homme de bien qui partageait ses

croyances, ses sentiments et ses idées, adoptée par une famille où tout était noble et digne de respect, la jeune Mme de Barol entrait dans sa nouvelle vie avec tout ce qui pouvait la lui faire aimer. En devenant Piémontaise par son mariage, elle n'avait pas à changer de patrie, car à cette époque le Piémont était réuni à la France; mais cette union, que la force avait faite, ne devait durer que ce que durent les œuvres de la violence et de la force, et au premier ébranlement de la puissance qui l'avait fondée, les souvenirs de l'ancien royaume revinrent, et avec eux l'espérance de sa reconstruction. Mme de Barol, étrangère à ces souvenirs, confondait dans son affection le Piémont et la France, mais peu à peu le Piémont l'emporta, et lorsqu'en 1814 il eut repris sa liberté et son autonomie, la bienveillance de Mme de Barol resta fidèle à la France; mais son dévouement, son amour et ses sacrifices appartinrent à sa nouvelle patrie; ce fut à elle qu'elle consacra sa vie et ses œuvres, et qu'en mourant elle laissa toute sa fortune.

Accueillie partout avec empressement et respect, elle apportait au monde ce qui l'attire et le domine; animée, spirituelle, aimant les luttes et les victoires de la conversation, en relation avec les hommes les plus distingués, qui la trouvaient toujours à la hauteur de leur esprit, elle acquit bientôt dans les salons une autorité toute-puissante, à laquelle elle n'était pas insensible. Comme elle puisait ses idées dans sa raison, et ses jugements dans sa conscience, elle mettait à défendre ses opinions une ardeur et une fermeté qui ne se démentaient jamais. Cette énergie, appuyée d'une intelligence supérieure, d'un cœur plein de générosité et d'une amabilité à laquelle il était difficile de résister, lui valut d'immenses succès et d'inébranlables amitiés, mais aussi quelques oppositions et quelques révoltes. Le despotisme de la raison et même de la grâce n'est pas du goût de tout le monde, et d'un autre côté les meilleures natures ont peine à se défendre d'une certaine prévention contre qui prétend échapper à leur empire. Mme de Barol, la plus fidèle et la

plus charmante des amies, était quelquefois sévère pour ceux qu'elle n'aimait pas, et plusieurs de ses contemporains, en rendant justice à son mérite, lui ont reproché d'avoir trop aimé à faire prévaloir ses idées et à s'emparer de la première place dans l'attention de ceux qui parlaient avec elle; mais en dehors du monde ses imperfections elles-mêmes se changèrent en qualités, et ses défauts en vertus. Cette ambition de succès, cette obstination à faire triompher sa manière de voir, furent la source et le moyen de ses œuvres les plus belles et les plus difficiles, et si dans les salons on se plaignait quelquefois de la force impérieuse de sa volonté, on la bénissait toujours dans la cellule du prisonnier et dans la petite chambre du pauvre.

C'était en effet par les pauvres qu'elle avait commencé ses visites de noces, et jamais elle ne suspendit ses relations intimes avec eux.

A leur premier pas dans le monde, les jeunes familles à qui rien ne manque sont enivrées d'enchantements et d'espérances; cette vie qui commence par des félicitations et des sourires

apparaît comme une succession de plaisirs, et on a peine à croire que la terre ne soit pas toujours en harmonie avec votre bonheur. Mais les âmes chrétiennes ont sur la destinée un regard plus prévoyant et plus profond ; à travers le luxe dont elles sont entourées, les splendeurs qui les fêtent, et les riantes et douces paroles qui les encouragent, elles voient la nudité et l'abandon du pauvre, elles entendent les pleurs de sa détresse et les cris de sa souffrance, et, dès les premiers jours, elles lui font une part de leur fortune, de leur attention et de leurs journées.

Ce jeune ménage, à qui Dieu n'accorda pas d'enfants, se faisait une famille de ceux qui n'avaient sur cette terre personne pour les aimer et pour s'intéresser à eux. Admirablement secondée par son mari, Mme de Barol n'attendait pas les demandes ou les visites du malheur ; elle allait à sa poursuite, et mettait autant de discernement que d'activité à le découvrir et à le soulager. L'un et l'autre avaient l'amour, mais aussi l'intelligence du pauvre, qui est une des premières conditions de la charité chrétienne,

et faisaient de l'aumône, non l'expression d'une émotion passagère et capricieuse, ou le prix du mensonge et de l'importunité, mais un secours arrivant à propos et dans la mesure nécessaire pour arrêter une décadence, prévenir un désespoir, et faire rentrer dans une maison et dans une âme en ruine l'appui qui les relève et les sauve. Aucune démarche, aucune information n'étaient négligées pour en arriver là. Mme de Barol, qui semblait si occupée de ce qu'on appelle les devoirs du monde, ne ménageait ni son temps ni sa peine lorsqu'il s'agissait de pénétrer le secret de ces familles que le malheur des temps et quelquefois aussi le défaut d'ordre et de prévoyance ont fait tomber du bien-être et même du luxe dans un abîme de privations et de souffrances, qui dissimulent leur pauvreté comme une honte, et dont la misère demande, pour être secourue, la délicatesse avec laquelle on panse une blessure. Son tact exquis lui faisait trouver l'argument qui persuade, la parole qui va droit au cœur. Sa personne seule répandait la joie et ranimait l'espérance, et elle lais-

sait, en quittant les familles qu'elle avait visitées et entretenues de leurs intérêts et de leurs chagrins, comme une trace lumineuse de délicieuses impressions et de charmants souvenirs.

Elle savait tout ce qu'ajoute à la valeur d'un bienfait la manière de l'offrir et de le faire accepter. Combien de généreux sacrifices ont été perdus, combien de secours ont provoqué l'ingratitude au lieu de la reconnaissance, parce que, tombant de trop haut, ils ont blessé ceux qu'ils avaient pour but de soulager, et que l'orgueil de l'obligé a cru reconnaître dans une protection trop affirmée un témoignage de son infériorité et comme la dîme de sa servitude! Mme de Barol, chez les pauvres, se dépouillait de ses grandeurs; elle y apportait l'humilité, qui n'était pas dans sa nature, mais que Dieu lui faisait trouver à la porte d'une mansarde comme la récompense de sa visite, et elle n'en recueillait que plus d'hommages, car c'est surtout au grand, au riche qui se fait humble et qui se met aux dernières places, que le monde lui-même dit comme l'Évangile : Mon ami, montez plus haut.

Quand elle avait la certitude de bien placer ses dons, elle ne reculait devant aucun sacrifice : des enfants adoptés, des vocations soutenues, des commerçants arrêtés sur le penchant de la ruine, des familles entières rendues à l'honneur et à la sécurité, des vieillards mis à l'abri de la honte de mendier, aucune œuvre ne lui était étrangère; chacun de ceux qui avaient besoin d'un appui ou d'un secours apprit à qui il devait s'adresser. Le palais de la marquise devint l'asile de tous les affligés, l'espérance de tous les malheureux. La grande dame, si recherchée, si admirée au sein de la société de Turin, acquit bientôt dans les rues et dans les mansardes la plus douce et la plus enviable popularité.

Mais cette charité individuelle, ces actes isolés, ne purent longtemps suffire à l'immense besoin qu'elle avait de se consacrer aux autres; ce n'était pour elle qu'une sorte de noviciat et d'apprentissage. Elle se hâta d'entrer dans la voie plus large qu'elle devait suivre avec tant de succès pendant toute sa vie.

CHAPITRE I

ŒUVRE DES PRISONS

Un jour de l'octave de Pâques de l'année 1814, Mme de Barol rencontre une procession de l'église de Saint-Augustin accompagnant le saint Sacrement, que l'on portait à un malade. Elle s'arrête et se met à genoux. Tout à coup, au milieu des chants religieux, une voix stridente se fait entendre. « Ce n'est pas le viatique qu'il me faut, s'écrie-t-elle, mais de la soupe. » Troublée d'une telle parole, la marquise lève les yeux, les tourne du côté d'où est venue la voix, et aperçoit les fenêtres grillées de la prison du Sénat. Craignant alors que la faim n'ait arraché ce cri à quelque prisonnier, elle dit au domestique

qui l'accompagne d'entrer avec elle dans la prison pour donner au malheureux tout l'argent qu'elle a dans sa bourse, et l'empêcher ainsi de répéter son blasphème. Elle se nomme, se fait ouvrir la porte, et obtient à grand'peine qu'on l'introduise dans la salle d'où le cri était parti. C'était un cachot obscur et infect; le prisonnier qui avait crié n'avait pas faim, mais il était incrédule et impie; ses compagnons riaient et chantaient avec des hurlements qui tenaient plus de la bête fauve que de l'homme. La vue d'une femme jeune, belle, si peu semblable à leurs pareils, les frappa d'étonnement et comme de stupeur; ils se turent, baissèrent les yeux, et reçurent avec respect, et sans rien demander de plus, l'aumône qu'elle leur distribua.

Elle voulut ensuite voir la prison des femmes. On la conduisit à l'étage supérieur. Là, dans des cellules, en aussi grand nombre que le bâtiment pouvait en contenir, les prisonnières ne recevaient d'air et de lumière que par des ouvertures hors de leur portée. On y arrivait par un étroit corridor, seul endroit où il leur était per-

mis de prendre un peu d'exercice. Dans ce corridor, de grosses clefs en fer soutenaient les murs et barraient le chemin; en un an et demi, deux bras avaient été cassés, et un pied démis à la suite de chutes sur ces barres de fer.

Les hommes s'étaient tenus à une distance respectueuse de la marquise, et l'avaient entourée d'une sorte d'admiration; les femmes se jetèrent sur elle en poussant de grands cris. L'argent qu'elle leur portait s'échappa de ses mains; elles s'élancèrent comme des chiens affamés pour ramasser cette monnaie, qui ne devait probablement servir qu'à acheter de l'eau-de-vie et à troubler encore plus leur raison.

Cette visite décida de la vocation de Mme de Barol; en rentrant chez elle, émue à la fois de pitié et d'horreur, elle promit à Dieu de se consacrer à la régénération de ces âmes. Tout dans un tel projet paraissait audacieux et chimérique: elle allait seule, à son âge, lutter contre une légion de criminelles émérites vieillies dans la haine de Dieu et de la société, opposer sa faiblesse et son inexpérience à la science la plus

profonde du mal, à la violence que donne la longue pratique de l'immoralité. La prison d'alors était en quelque sorte complice de ceux qu'elle retenait; au lieu de rendre meilleurs les condamnés, elle aggravait leur corruption, et la peine semblait un piége tendu par la justice pour appeler les récidives et assurer la persévérance dans le mal. Séparé de tout contact avec les honnêtes gens, le prisonnier était livré à l'influence des plus dégradés et des plus coupables; mis forcément à leur école, il y complétait son éducation immorale et son apprentissage du crime, et la société, satisfaite de sa vengeance et comptant sur une douteuse intimidation, ne voyait pas qu'elle préparait, à grands renforts de clôtures et de chaînes, la coalition de tous les vices, l'association de toutes les perversités, et travaillait ainsi à donner à ses agresseurs des auxiliaires plus habiles et mieux exercés.

Mme de Barol vit tout cela, et trouva dans ces obstacles un motif de plus de se dévouer à cette œuvre; car elle avait une de ces âmes qui brûlent du feu divin que le Seigneur est venu allu-

mer sur la terre, et qui courent avec d'autant plus d'empressement et d'affection au secours des malheureux, que le danger est plus grand et la situation plus désespérée. Devançant les philosophes, les écrivains et les hommes d'État qui devaient plus tard faire pénétrer dans les lois la pensée chrétienne, que la peine doit avoir pour but, non la vengeance, mais la correction du coupable, elle entreprit seule la réforme des prisons de Turin.

Sa famille opposa d'abord un refus absolu à sa demande d'aller visiter les prisonnières; son mari craignait pour sa santé, et tous ses parents lui firent les représentations les plus vives. N'était-ce pas folie, lui dirent-ils d'une commune voix, d'entreprendre avec une santé délicate une œuvre capable de faire reculer les plus forts et les plus expérimentés? n'existait-il pas mille autres manières d'être utile et de faire le bien? Des multitudes d'honnêtes gens en détresse, d'infortunes régulières ne l'exposeraient pas à se souiller à d'impurs contacts, et à prouver au peuple qu'il vaut mieux, pour être se-

couru, se livrer à tous les désordres, mériter toutes les sévérités de l'opinion et de la loi, plutôt que de supporter courageusement les épreuves et les sacrifices que la probité impose à ceux qui manquent de tout. Et quel résultat pouvait-elle attendre d'une telle imprudence? la honte d'être la dupe de ces femmes, si habiles dans l'art du mensonge et de la perfidie, et de devenir la risée du monde, sans pitié pour quiconque manque aux règles de la convenance, qui ne verrait dans cette dangereuse entreprise que le désir de se singulariser et l'ostentation d'une vertu qui n'est ni de sa position ni de son âge.

Mme de Barol se soumit sans discuter. Son confesseur, consulté, lui avait ordonné d'obéir et de prier; elle obéit et pria, mais elle ne renonça pas à son projet. Le spectacle qu'elle avait eu sous les yeux ne la quittait plus; elle entendait les blasphèmes et aussi les plaintes de ces pauvres âmes, à qui personne ne tendait la main pour les relever de leur chute, et se reprochait son inaction comme une sorte de complicité.

L'excellent prêtre qui la dirigeait, témoin de ses angoisses et confident de ses douleurs, crut voir dans sa résolution une inspiration de Dieu, et finit par lui permettre de faire quelques visites aux prisons, à la condition d'en informer ensuite sa famille, et d'y renoncer si celle-ci persévérait dans son refus.

La charité catholique n'avait pas entièrement abandonné les prisons et oublié cette touchante parole du Sauveur : « J'étais prisonnier, et vous m'avez visité. » Depuis longtemps il existait à Turin une confrérie de la Miséricorde qui avait pour but de secourir les prisonniers; ses statuts étaient l'expression du dévouement le plus pur et de la charité la plus vive; mais, comme il arrive trop souvent, ils étaient tombés en désuétude; tout se bornait à des prières pour les confrères morts, à quelques processions dans la ville, et à une distribution de vivres chaque semaine à la porte intérieure de la prison. En vertu de son origine et de son but, les membres de cette confrérie avaient leur droit d'entrée; Mme de Barol s'inscrivit parmi les membres, et

fit très-exactement les distributions; mais c'était trop peu pour son zèle, elle se sentait trop séparée des prisonnières, trop loin de leur attention et de leur cœur, et elle demanda bientôt la permission de demeurer quelque temps avec elles. Le règlement s'y opposait, on ne pouvait communiquer avec les détenues qu'en présence d'un gardien. Juliette ne se rebuta pas de ce premier refus, gagna par ses cadeaux la bienveillance des geôliers, et parvint à obtenir l'autorisation d'être enfermée seule avec ses protégées.

Sa joie fut grande le jour où il lui fut permis de quitter son palais, son bien-être, le monde, qu'elle aimait et dont elle était admirée, pour se faire prisonnière avec le rebut de la société, vivre dans l'intimité de ce qu'il y avait de plus vil, de plus corrompu, de plus méprisé; elle se sentait animée par l'espérance de faire luire un peu de lumière dans ces profondes ténèbres, de ramener dans ces êtres dégradés quelque étincelle de foi, de réveiller ces consciences endormies ou plutôt paralysées par le vice, et cette espérance lui donnait une force indomptable.

L'apparition de la marquise fit une grande impression sur les prisonnières; c'était la première fois que la pitié descendait jusqu'à elles. La vertu ne leur était connue que par ses sévérités et ses rigueurs. Suivant l'habitude de tous les condamnés, leur premier mot fut une justification de leur passé et une protestation d'innocence; chacune avait une histoire ou plutôt un roman à raconter, où elle se donnait le rôle d'une victime de l'injustice et de la calomnie. Mme de Barol refusa d'écouter leurs plaintes et d'entrer dans la discussion de leur mérite. « Je ne suis pas venue ici, leur dit-elle, pour examiner votre passé et réviser vos procès, mais pour partager vos tristesses et tâcher de les consoler. » Et comme elles insistaient pour avoir de l'argent : « Je viendrai en aide, ajouta-t-elle, à celles qui m'écouteront et profiteront de mes paroles. »

Elle leur conseilla de se résigner à leur sort, et d'accepter sans murmures des souffrances que Dieu récompenserait, si elles étaient courageusement supportées. A ce langage, qui frappait

pour la première fois leurs oreilles : « Ah! s'écrièrent quelques-unes, en voilà une qui veut nous prêcher! » Et elles s'en allèrent en chantant le plus bruyamment possible. Juliette fit fermer la porte de l'infirmerie, où elle était, et continua ses exhortations; les fugitives se fatiguèrent de crier, et revinrent. « Je n'ai pas voulu troubler vos chants, leur dit simplement la marquise, et je comprends que, dans l'état où vous êtes, vous ayez besoin de distraction; mais bientôt, je l'espère, vous trouverez un moyen meilleur et plus sûr de vous distraire de vos tristes pensées. »

Cette première leçon ne fut pas perdue. Aux séances suivantes, Mme de Barol, parlant bas, pour ne pas troubler les malades, on s'habitua peu à peu à parler comme elle, et la prison cessa de retentir des chants cyniques, des cris de fureur, ou des expressions d'une joie plus triste et plus menaçante encore que la colère. Ses visites lui prenaient trois ou quatre heures, et quelquefois plus longtemps; car les geôliers, qui s'en impatientaient, se faisaient un jeu de ne pas

l'avertir du moment où elle devait se retirer, et la laissaient presque toute la journée en prison. Mme de Barol ne s'en apercevait pas toujours, tant le temps passait vite au milieu de ses nouvelles amies; puis, quand on le lui faisait remarquer, elle disait aux détenues qu'elle se réjouissait de prolonger ainsi la conversation avec elles; mais comme souvent la chaleur était insupportable, et qu'elle craignait que son malaise ne donnât des armes à ceux qui trouvaient cette œuvre au-dessus de ses forces, elle chargea à l'avenir un vieux domestique de confiance de venir la chercher et de la faire avertir.

Ce fut après plusieurs de ces longues visites qu'elle demanda à son mari si elle lui paraissait plus triste, plus souffrante, l'esprit moins libre, et en proie à la mélancolie; et sur la réponse négative, elle lui avoua l'emploi de son temps et les jouissances qu'elle y découvrait, et ne rencontra plus aucune opposition.

Libre de ce côté, elle put se livrer sans contrainte à la belle et difficile mission qu'elle

s'était donnée. Tout était à faire dans cette prison du Sénat, qu'elle avait adoptée pour sa première œuvre. Presque toutes couvertes de haillons, qui cachaient à peine leur nudité, dont elles ne rougissaient pas, adonnées aux liqueurs fortes, sans instruction, sans pratiques religieuses, sans travail, n'ayant pas même le dimanche la messe, qu'elles ne pouvaient entendre de leurs cellules, et ne recevant dans toute l'année que la visite d'un prêtre aux approches de Pâques, les détenues passaient leur temps dans la plus complète inaction, livrées aux conversations mauvaises, ou aux méditations coupables, dans cet impur milieu, où murissaient tous les germes de corruption qu'elles avaient apportés du dehors. Malgré la différence des étages et l'impossibilité de se rencontrer, des communications s'étaient établies entre les hommes et les femmes; on se reconnaissait à la voix, des intrigues se nouaient par l'accent que l'on donnait aux paroles, les domestiques de la prison échangeaient les cadeaux, rapportaient les dé-

clarations, et se faisaient les intermédiaires de ces passions anonymes.

Mme de Barol commença par gagner la bonne volonté des prisonnières par des secours matériels, cet engrais, disait-elle, qu'il faut répandre dans les champs pour faire plus facilement germer la bonne semence; à l'aide des aumônes de la famille royale et de ses amis, elle acheta du linge, des vêtements, distribua un peu d'argent; puis, pour faire un bien plus solide et plus étendu, elle dut solliciter les ministres, se mettre en relation avec les autorités supérieures, et triompher des résistances et des mauvaises volontés que rencontre trop souvent l'initiative individuelle quand elle veut pénétrer dans le domaine public. Ces visites lui coûtèrent beaucoup plus que celles qu'elle faisait à ses prisonnières. Accueillie d'abord avec froideur et une politesse ironique, elle finit par convaincre, et, sa position et son influence aidant, elle acquit bientôt une véritable autorité dans cette région, où trop souvent se décide arbitrairement la destinée des institutions et des personnes; les portes

de l'administration lui furent ouvertes, on écouta ses plaintes, on tint même compte de ses observations. Elle était plus puissante encore dans les hautes sphères du gouvernement; elle obtint des grâces, des réductions de peine, et, ce qui était plus difficile, la réforme d'abus invétérés auxquels le temps avait donné force de loi, entre autres, la suppression de la vente de l'eau-de-vie et une surveillance plus sévère sur les employés, qui donnaient l'exemple de de la violation des règlements. Mais aussi elle ne s'épargnait pas quand il s'agissait des intérêts de ses protégées; elle allait même solliciter les juges, hâter les procès et poursuivre jusqu'à la campagne le juge d'instruction, qui oubliait quelquefois que des malheureux attendaient en prison qu'il eût fini ses promenades pour obtenir leur liberté. Les prisonnières, reconnaissantes de tous ces services, écoutaient avec plus d'empressement et d'obéissance celle qui savait si bien demander et obtenir pour elles.

La première chose qu'elle leur apprit fut la prière; quelques-unes ne l'avaient jamais sue,

le plus grand nombre l'avaient oubliée. Elle y avait souvent recours, car toutes les fois qu'elle rencontrait dans une prisonnière une nature rebelle, une opposition trop obstinée, elle demandait aux autres de prier avec elle pour la révoltée; toutes se mettaient en silence à genoux, récitaient avec un grand recueillement la prière, et la solennité de ce pieux exercice agissait à la fois et sur la coupable qui en était l'occasion, et sur celles qui avaient été ainsi appelées à faire envers une de leurs compagnes un acte de charité religieuse.

Vint ensuite le catéchisme, qu'elles écoutèrent d'abord avec curiosité, comme une chose nouvelle, mais qu'elles eurent grand'peine à apprendre avec leur intelligence si mal nourrie et si peu exercée. Le plus grand obstacle à l'instruction de la religion était la profonde ignorance de ces pauvres créatures; aucune ne savait lire, et il fallait répéter cent fois la même définition pour obtenir une réponse satisfaisante à la plus simple des questions. Devenue leur maîtresse d'école, Mme de Barol mit tous ses soins à leur

apprendre à lire, se servant des plus intelligentes qui savaient le plus vite, pour montrer aux autres. « Mes filles, leur disait-elle, je tâche de vous faire du bien pour que vous le rendiez à votre prochain; vous ne pouvez donner à vos compagnes tout ce dont elles ont besoin, donnez-leur au moins ce que vous avez, aidons-nous les uns les autres, en priant Dieu de venir à notre aide; pour moi, je vous remercie de la peine que vous prenez pour diminuer la mienne.» Ces paroles encourageaient ces pauvres filles, qui redoublaient de zèle, soutenues par la pensée que, dans leur pauvreté, elles pouvaient rendre service à leur bienfaitrice.

La longue oisiveté du jour fut remplacée par le travail. Les deux tiers du bénéfice étaient remis immédiatement à l'ouvrière; le dernier tiers lui était rendu à sa sortie, et à l'expiration de sa peine elle était en possession d'un moyen honorable de gagner sa vie. Enfin Mme de Barol obtint l'autorisation d'élever un autel à l'extrémité du corridor, afin que toutes pussent entendre la messe, et se chargea des

frais du culte et du chapelain. Les prisonnières, rendues meilleures par ses pieuses instructions, et surtout par l'affection qu'elle leur témoignait, furent très-sensibles à ce retour des pratiques religieuses; elles se sentaient comme réhabilitées par leur rentrée dans l'Église, et plusieurs pleuraient de joie de n'être plus exclues de ces fêtes, de ces cérémonies qui sont le bien commun de tous les catholiques.

« Mes pauvres enfants, leur disait à cette occasion Mme de Barol, Dieu est toujours avec nous, mais c'est un grand bonheur de pouvoir prendre sa part du saint sacrifice que son amour a institué pour la rémission de nos fautes. »

Elle visitait depuis cinq mois la prison du Sénat, lorsque les prisonnières correctionnelles, qui avaient entendu parler du bien qu'elle faisait à leurs compagnes d'expiation et de misère, sollicitèrent sa protection. Elle ne consentit à s'occuper d'elles qu'à la condition d'une complète obéissance et d'une constante application. On promit tout pour avoir la joie de la posséder. La maison de correction était autrement

distribuée que celle du Sénat, mieux éclairée, plus aérée; mais le local était encore plus malsain. Les femmes demeuraient au rez-de-chaussée, sur un sol qu'il fallait couvrir de paille pour en dissimuler l'humidité; deux fois par jour, une porte de fer s'ouvrait sur une petite cour pour le nettoyage de la salle, et comme la porte de la salle des hommes donnait aussi sur cette cour, il n'était permis que très-rarement de s'y promener. Ce voisinage entraînait les plus grands désordres. Les détenues de la correction n'étaient ni plus pieuses, ni plus instruites que les anciennes protégées de la marquise; elles n'avaient pas plus d'offices religieux. Une femme prisonnière depuis seize ans n'avait jamais entendu la messe. Mme de Barol introduisit à la Correction le régime qui lui avait si bien réussi dans sa première prison : elle établit la prière commune, l'instruction religieuse, la classe pour apprendre à lire, et fit construire une chapelle; mais là, comme à la prison du Sénat, elle se trouvait arrêtée dans sa mission par l'immense abus de la réunion

des hommes et des femmes dans la même maison, et par le mélange dans les mêmes salles des prévenues et des condamnées. Les premières, toujours occupées de leurs comparutions en justice, de leurs défenses et de leurs jugements, ne prêtaient attention ni à l'école ni au catéchisme, et troublaient de leur agitation les condamnées mieux résignées et plus recueillies.

Trois ans après son entrée dans les prisons, et lorsque chaque jour son autorité grandissait auprès du gouvernement par l'excellence des résultats qu'elle avait déjà obtenus, à la suite d'innombrables démarches, de sollicitations infinies, et de la mise en mouvement de toutes les influences dont elle pouvait disposer, elle obtint la maison de la Force pour y mettre, comme disait le geôlier en chef, tout ce qu'elle voudrait; elle y fit placer les détenues de la prison du Sénat et de la maison de correction des Tours. A la veille de quitter ces murs si malsains, et où elles avaient tant souffert, les malheureuses prisonnières, en défiance de tout

changement, se prirent à regretter leurs habitudes passées, et parlèrent de présenter une pétition pour ne pas être dérangées de leur ancienne demeure. Il fallut toute l'éloquence de Mme de Barol pour les faire renoncer à leur projet. Elles témoignèrent alors une grande répugnance à traverser à pied les rues de Turin pour aller d'une prison à l'autre. Par les soins de la marquise, elles furent toutes transportées en voitures. Elles reconnurent bientôt les avantages de ce changement : la nouvelle maison, qu'elles occupaient seules, était saine, bien éclairée, avec de spacieuses et hautes salles d'infirmerie. Les prévenues étaient séparées des condamnées; une cour visitée par le soleil en toute saison permettait à toutes de se promener et de prendre l'air à des heures différentes; il y avait une chapelle et un lavoir.

Une fois installées, la marquise leur présenta un projet de règlement, leur dit qu'elle ne pouvait leur faire du bien sans leur consentement, et leur demanda de discuter et de voter la loi qu'elles devraient suivre. Le projet fut en effet

examiné, chaque article devint le texte d'une discussion, et lorsque l'ensemble eut été voté par la majorité, ou plutôt par l'unanimité des suffrages, le règlement fut affiché sur le mur, et personne ne songea à en contester l'autorité. Ce fut alors que la marquise de Barol, qui jusque-là ne s'était adjointe qu'une personne très-charitable, qu'elle avait chargée de distribuer le linge, accepta deux autres auxiliaires, Mmes de Villamarina et Montegrandi, qui firent une lecture pieuse chaque jour, et, le vendredi, l'examen de conscience.

La direction du travail, donnée d'abord à une prisonnière très-intelligente, mais qui se permettait de prendre sur le gain des ouvrières une petite part illicite, fut confiée bientôt à la comtesse de Seyssel. Cette dame choisit le genre d'ouvrages le plus à la portée des détenues, celui qu'elles pouvaient le mieux faire. Des prix, des encouragements furent donnés aux meilleurs travaux.

Peu à peu une discipline exacte, un ordre parfait s'introduisirent parmi les femmes,

vouées jusqu'à cette réforme à la licence et à toutes les conséquences de l'ignorance, de l'oisiveté et du vice. Le règlement était fidèlement observé, les prières dites avec piété, les offices suivis avec recueillement, le travail actif et aimé. La marquise était l'âme de ce monde renouvelé : elle surveillait tous les services, provoquait les dévouements, redressait les torts, et réformait les imperfections avec ce mélange de douceur et de fermeté qui appelle la confiance et décourage la révolte; elle était à la fois la mère de ces pauvres femmes, leur institutrice, leur correspondante, leur protectrice auprès des puissances, l'agent de leurs affaires au dehors, le juge et le rémunérateur de leur conduite au dedans, et elle commençait à recueillir dans la joie la moisson qu'elle avait semée dans les dégoûts et les larmes.

Mais à mesure que son œuvre se développait, elle en apercevait les lacunes; elle ne pourrait pas toujours en supporter le poids; tôt ou tard elle manquerait à sa tâche, et elle n'avait autour d'elle personne à qui laisser ce précieux

mais difficile héritage. Même sous sa direction, la réforme, pour ne pas dégénérer, exigeait une action continue, une surveillance de tous les moments, une résistance infatigable à toutes les mauvaises influences. Elle comprit que l'avenir ne serait assuré que le jour où son œuvre serait confiée à un ordre religieux, à cette grande âme qui ne meurt pas, qui ne sommeille ni ne se fatigue jamais, et a toujours la force suffisante et l'aptitude nécessaire à la mission qu'elle entreprend, parce qu'elle puise dans le renouvellement de ses membres et la succession de leur vocation l'éternelle jeunesse, la continuité de l'expérience et la perpétuité du dévouement.

Elle avait aidé à l'établissement des sœurs de Saint-Joseph en Savoie; plus tard, dans une de leurs succursales, fondée à Turin, ces saintes filles se livraient à tous les exercices, et acceptaient toutes les charges de la charité. Mme de Barol leur demanda si elles voulaient la seconder dans l'œuvre des prisons. Elles n'hésitèrent pas à accepter une des missions qui pou-

vaient les tenter le plus : car il s'agissait de tirer de l'abîme des âmes près de périr, et de soulager la plus triste et la plus profonde des infortunes. Agréées par le gouvernement, elles se mirent à l'ouvrage, sous l'inspiration de la fondatrice, suivirent ses conseils, profitèrent de son expérience. Sous cette douce et charitable influence, les condamnées redoublèrent de régularité et de soumission ; la peine changea de caractère, et devint réellement une correction, et la maison des détenues, rendue à sa destination chrétienne, fut plutôt, comme le dit Pellico, un pieux et doux monastère qu'une prison.

A l'expiration de leur peine, les libérées, purifiées par la prière et le travail, sortaient avec la connaissance d'un métier et un pécule que leur travail avait amassé. Si leurs familles ne pouvaient les recueillir, ou si elles n'en avaient plus, la sollicitude de la marquise ne les abandonnait pas : elle les soutenait jusqu'à ce qu'elle leur eût procuré un moyen de vivre honorablement. Plusieurs demandaient à rester

à la prison, pour n'être pas séparées de leur bienfaitrice; beaucoup réclamaient une place dans le refuge qu'elle avait fondé, et continuaient à y donner de bons exemples, maintenues dans leur persévérance par la pensée que là encore elles étaient sous la protection de Mme de Barol.

Ces conquêtes sur le mal ne s'obtinrent pas sans difficulté et sans résistance, et chacun des progrès fut chèrement acheté. Car chaque caractère avait exigé un traitement spécial; tout délit, tout crime était le fruit d'un défaut, d'une passion, d'une habitude à laquelle il avait fallu renoncer; plusieurs n'avaient pu qu'à la longue se plier à un régime si opposé à leur passé; et au commencement surtout, chaque innovation, chaque amélioration devenait l'occasion de quelques révoltes. L'introduction de la prière, qui avait d'abord attiré comme une nouveauté, effaroucha bientôt. Les plus âgées, celles qui avaient vieilli dans l'insouciance et l'incrédulité, refusèrent de s'y rendre. Mme de Barol leur fit alors défendre la porte de la salle

où elle se tenait, et il fallut, pour qu'elles demandassent à y revenir, l'attrait toujours si puissant du fruit défendu. Elle eut encore plus de peine à faire entrer dans ces intelligences fermées, ou trop distraites, les notions élémentaires de la religion, et il lui arriva souvent de recueillir, au lieu d'une réponse satisfaisante, une absurdité, et même un blasphème.

Un jour, une des plus vieilles prisonnières, connue sous le nom de mère Isabelle, était auprès de Mme de Barol pendant qu'elle faisait le catéchisme; elle lui demanda ce qu'était Dieu. La malheureuse prit une image du crucifix, la déchira en mille pièces, et s'écria avec un grand éclat de rire : « Voilà Dieu! » L'âge, la misère, le vice, avaient fait de cette femme un objet d'horreur. Ses compagnes elles-mêmes, indignées, lui crièrent tout d'une voix : « Taisez-vous, mère Isabelle. » Mais cette injonction redoubla sa colère; et comme Mme de Barol, qui avait conservé son sang-froid, voulait lui prendre la main, et cherchait avec une grande douceur à lui faire comprendre l'inconvenance

de ce qu'elle venait de faire : « Encore de nouveaux sermons! lui cria la vieille femme; vous m'ennuyez, laissez-moi tranquille. » Puis, la repoussant avec violence, elle s'enfuit en blasphémant. La marquise se jeta à genoux : « Prions, dit-elle les larmes aux yeux, pour la pauvre Isabelle; demandons à Dieu de lui pardonner et de toucher son cœur. » Elle récita lentement un *Pater* et un *Ave*, que répétèrent toutes les prisonnières, et reprit le catéchisme. En s'en allant, elle rencontra Isabelle dans le corridor : « Nous avons prié pour vous, » lui dit-elle avec bonté. La vieille leva les épaules et lui tourna le dos. Pendant quatre jours, la même prière fut dite à l'intention d'Isabelle, et celle-ci restait à filer dans le corridor. Le cinquième jour, elle entra en pleurant dans l'infirmerie, se mit à genoux, et supplia qu'on continuât à à prier pour elle. Elle dit ensuite que la nuit elle avait été épouvantée par d'horribles songes, mais que les prières faites en sa faveur l'avaient calmée; puis, s'adressant à Mme de Barol : « Je crois, lui dit-elle, que vous me voulez du bien,

car vous n'auriez pas prié avec tant de ferveur, et Dieu ne vous aurait pas exaucée. — Puisque vous croyez que Dieu nous écoute, lui répondit la marquise, pourquoi ne lui parlez-vous pas vous-même? — Ah! reprit la vieille femme avec un sourire satanique, moi, je suis l'amie du diable, Dieu ne peut ni m'aimer ni m'écouter. »

Malgré ses efforts pour la ramener et l'adoucir, la marquise obtint peu de la vieille pécheresse; mais au moins elle ne troubla plus les exercices de piété. Quelque temps après, elle sortit de prison, vécut encore deux ans, et mourut chrétiennement. Plusieurs mois après sa sortie, sa fille, qui n'avait pas été très-bien élevée, fut elle-même condamnée à deux ans de prison pour vol. De temps en temps elle recevait les visites d'un homme qui se disait son mari. La marquise ne tarda pas à découvrir la vérité, obtint les dispenses, fit toutes les démarches, et parvint à faire réhabiliter cette union irrégulière.

Rien ne fut plus difficile au début que de faire accepter la suppression de l'eau-de-vie;

les geôliers, qui y trouvaient leur compte, s'insurgèrent d'abord; on les apaisa avec des cadeaux et de l'argent; mais les prisonnières ne se calmèrent pas si vite, et plus d'une scène d'injures et de violences signala cette indispensable réforme.

Une femme jeune et vigoureuse nourrissait son petit enfant; son mari lui apportait de grandes bouteilles d'eau-de-vie, et le geôlier, après avoir prélevé son tribut, les laissait passer. L'enfant souffrant de cette ardente boisson, le médecin la défendit; mais il ne fut tenu compte ni de la santé de l'enfant, ni de l'ordonnance du docteur, et il fallut sevrer le pauvre petit malade. Ce fut un des arguments dont se servit la marquise pour obtenir du premier président la suppression des liqueurs fortes. A cette nouvelle, la jeune femme entra dans une fureur convulsive; oubliant que la marquise faisait donner du pain à son mari et à ses enfants, elle se jeta sur elle, lui donna des coups de poing, et lui cracha au visage en l'accablant d'injures. Mme de Barol supporta sans se trou-

bler ces outrages; elle plaignit la malheureuse, s'affligea de son ingratitude, mais ressentit en même temps une sainte joie de souffrir à l'imitation de son Maître; sa mansuétude et sa patience augmentèrent encore son influence sur les prisonnières.

L'année suivante, la même scène se renouvela. Une autre femme, comme saisie d'un délire furieux, frappa rudement Mme de Barol; mais bientôt elle en témoigna un profond repentir, et eut la franchise d'avouer qu'elle avait feint cet accès de fièvre, pour avoir la facilité de se jeter impunément sur sa bienfaitrice et de la maltraiter.

Les agitations du dehors vinrent aussi plus d'une fois troubler la paix intérieure. Les désordres de la politique eurent de l'écho dans les prisons. A la révolution dite des trente jours, le bruit se répandit que les révoltés allaient rendre la liberté à tous les détenus. La marquise ne quitta pas Turin, et resta fidèle à son poste. Un matin, pendant qu'elle était dans la maison de correction, un grand tumulte

s'élève dans la ville, la foule s'agite au cri de : Vive la constitution. Les prisonnières, peu familiarisées avec les clameurs politiques, croient qu'on vient leur annoncer la liberté; elles veulent faire chorus avec la rue, se mettent à pousser d'horribles hurlements et s'efforcent de briser leur porte. La marquise était au milieu d'elles : elle se jette à genoux en s'écriant : « Prions, mes filles, pour que Dieu nous protége : car j'ai grand peur que tout cela ne finisse très-mal. » Ce pieux mouvement les rend à elles-mêmes; elles l'entourent, la pressent entre leurs bras et lui disent : « Ne craignez rien, nous vous défendrons, nous vous aimerons toujours, nous ne permettrons pas qu'il vous arrive aucun mal. — Si vous m'aimez, reprit-elle avec émotion, que l'on nous trouve toutes ici en prières. Ne m'abandonnez pas, et moi je n'abandonnerai pas à mon tour celles qui me seront fidèles. » Elles jurèrent de lui obéir, et de ne plus prendre aucune part aux manifestations du dehors. Quelques jours après, le tumulte recommença dans la rue; les prisonniers mêlèrent leurs

cris à ceux de la foule, en réclamant la liberté; mais les femmes ne bougèrent pas. « Qu'ils crient tant qu'ils voudront, se dirent-elles, nous avons promis de rester et nous resterons. »

A travers toutes ces émotions qui lui apportaient des alternatives de tristesse et de joie, l'âme de Mme de Barol avait des jours de lassitude et de découragement. Beaucoup d'illusions avaient été suivies de beaucoup de mécomptes; plus d'une conversion péniblement obtenue ne persévérait pas, et à chaque nouvelle arrivante il fallait recommencer les fatigues et les travaux; sa conscience pure et généreuse souffrait de tout ce qu'elle découvrait de misères morales et de dégradations au fond de ces cœurs jusque-là fermés à la pénitence et au repentir. Mais la grandeur du but qu'elle poursuivait relevait bientôt son courage et ses espérances. Lorsqu'elle voyait ses protégées dans une maison saine et convenable, fidèles à un sage règlement qui faisait régner à toute heure la discipline, la sobriété et la décence, et devenues, entre les mains des sœurs, pieuses chrétiennes, écolières

appliquées, laborieuses et intelligentes ouvrières; lorsqu'elle s'entendait appeler « ma mère » par cette nombreuse famille dont tous les jours elle éprouvait l'affection filiale, elle oubliait ses déboires, elle ne se souvenait plus de ses fatigues, et remerciait Dieu avec effusion d'avoir béni la première et la plus chère de ses œuvres.

Dans des notes manuscrites, confidentes de ses pensées et de ses observations, Mme de Barol révèle le secret de sa méthode et de ses succès. « Je n'enseigne rien de nouveau, écrit-elle, en disant qu'aucun bien ne peut être fait qu'au nom de Dieu, et que personne ne doit essayer d'arracher par la force ce que la religion seule peut obtenir.

« Je connais certaine prison où sont établis des règlements sévères et où ils sont rigoureusement exécutés; ils ne font qu'ajouter un supplice de plus à la perte de la liberté; l'ordre est extérieur, le désordre est dans l'intelligence et le cœur. Forcer à l'ordre un être dépravé, avili par le vice, accoutumé à toutes les brutales émotions qu'il donne, c'est lui infliger la plus dure des

pénitences; mais l'amener à aimer l'ordre, lui en faire comprendre la nécessité, la douceur, voilà la vraie conversion.

« Il faut donc agir par l'inspiration de la vraie charité, parler avec charité, conseiller, punir, récompenser charitablement. La charité amollira ces cœurs endurcis; j'oserai dire qu'il faut d'abord les toucher, les séduire, et ne chercher qu'après à les convertir.

« J'ai souvent demandé aux prisonnières de faire pour moi, pour me faire plaisir, ce qu'elles m'auraient refusé si j'avais voulu le leur imposer comme un devoir. Mon Dieu sait que je ne pensais qu'à lui seul; c'est à lui que je voulais les conduire; il me fallait commencer par les degrés inférieurs, parce que ces pauvres créatures n'avaient pas la force de s'élever d'un seul élan jusqu'à lui.

« Une prisonnière est exclue de la société, frappée par la justice, trahie par ses complices, souvent odieuse à ses compagnes d'infortune : il faut venir à elle comme une amie. Elle s'émeut de voir qu'une personne qui aime la vertu daigne

encore l'aimer elle-même. Qu'on la mette souvent en présence de ce bon Père qui, plein d'amour pour elle, la suit partout, tandis que ceux dont elle croyait être aimée l'ont abandonnée. Qu'en même temps on lui montre que les fautes n'entraînent pas seulement la peine éternelle, mais aussi les punitions de ce monde ; on réussira quelquefois en lui faisant voir tous les bénéfices de la vertu sur la terre; ces considérations inférieures reposent sur une base peu solide, mais elles préparent la place à quelque chose de plus élevé, à cette espérance infinie qui console de toutes les douleurs..... Je le répète, il est de la dernière importance de commencer par attendrir ces pauvres femmes, par se faire aimer d'elles, en leur prouvant qu'on les aime.

« C'est ainsi que j'ai obtenu leur confiance; je n'avais pas alors l'expérience d'aujourd'hui; mais le cœur venait à mon aide, je pleurais, je souffrais avec elles. Plus d'une fois il m'est arrivé de ne pas déjeuner à la maison pour pouvoir à la prison partager le dîner des détenues. Elles me voyaient manger avec appétit un morceau de pain

noir, et elles me disaient que ce pain leur semblait meilleur. Je n'achetais pas mon morceau, chacune m'offrait le sien, et je savais que pour plusieurs c'était un véritable sacrifice; mais leur âme s'ouvrait au noble sentiment de la reconnaissance..... Je ne réussissais pas cependant toujours dans ce que je désirais : une crainte s'emparait de moi, j'avais la conscience de mon indignité; je fondais alors en larmes, je souffrais dans mon corps et dans mon esprit, je disais au Seigneur : O mon Dieu, je ne suis qu'une faible créature; mais il me semble que je vous aime de tout mon cœur, de toutes mes forces; je veux que d'autres vous connaissent et vous aiment. J'espère et je peux tout en Celui qui me fortifie. Ces paroles, que je répétais souvent, me calmaient, et je continuais mon œuvre. »

Plus loin elle raconte la réussite de ce qu'elle appelle une de ses imprudences :

« Il y avait en prison une femme sujette à de violents accès de colère; je l'ai corrigée, mais depuis j'ai reconnu que dans l'emploi du remède, j'avais manqué de prudence.

« J'avais rencontré une malheureuse mendiante, mère de plusieurs enfants, qui m'avait dit qu'elle était blanchisseuse, mais que pendant une longue maladie elle avait été forcée de vendre ses instruments de travail. Je lui en achetai d'autres, et les prisonnières ayant en ce moment besoin de quelqu'un pour laver leur linge, je leur parlai de cette pauvre femme et leur proposai de l'employer, tout en les prévenant qu'ayant perdu l'habitude de son état, elle ne réussirait pas probablement la première fois; j'ajoutai qu'il serait bien à elles de prendre patience, et que recevant la charité, il était juste qu'elles l'exerçassent envers d'autres. Toutes consentirent à donner leur linge. Lorsque la blanchisseuse le rapporta, l'ouvrage fut trouvé mal fait. Je les priai de patienter encore une fois; elles s'y résignèrent, à l'exception de la femme colère. Celle-ci jura qu'elle ne se servirait jamais plus de la nouvelle blanchisseuse, et vomit contre elle mille imprécations. Je laissai passer ces violences.

« Le lendemain je revins, l'espérant plus

calme, et je lui demandai si elle ne voulait pas contribuer au soulagement de cette famille. Elle refusa durement. « On ne fait pas la charité par « force, lui dis-je; vous êtes la maîtresse. » Puis me tournant vers les autres : « C'est moi qui « vous ai donné cette mauvaise blanchisseuse, « il est juste que je paie son ouvrage; je rem- « bourserai donc le prix du dernier blanchis- « sage et du prochain. A vous, dis-je à la mé- « chante, je ne rendrai rien; vous ne voulez pas « aider une pauvre mère de famille, vous ne « serez pas aidée. »

« Elle s'emporta, jura, m'accusa d'injustice. Je la laissai dire, et m'en allai dans la salle voisine faire réciter le catéchisme. C'était en hiver; cette femme avait une chaufferette allumée, elle avait coutume de me la prêter, et je la récompensais en lui faisant donner des cendres pour le reste de la journée. Malgré sa colère, elle m'envoya sa chaufferette; je la refusai, en disant que je ne voulais rien recevoir d'elle, puisqu'elle ne donnait que par intérêt. Alors sa rage fut au comble. Entendant ses cris, je vins à elle,

défendant à tout le monde de me suivre, et je l'invitai à se taire. Elle s'irrita de plus en plus; nous étions seules dans une petite chambre, elle me cria de sortir, que sans cela elle me frapperait. Elle était grande et forte, et sa menace pouvait être sérieuse. Il y avait près de moi un sceau d'eau et à côté une écuelle; je lui dis tranquillement : « Ma fille, vous avez une mala-« die pour laquelle j'ai entendu dire que l'eau « était un excellent remède. » En même temps je remplis l'écuelle. Elle s'écria que, si je lui jetais de l'eau, je m'en repentirais. Je lui jetai à la figure tout ce que l'écuelle contenait; elle s'y attendait si peu qu'elle ne s'était pas reculée. Elle continua ses hurlements; je lui ordonnai de nouveau de se taire, elle n'obéit pas, et elle reçut une seconde aspersion.

« Ce second coup la réduisit au silence. La voyant plus douce, je la pris par la main : « Venez, lui dis-je, vous déshabiller et vous « mettre au lit. » Elle se laissa conduire comme un enfant.

« Je lui fis prendre une soupe chaude; elle se

calma tout à fait, me demanda pardon, offrant de donner son linge à la blanchisseuse; je le lui permis, sans lui rembourser la dépense comme aux autres, mais j'acceptai sa chaufferette. Depuis lors elle n'eut plus de si violentes colères. Quelque temps après, elle sortit de prison. Je la rencontrai un jour dans la rue, et elle me parla avec reconnaissance du moyen qui avait eu pour elle de si bons effets; mais j'y renonçai pour toujours, convaincue qu'il ne faut pas exposer une créature dont la raison est troublée à commettre quelque grave délit; seule dans cette petite chambre avec cette femme exaspérée, elle aurait pu me donner quelque mauvais coup.

« Il est une punition, ajoute-t-elle, que j'emploie le plus rarement possible, mais à laquelle il faut cependant avoir recours. Lorsque deux femmes se sont disputées, et que l'une d'elles veut se venger par des voies de fait des injures qu'elles se sont dites, je lui fais mettre aux pieds une chaîne qui l'empêche de s'approcher de son adversaire; le geôlier applique cette punition, à

laquelle je préside, en ayant soin de faire entourer la jambe d'étoffes qui l'empêchent de souffrir. Ordinairement la nuit ne se passe pas sans emporter avec elle le désir de la vengeance; j'avoue que, pendant cette nuit, je ne suis pas sans inquiétude, et il m'est arrivé de retourner à la prison le soir même, quoique déjà toute habillée pour aller dans le monde. Ma visite dans ce costume, en leur montrant ce que j'avais abandonné pour me trouver avec elles, produisait quelquefois un très-bon effet sur ces malheureuses. Lorsque je m'étais en vain fatiguée à les convaincre, que j'étais à bout de mes forces, et que tout le monde voyait combien j'étais épuisée, les meilleures disaient à la rebelle : « Tu ne « vois pas comme tu la fais souffrir. » Et alors, par honte ou par un bon sentiment, celle-ci se laissait émouvoir et cédait.

« C'est une erreur difficile à éviter de trop bien traiter les mauvaises dans l'espérance de les adoucir, et j'avoue que j'ai souvent employé les moyens de douceur, surtout envers celles qui m'ont menacée ou injuriée; mais j'avais soin

d'en parler d'abord aux autres, car je ne voulais pas qu'elles pussent dire qu'il suffisait d'être méchante pour obtenir de moi des soins particuliers. Je leur demandais de me laisser être généreuse pour arrêter ces grands accès de fureur qui pouvaient entraîner de graves désordres et nuire à tout le monde; de cette manière, elles échappaient à l'envie, un des péchés que je crains le plus de provoquer.

« Il y a des femmes, principalement les jeunes, qui commettent des fautes pour que je m'occupe d'elles; elles ne veulent pas rester dans la foule. Quand je m'aperçois de cette disposition, je m'en sers, j'excite leur émulation, et si elles font bien, je leur accorde quelque louange ou quelque récompense; ce moyen réussit ordinairement.

« Par méchanceté ou habitude quelques-unes volent leurs compagnes; je dis méchanceté, car il y en a qui détruisent ce qu'elles ont dérobé ou le cachent dans le lit d'une autre, pour faire tomber sur celle-là les soupçons. Un jour il me fut impossible de découvrir la coupable. Mais

celles que je soupçonnais en raison de leurs précédents furent déportées à Pallanza ; elles avaient mérité cette punition, et je suis sûre que la voleuse était du nombre. Une autre fois j'eus recours à un expédient qui me fit connaître la vérité : aussitôt le vol constaté, j'assemblai les prisonnières, j'essayai de leur faire comprendre la gravité du délit, et j'engageai la coupable à m'avouer sa faute; sans cela, ajoutais-je, j'en informerais l'avocat général, qui ferait subir à la voleuse toute la rigueur des lois de la justice. Il n'y avait donc pour elle aucun autre moyen de salut que d'accepter ma proposition et de s'en remettre avec confiance aux lois de la charité. Coupable et innocentes se jetèrent à mes pieds, en me suppliant de ne pas présenter la plainte. Je m'agenouillai avec elles; nous récitâmes une prière, puis je les réunis toutes à une des extrémités de la prison; je me plaçai dans un long corridor qui conduisait à l'autre extrémité, et je fis passer chacune séparément devant moi.

« Au nom de Dieu, leur disais-je, qui voit et « sait tout, qui punit le mensonge et pardonne

« au repentir, je vous le demande : est-ce vous « qui avez volé? » La femme interrogée allait rejoindre celles qui l'avaient précédée, elles récitaient ensemble les litanies de la sainte Vierge.

« Au premier tour d'examen, la coupable n'avoua pas, mais je remarquai son trouble, et proposai une nouvelle épreuve. Elle me dit alors en tremblant : « C'est moi. » Je la fis passer plus vite que toute autre, afin que personne ne s'aperçût de son aveu, et l'examen terminé, je déclarai que je connaissais l'auteur du délit. « Ne vous inquiétez pas, ajoutai-je, les objets dérobés seront rendus, ou l'on en donnera le prix. »

« Souvent les détenues demandent à me parler en secret; j'en profite pour faire la leçon aux voleuses. Le plus grand nombre se corrige; je les oblige à la restitution et à réciter quelques prières par pénitence. Elles n'ont jamais la crainte que je les trahisse, mais elles savent que je n'oublie jamais rien de ce qu'elles m'ont dit en secret; il est connu dans la prison que je pardonne, mais n'oublie pas. J'avoue que cela m'a

coûté de grands efforts de mémoire ; je m'aide maintenant en écrivant, au haut de la page où j'inscris les bons et les mauvais points du catéchisme, les fautes les plus graves de chacune.

« Un singulier événement est arrivé. Une femme accusée d'infanticide fut amenée en prison ; on la laissa longtemps sans l'interroger. Au moment de son interrogatoire, elle se déclara grosse, et les chirurgiens confirmèrent sa déclaration. Elle se portait bien, mangeait beaucoup : je lui faisais donner quelque aliment qu'elle désirait, comme il arrive pendant la grossesse. Tout à coup elle eut un accès de tristesse et resta plusieurs jours sans manger. Je craignis pour sa santé et celle de son enfant ; ne sachant que faire, j'eus recours, suivant mon habitude, à la prière ; ensuite je lui dis : « Vous voyez bien que « je désire vous faire du bien : pourquoi le re- « fuser ? si vous ne voulez rien faire pour vous, « faites quelque chose pour moi. »

« Je lui avais donné des vêtements, parce que, estropiée d'un bras, elle ne pouvait que très-peu travailler, et ne gagnait pas de quoi s'habiller. En

lui montrant les habits qui la couvraient : « Ne « voulez-vous rien faire pour me faire plaisir? » Elle entra alors en fureur, me jeta entre les bras que je lui tendais ce que je lui avais donné, en s'écriant qu'il était indigne de lui reprocher sa misère, et qu'ayant reçu tout de moi, je devais comprendre qu'elle n'avait rien à me donner. « Pourtant, répondis-je, vous me voyez à vos « pieds, vous conjurant de vous faire le seul bien « que je ne puisse vous faire, et j'en serai recon- « naissante comme si vous l'aviez fait à moi- « même. » Alors elle fondit en larmes en s'é- criant : « Vous à mes pieds! vous demander et « moi refuser! je ferai tout ce que vous voudrez. » Je lui donnai aussitôt un peu de soupe, un peu de vin, mais soit l'effet du jeûne, soit toute autre cause, à peine eut-elle mangé qu'elle s'évanouit. Nous la transportâmes sur un lit de l'infirmerie, et comme elle était très-lourde, une infirmière dut monter sur le lit pour l'y placer. Elle reprit ses sens, et voyant sur sa tête cette femme en corsage rouge, couleur des gens de justice, qui lui attachait un petit cordon trop court autour du

col, sa conscience troublée lui présenta la plus terrible idée : elle retomba dans son évanouissement, se croyant entre les mains du bourreau; il me fut impossible de ne pas croire à sa culpabilité. A quelque temps de là, nous fûmes certaines qu'elle n'était pas grosse. Comme elle n'était plus retenue en prison que pour mauvaises mœurs, elle fut mise en liberté après peu de mois de détention; elle avait simulé une maladie pendant tout le temps de son emprisonnement pour rester au lit et cacher son mensonge; elle m'avoua sa faute au moment de sortir. »

Vient ensuite dans le manuscrit l'histoire touchante d'une condamnée que la religion a transfigurée et qui fut une de ses plus utiles et de ses plus dévouées auxiliaires. Elle se nommait Angelina Agnel, et avait été condamnée à mort pour vol domestique. « J'obtins du comte de Revel, alors gouverneur général, que la peine fût commuée en prison perpétuelle. Elle mérita par sa bonne conduite toutes les récompenses, et fut nommée infirmière en chef. Cet office, qui

donne quelques profits, demande beaucoup de charité; elle n'en manquait jamais, mais ayant grande facilité à éluder les règlements sur les boissons, elle s'enivra un jour, perdit son poste et fut punie. Une bonne conduite qui ne se démentit plus la fit remonter au rang de première surveillante, mais non à l'infirmerie, où elle aurait encore été exposée à la tentation. Elle devint pour moi une précieuse auxiliaire, grâce à la bonté et à la douceur de son caractère. Elle avait en outre un admirable sang-froid, aimait l'ordre et en sentait la nécessité. Quoique attentive à me prévenir de tout ce qui le troublait, elle était généralement aimée de ses compagnes. Sa conversion était l'œuvre de la religion, et je la crois sincère; son intelligence était merveilleuse.

« Je fus frappée de la manière dont elle reçut la nouvelle de sa condamnation à mort. Elle l'entendit immobile, pâlit un peu et sourit. J'avais, sans qu'elle le sût, obtenu sa grâce; j'aurais voulu lui éviter la crainte de la mort, cela ne me fut pas possible pendant quelques

instants. Quand je lui annonçai qu'elle ne mourrait pas, elle pleura tranquillement, me fit peu de remercîments, ne laissa échapper aucune plainte; son affection pour moi se manifesta avec une grande vivacité en d'autres circonstances; mais lorsque je lui dis que je l'avais sauvée du gibet, elle m'écouta avec une sorte d'indifférence.

« J'eus une longue maladie. Revenue à la santé, je dis aux prisonnières que je voulais célébrer mon retour auprès d'elles par un don qui leur fût agréable. La pieuse Agnel, affirmant qu'elle parlait au nom de toutes, me demanda de leur faire cadeau de quatorze tableaux composant le chemin de la croix. Je m'assurai du consentement général, et j'apportai les tableaux. Elle s'offrit d'elle-même à lire à haute voix les stations deux fois la semaine, le vendredi et le dimanche. Cet exercice de dévotion est entièrement libre, personne n'est obligé d'y assister; mais Agnel les entraîna toutes par son exemple. Elle me demanda la permission d'habiter une chambre assez obscure au rez-de-

chaussée que traversaient les prisonnières qui se rendaient à l'hôpital et les femmes qui étaient en dépôt pour être reconduites dans leur pays; elle demandait, disait-elle, cette permission afin de pouvoir leur donner, en ce peu de temps, quelque instruction religieuse. C'était un beau sacrifice pour une femme destinée à rester en prison toute sa vie; il s'agissait de se séparer de ses compagnes, d'abandonner une chambre saine et riante pour un réduit obscur et quelquefois humide; je ne consentis point à cet acte de dévouement.

« Un jour, au commencement du printemps, elle vint toute joyeuse me montrer quelques fleurs qu'on lui avait données, et me dit : « Ah! « si je pouvais avoir un vase de fleurs, que je « serais heureuse! » Je lui en fis apporter sur-le-champ une demi-douzaine de différentes couleurs. Elle les reçut en pleurant de joie; sa joie me gagna et augmenta encore la bonne opinion que j'avais d'elle. Il faut avoir une douce conscience pour être sensible à une chose si simple. Ce fait m'inspira l'idée de faire planter des acacias dans

le préau de la prison, ils furent accueillis comme des amis. »

Mme de Barol conclut par ces lignes, qui résument toute la théorie sur laquelle elle appuyait la réforme des prisonnières, et dont l'application a donné de si admirables fruits.

« Plus je cherche à améliorer la situation matérielle des prisonnières, plus je demande le sacrifice de leurs passions et de leurs défauts; les pauvres femmes semblent n'être soumises qu'à la force; il faut chercher à changer cette pénitence forcée en une condition acceptée volontairement à l'aide des sentiments religieux. Beaucoup en arrivent là; elles sont moins malheureuses ici-bas, et peuvent aspirer au bonheur de l'autre vie. Souvent, en raisonnant avec elles, je leur accorde qu'il y a des personnes plus coupables qu'elles et que n'atteint pas la justice humaine; et comme la vie du chrétien doit être une vie d'innocence ou de pénitence, j'en conclus que leur situation est préférable. Dieu est un père bon et tendre, il ne les punira pas deux fois, et en acceptant avec soumission les châti-

ments de ce monde, elles ont droit à une espérance infinie. C'est ainsi que je leur parle, et rarement je leur représente Dieu comme un juge sévère; il me semble bien dur d'effrayer pour l'avenir des créatures déjà si malheureuses dans le présent.

« Plusieurs sont mortes en prison, et toutes avec un saint calme et une confiance inébranlable dans la miséricorde divine. Je n'en ai vu mourir aucune en impie, et si l'irréligion se montre d'abord, elle cède peu à peu aux exhortations et aux bons exemples. J'ai rencontré beaucoup d'ignorance, pas d'incrédulité; plus d'une fois j'ai entendu cette exclamation : « Grâce à vous, « Madame, je suis contente d'avoir été mise en « prison : j'y ai appris à connaître le bien et « le mal, et à trouver une consolatiou dans la « religion. »

« Je dois souvent les défendre contre le sentiment de leur profonde abjection, qui, s'il n'est pas combattu, les conduit au découragement. « Ce n'est pas la peine, disent-elles, nous ne « ferons jamais assez de bien pour réparer le

« mal que nous avons commis. » Je cherche alors à les réhabiliter, à les relever à leurs propres yeux, en leur parlant de tout ce que Dieu a fait pour elles, de tout ce qu'il a promis, de tout ce qu'elles peuvent espérer. Les soins dont je les entoure, l'affection que je leur témoigne les réconcilient avec elles-mêmes. Que l'horreur de la faute ne nous fasse pas traiter avec mépris le coupable; tant qu'il lui reste un instant pour se repentir, sa destinée peut devenir si belle! »

CHAPITRE III

LES REPENTIES

La charité a des compassions et des secours pour toutes les faiblesses et toutes les misères; aucun dégoût, aucune répugnance, ne peuvent l'éloigner du chevet d'un mourant; elle ne recule ni devant les infirmités, ni devant les plaies du corps, et s'attache, pour les guérir, aux maladies les plus hideuses de l'âme; pendant que le monde pousse des cris de malédiction et de haine contre le meurtrier que va justement frapper le glaive de la loi, la charité, désarmée par son supplice et avide de son repentir, l'accompagne comme une sœur, l'embrasse au pied de l'échafaud, et au moment fatal lui fait

entendre une dernière parole d'affection et d'espérance; lorsque l'opinion accable de ses sarcasmes et de ses mépris la femme tombée, souvent plus victime encore que coupable, la charité poursuit jusque dans ses extrêmes égarements la brebis perdue, la relève de sa chute, la réchauffe dans ses bras maternels, la porte sur ses épaules, la ramène pénitente et pardonnée au bercail, et ne la distingue de celles qui ont toujours été fidèles que par un surcroît de tendresse et de protection; car elle sait que le ciel est plus peuplé de repentirs que d'innocences. Mme de Barol avait cette miséricorde qui s'adresse aux plus misérables et qu'attire l'excès du mal; séduite d'abord par l'abandon des condamnées, elle se sentit portée à s'occuper des repenties. Dans ses fréquentes relations avec les pauvres, dans les aveux qu'appelait sa réputation de bonté et d'indulgence, elle avait rencontré toutes les tristes variétés, tous les douloureux degrés de la misère morale, qui commencent par la séduction et finissent par l'infamie; elle avait reçu la confidence de hontes

profondes, de poignants remords et aussi d'efforts infructueux pour échapper au joug du désordre et à la tyrannie du déshonneur; souvent son intelligente intervention était parvenue à briser des liens coupables, à faciliter des réconciliations avec les familles et à remettre des égarées sur le chemin de l'honnêteté; mais elle comprit bientôt que ces âmes si profondément atteintes demandaient, pour leur guérison, un air plus pur, un régime plus sévère que celui du monde, et qu'avant de rentrer dans les difficultés et les épreuves de la vie ordinaire il leur fallait passer par les méditations et l'enseignement d'une solitude recueillie. Elle fonda, pour celles qui venaient solliciter protection et secours, une série d'institutions qui répondaient à tous les degrés de leur pénitence et à toutes les nuances de leur repentir.

Elle commença par ouvrir un refuge qu'elle confia aux sœurs de Saint-Joseph, et qu'il fallut bientôt agrandir, tant étaient nombreuses les pauvres femmes qui réclamaient la faveur d'y expier leur vie passée et de retourner au devoir.

Aucune force n'amenait, aucune barrière ne retenait ces prisonnières volontaires; toutes les portes étaient ouvertes à qui voulait sortir, et l'autorité ne s'exerçait que pour renvoyer celles qui ne faisaient aucun progrès, ne tentaient aucun effort pour se corriger, et dont la présence pouvait être un scandale ou un danger pour les autres. Dans cet asile le temps se partageait entre le travail et la prière, et après deux ou trois ans passés dans cette maison de convalescence, la femme ou la jeune fille réconciliée avec Dieu, réhabilitée à ses propres yeux par l'énergie et la solidité de la pénitence, rentrait dans le monde avec la volonté et le courage de bien vivre; elle y reprenait une place qu'avait reconquise son expiation et que justifiait sa persévérance.

Les repenties que Dieu appelait à lui au milieu de leur pénitence témoignaient, par l'édification de leur mort, de l'heureuse influence du refuge; c'est après avoir assisté à ces derniers moments, visités par la grâce, sanctifiés par la foi, que Mme de Barol ne pouvait s'em-

pêcher de s'écrier : « Quelle consolation de dépouiller ces jeunes créatures de l'impur limon qui les souille, et de les voir mourir comme des anges qui remontent au ciel ! »

Plusieurs sentaient avec le remords le besoin d'une réparation plus sévère, et l'ardent désir de consacrer uniquement au Dieu qui leur avait pardonné le reste d'une vie dont elles pleuraient amèrement les commencements; Mme de Barol ne put refuser à leurs instances une nouvelle fondation.

Auprès de la maison du refuge s'éleva un couvent qui reçut comme religieuses les pénitentes à qui le régime temporaire du refuge ne suffisait plus; ces servantes de l'humilité, de la chasteté et de l'obéissance prirent le nom de la sainte dont elles voulaient imiter la pénitence, après en avoir suivi les égarements. Les Madeleines eurent la même chapelle que les habitantes du refuge, mais dans une section séparée, et les prières des religieuses et des repenties s'élevèrent ensemble devant l'autel de Celui qui reçoit avec la même affection tous ceux qui se

réfugient dans son Cœur, mais les appelle à différentes demeures dans la maison de son Père.

La marquise avait hésité longtemps à prendre la responsabilité d'une pareille fondation; elle avait peur, elle laïque et femme du monde, de fonder un monastère avec des éléments qui venaient de si loin; elle demanda conseil aux ecclésiastiques les plus charitables et les plus éclairés. Les encouragements du vénérable archevêque de Turin la décidèrent; elle rédigea elle-même les règlements du couvent, que l'archevêque approuva, se montra difficile pour les admissions, imposa un noviciat sévère, et suivit avec une tendresse mêlée de crainte et d'anxiété les premiers pas de cette communauté. Ce fut pour elle qu'elle composa une série de méditations terminées par cette prière : « O mon Dieu, mon bon Dieu, je vous donne de bon cœur mon temps, ma santé, et je vous offre avec ardeur ma vie pour obtenir de votre miséricorde que la sainte simplicité qui vient de votre amour prenne possession de l'âme de ces pauvres enfants, qui se nomment Made-

leines, et qui me regardent comme une mère. »

Après avoir éprouvé la vocation et l'aptitude de ces nouvelles religieuses, elle leur confia le soin de ramener au bien et d'élever dans la vertu les enfants dont l'âge n'avait pas protégé l'innocence et qui avaient déjà failli, victimes précoces de la dépravation humaine, et quelquefois, hélas! de l'infâme cupidité de leurs parents. Ces pauvres petites filles, recueillies sous le nom de *Maddalenine*, petites Madeleines, eurent aussi leur maison à côté du couvent, et se purifièrent aux sources sacrées de l'éducation religieuse. Enfin entre le couvent et le refuge, une quatrième institution reçut les pénitentes qui, après avoir passé par le refuge, ne voulaient plus retourner dans le monde, sans cependant avoir la vocation monastique. Sous le nom d'Oblates de Sainte-Marie-Madeleine, elles formèrent un tiers ordre qui s'adonna aux œuvres de bienfaisance, spécialement aux soins des malades dans les hôpitaux.

Toutes ces maisons de réhabilitation et de salut furent bâties dans la banlieue de Turin,

près de la région appelée le Val d'Occo. Mme de Barol avait choisi pour ses fondations le voisinage de ce lieu, consacré par le souvenir du martyre d'une partie de la légion Thébaine, dont le massacre, suivant la tradition, avait fait donner à l'endroit où elle fut frappée le nom de la vallée des Tués, *vallis Occisorum*. Dans le siècle dernier, les vertus du bienheureux Sébastien Vulpi, de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, y avaient brillé d'un merveilleux éclat; c'était là que lors du siége de Turin, en 1704, le saint homme s'était exposé aux plus grands dangers pour relever les blessés du champ de bataille, consoler les mourants, rendre les derniers devoirs aux morts, et avait étonné les armées elles-mêmes par le courage et l'ardeur de son dévouement; cette vallée devait de nos jours acquérir une illustration nouvelle et devenir la véritable patrie de la charité. Sous le nom de petite maison de la Providence, le chanoine Cottolengo y a fondé un hôpital qui reçoit plus de deux mille personnes, et que Mgr Fransoni a appelé une œuvre gigantesque, digne de l'ad-

miration et de l'étude non-seulement du Piémont et de l'Italie, mais de l'Europe entière. A côté a été bâti l'oratoire de Saint-François-de-Sales, où sont élevés sept cents jeunes gens; plus loin le Bon-Pasteur donne asile à plus de trois cents jeunes filles; la maison de Saint-Pierre-aux-Liens est destinée aux filles libérées; l'asile de Sainte-Zite est ouvert aux femmes qui veulent se mettre en service. Enfin deux cents jeunes pénitentes sont recueillies dans la maison de la Sainte-Famille, création de l'abbé Gaspard Saccarelli, que Dieu rappela de ce monde, dans la force de l'âge, deux jours après la marquise de Barol.

CHAPITRE IV

LA VISITE DES PAUVRES ET LES INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

La société moderne, au point de vue de la bienfaisance comme par bien d'autres côtés, présente avec celle qui l'a précédée un immense contraste.

Autrefois et sous l'inspiration du christianisme, qui succédait à un régime oublieux et dédaigneux des pauvres, la pitié était sans cesse excitée par une action extérieure et sensible, et toutes les institutions charitables et religieuses semblaient avoir pour but la manifestation, et comme une exposition permanente de la souffrance ; l'indigent passait sa vie sur les chemins,

étalant ses plaies, sa nudité, sa vieillesse, sollicitant par les prières et les gémissements la compassion des passants; il accomplissait à travers le monde un continuel pèlerinage que chacun devait accueillir et encourager; à chaque pas les maisons de secours, comme l'indique encore leur nom, lui offraient une généreuse hospitalité, et les monastères avaient toujours à sa disposition le pain du jour et l'asile de la nuit.

Au moment où le travail, après avoir été le signe de l'esclavage et la peine du condamné, devint la propriété et le monopole de l'ouvrier privilégié, la pauvreté fût une sorte de profession dans l'État, et eut une mission dans l'Église; c'était une prédication vivante, allant au-devant du riche et se plaçant sur son passage, pour lui rappeler le devoir le plus impérieusement commandé par l'Évangile, et lui offrir le salut par l'aumône.

Aujourd'hui on arrive à la charité par un chemin tout opposé; la société semble avoir peur de la vue du pauvre; la loi fait de sa demande une faute et

de sa prière un délit; elle l'exile des rues et des places publiques, et lui interdit le droit de montrer au dehors ses titres à la pitié. Notre siècle reproche aux couvents d'avoir favorisé l'inaction et encouragé la paresse par la prodigalité et la facilité de leurs aumônes. Sous la loi du travail libre et mis à la portée de tous, l'Église catholique, sans partager ces préventions, s'est associée plus d'une fois aux mesures prises pour l'extinction de la mendicité; elle reconnaît combien il est difficile de relever l'âme de l'enfant ou de l'homme accoutumé à demander la vie au hasard de la générosité publique; trop souvent la dignité et la moralité se perdent à la poursuite de l'argent, arraché à l'indifférence par le mensonge et l'importunité; mais cette interdiction de la mendicité ne peut être un progrès qu'à la condition qu'en défendant au pauvre de demander dans la rue, et d'introduire sa misère dans les maisons, on ira le chercher dans son triste réduit, solliciter en quelque sorte sa plainte, surprendre son isolement, et découvrir les mystères de ses souffrances. S'il ne peut plus exposer

lui-même ses droits à la compassion de tous, il faut que la charité aille s'enquérir elle-même de la vérité de sa situation et de la réalité de ses besoins.

On n'a le droit de défendre sa porte à la pauvreté qu'en allant frapper à la sienne; sinon, la proscription de la mendicité ne serait pas seulement la recherche d'un égoïsme qui ne veut pas troubler ses jouissances par la vue désagréable et importune de la misère, ce serait la plus coupable, la plus cruelle des tyrannies, condamnant le misérable, au nom de la police, à mourir entre quatre murailles de froid et de faim.

Toujours la visite des pauvres a compté parmi les obligations chrétiennes; mais depuis que l'on a combattu avec plus d'énergie la mendicité, elle a été plus répandue et plus nécessaire. Saint Vincent de Paul établit la congrégation des Dames de Charité à l'époque où Louis XIV ferme les hôpitaux généraux et fait poursuivre par les archers les mendiants qui pullulaient dans les rues, et opposaient à leur expulsion de redoutables émeutes.

De nos jours la visite des pauvres, qui semblait le privilége presque exclusif des femmes, a pris un immense développement sous le nom et le patronage du saint inspirateur de toutes les grandes œuvres; partout où se sont rencontrés des catholiques jaloux de faire pénétrer dans leur vie la loi de l'Évangile, et dans la demeure de l'indigent la lumière et l'appui de la religion, ils se sont réunis sous la bannière de saint Vincent de Paul.

La visite à domicile est à la fois douce, secourable à la véritable misère et impitoyable à la fausse; elle arrache à celle-ci son masque, déjoue ses fraudes, et en même temps elle apporte à la pauvreté véritable et sincère, avec la recherche de ses besoins et l'étude approfondie de ses souffrances, le conseil, la consolation, cette intimité qui ouvre la confiance et épanouit le cœur, quelque chose de notre esprit et de notre âme qui va trouver une âme flétrie et une intelligence affaissée, les réchauffe de son souffle, les ranime de sa vie, et leur rend avec le soulagement du présent l'espoir en l'avenir.

Partout où le bienfaiteur s'asseoit à côté du patient, la souffrance perd de son amertume, la misère de son désespoir, et la charité devient le missionnaire de la prévoyance et du travail. Si l'aumône faite sans discernement peut changer en élément de dégradation morale un secours matériel, lors même qu'elle arrive à propos, elle n'a trop souvent pour celui qui la fait ni douceur ni moralité. Il obéit à une sorte de mouvement mécanique, ou tout au plus à l'impulsion d'un instinct qui ne survit pas à sa rapide satisfaction, tandis que la recherche du pauvre chez lui exige un effort, impose un sacrifice, fait naître les réflexions les plus sérieuses et les plus salutaires, et applique au profit de la miséricorde toutes les puissances et toutes les volontés de l'âme; elle est en même temps féconde en précieux enseignements; elle ne se contente pas de révéler les besoins matériels qui frappent et émeuvent quiconque vient s'asseoir à côté d'un foyer glacé, d'un lit sans matelas et sans couverture, et d'une table sans pain; ce n'est pas assez pour elle d'obtenir par ce

touchant spectacle des sacrifices plus étendus et des aumônes plus abondantes. En pénétrant plus profondément dans les secrets de la misère, elle excite l'intelligence et en fait jaillir la pensée des plus grandes et des plus utiles fondations.

Le visiteur rencontre dans une chambre déserte le nouveau-né suspendu à un clou ou abandonné dans son berceau; il entend ses cris qui appellent en vain le lait et les soins de sa mère, occupée au loin dans un atelier, ou traînant à travers les rues sa boutique ambulante; l'idée de la crèche lui apparaît; il trouve, dans une mansarde, un petit enfant exposé, en se jouant avec des allumettes chimiques, à mettre le feu à la maison et à brûler ses frères encore plus jeunes que lui, et il invente l'asile; et lorsqu'au sein des familles insouciantes et découragées il découvre l'ignorance brutale du vagabond de huit à douze ans, les tristes conséquences de sa vie errante sur les places publiques à l'école de la paresse et du vice; lorsqu'il voit l'abîme vers lequel marche en riant et les yeux fermés la jeune fille livrée, sans guide et sans avertissements, aux

séductions, aux piéges cachés sous les pas de l'apprentie et de l'ouvrière des manufactures, il descend de l'humble réduit où il a appris toutes ces choses pour aller bâtir des écoles et fonder des patronages.

Mme de Barol avait reçu, dès ses premières années, ces grandes et utiles leçons et voulut y conduire les autres. Peu de temps après son arrivée à Turin, elle avait formé une association de charité qui avait pour but le secours à domicile; elle la présidait très-exactement et l'animait de son zèle, de son activité et de son intelligence; elle apprenait à ses associées à procéder dans leurs enquêtes avec une circonspection également éloignée de la défiance et de l'aveuglement, à prêter la main à l'impuissance en refusant d'encourager la paresse, à ne faire sentir de la protection que l'affection et non la supériorité, et à rappeler au devoir sans provoquer à la profanation et à l'hypocrisie; elle voulait qu'on marchât entre la faiblesse qui excuse tout et la rigueur qui ne pardonne rien, mais en recommandant d'unir la prudence du

serpent à la simplicité de la colombe, elle aimait mieux, comme saint François de Sales, pencher du côté de la colombe. Dans ces malheureuses familles que trop souvent leurs fautes avaient précipitées et maintenaient dans la misère, elle plaignait le pauvre enfant à qui personne n'avait enseigné le droit chemin, le malade dont les souffrances négligées avaient aigri le caractère, le déshérité qui n'avait connu la société que par ses sévérités et l'ordre par ses exigences; mais surtout elle n'oubliait jamais que sous l'enveloppe la plus grossière, sous la forme la plus dégradée il y avait une âme née d'un souffle divin, appelée à la céleste patrie, qui ne différait peut-être des meilleures que par l'absence d'éducation, par la fatale influence d'une misère héréditaire, d'un entourage corrompu et corrupteur. Ame du pauvre, chère à Dieu par-dessus toutes les autres, et qui trouverait auprès de lui plus d'indulgence et de miséricorde que ces êtres en apparence privilégiés à qui le bien-être rend la vie facile, et qui n'ont eu jamais besoin de résignation.

Dans les visites qu'elle faisait au nom de sa société de charité, elle était heureuse de la joie qu'elle apportait, et jouissait, plus qu'en ses magnifiques palais, d'une richesse qui lui permettait d'essuyer tant de larmes. Une conversation avec la pauvre femme qui ne savait lui parler que de ses malheurs lui inspirait plus de graves pensées, plus de profonds aperçus sur la nature humaine, plus de sujets de réflexions et d'étude, que toutes les magnificences de l'esprit et de la parole ne pouvaient lui en fournir, et elle revenait de ses courses à travers la misère, plus amie de l'humanité; car sous cet amas de ruines, elle découvrait presque toujours des restes d'élévation, des débris de grandeur, et plus souvent qu'on ne pense des exemples admirables de résignation chrétienne et des modèles de vertu, brillant d'un vif éclat au milieu des ténèbres de l'ignorance; en même temps elle découvrait les lacunes à combler, les institutions à perfectionner dans le domaine de la charité, et elle en a rapporté la pensée de la plupart de ses œuvres.

Au milieu de la multitude d'enfants abandonnés sans soin et sans surveillance qu'elle rencontrait dans les cours, les escaliers et presque à chaque étage des maisons de ses pauvres, elle conçut le projet de fonder un asile, comme elle en avait vu en France.

L'institution eut quelque peine à se faire comprendre et accepter, et lutta pendant plusieurs années contre l'indifférence générale. Mme de Barol, sans se décourager, prit le meilleur et le plus court moyen de la faire réussir; elle l'installa dans son palais, et y ouvrit deux salles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Peu apprécié d'abord, le bien se fit dans l'obscurité et en silence; mais peu à peu on remarqua la bonne influence que l'asile exerçait sur les petits enfants; ils étaient mieux portants, mieux tenus, plus tranquilles et plus obéissants à la maison, ils prenaient goût à des exercices qui les disciplinaient en les amusant; les mères se firent les premiers apôtres d'une œuvre qui leur donnait plus de sécurité, et rendait leurs enfants meilleurs. L'opinion publique suivit les recon-

naissances maternelles, et les asiles conquirent bientôt en Piémont la place qu'ils occupent aujourd'hui partout; le monde lui-même rendit justice à cette charmante institution, qui tient à la fois de la nourrice et de la mère, introduit l'ordre dans les mouvements irréfléchis du petit enfant, change ses cris en chants, ses jeux en études, son tapage en harmonie, et prépare ses premières années à la vie plus sérieuse de l'école.

C'est aussi en visitant les pauvres que Mme de Barol comprit l'importance de l'instruction pour l'homme de labeur; quand elle est bien dirigée, quand l'éducation chrétienne la préserve des prétentions de l'orgueil et des aiguillons de l'envie, l'instruction est à la fois une lumière qui dépouille l'homme du peuple de la brutalité des grossiers instincts, qui éveille son âme aux idées nobles, au goût des choses élevées, et un capital qui féconde le travail, multiplie les forces physiques, et met à la disposition du plus humble les moyens de s'élever honorablement à l'aide de l'expérience universelle; si l'on re-

proche légitimement à l'industrie de faire trop souvent de l'ouvrier une machine, et de l'enfant un outil, c'est moins encore pour le rude labeur qu'elle impose à l'atelier que pour le temps qu'elle enlève à l'école.

L'Église, la gardienne si fidèle des âmes, a institué des ordres religieux dont l'unique mission est l'enseignement, et nous avons vu Mme de Barol obligée d'introduire dans les prisons le catéchisme par la classe.

La femme, que Dieu a créée la première institutrice des générations nouvelles, a besoin de savoir pour comprendre et remplir toute la grandeur de ses devoirs; mais sa science plus que toute autre doit être imprégnée de christianisme. La mère impose en quelque sorte la forme à l'âme de ses enfants; elle donne l'accent et le sens à leur parole, et son cœur a pour les instruire et les initier aux croyances qui seront leurs guides des arguments et des raisons que la raison ne connaît pas : elle jette en eux cette semence qui, sous l'ardent soleil de la vie et l'influence des événements, deviendra les motifs de

leurs jugements et les mobiles de leurs actions. Les hommes expérimentés dans la science des âmes, appelés aux derniers moments de ces longues existences battues par tous les vents, tourmentées par toutes les tempêtes, et où il semble qu'aucun principe, aucune croyance ne soient restés debout, retrouvent encore gravée et immuable, sous les ruines et les cendres des passions, la trace des premières notions données par une mère; les doutes, les objections, les incrédulités, accumulés par tant d'années d'égarement et d'oubli, n'ont pu effacer le souvenir encore vivant de la première prière apprise sur les genoux maternels.

Mme de Barol ne cessa toute sa vie de travailler à la multiplication des écoles primaires, elle en fonda pour les jeunes filles dans toutes ses terres et jusque dans son palais de Turin; elle en confia, autant qu'elle le put, la direction à des congrégations religieuses; car l'aptitude, le talent, les connaissances spéciales n'étaient pas à ses yeux des conditions suffisantes pour une bonne institutrice; elle lui demandait l'abnéga-

tion, le renoncement à soi pour se donner à ses élèves, et l'esprit de sacrifice qui imprime à la leçon tant d'autorité; elle cherchait avant tout l'inspiration de la foi qui ne sépare jamais le développement de l'esprit de l'amélioration du cœur, fonde chaque notion sur un principe, chaque progrès sur un devoir, et ne met des armes nouvelles et puissantes aux mains de l'intelligence qu'en lui apprenant à s'en servir au profit de son perfectionnement et pour le bien des autres. Personne ne l'implorait en vain lorsqu'il s'agissait de la fondation d'une école. Au diocèse de Pignerol, Mgr Chervaz se plaignait de voir ses enfants catholiques condamnés à fréquenter les écoles protestantes, faute de ressources pour en fonder où leur foi ne courût aucun danger; il s'adressa à Mme de Barol, et en obtint la somme nécessaire pour faire la meilleure et la plus charitable des propagandes, en établissant dans un grand nombre de ses villages des instituteurs catholiques.

Mais le génie charitable de Mme de Barol ne pouvait s'arrêter là; tout se tient dans la mora-

lisation d'une époque et d'une nation ; même au point de vue exclusif de l'intérêt des pauvres et des petits, il faut que le christianisme soit le professeur de toutes les intelligences et le maître de toutes les âmes. La religion est nécessaire au peuple, disait autrefois certaine philosophie, parce qu'elle lui enseigne la résignation et lui fait accepter les inégalités de la terre par l'espérance des compensations du ciel ; mais pour qu'un peuple soit chrétien il faut que la charité du riche vienne en aide à la résignation du pauvre, que les supérieurs en science, en position, en autorité donnent l'exemple de la foi et des vertus chrétiennes et montrent le chemin du devoir. On s'habitue facilement à accuser le peuple des désordres sociaux ; on rend responsable sa mauvaise éducation de tout ce qui menace les mœurs publiques et la sécurité générale : on oublie que les leçons ne viennent pas seulement de l'école primaire et de l'atelier ; l'enseignement parle et agit par toutes les voies et par toutes les influences. L'air que le peuple respire est vicié par ce qui s'exhale d'impur et de faux au-dessus

et autour de lui; aussi Mme de Barol voulait-elle qu'en Piémont l'instruction chrétienne pénétrât dans tous les rangs; d'ailleurs, pleine de compassion pour les souffrances et les misères partout où elle les rencontrait, elle ne mesurait pas seulement le malheur à la pauvreté, elle avait aussi pitié de ces heureux du siècle pour lesquels l'Évangile a de si terribles malédictions, dont la puissance mal dirigée est une arme qui les blesse, et dont la fortune, qu'ils n'ont pas appris à dépenser sagement, devient une tentation de désordre et une facilité de décadence.

Au commencement du siècle, lorsqu'en France il fallait relever sous les ruines accumulées tout ce qui régénère une nation et ranime dans une société la vie près de s'éteindre, à côté des églises restituées au culte, des prêtres rappelés aux autels, des sœurs de Charité rendues aux hôpitaux et aux pauvres, une congrégation s'était formée pour l'éducation des femmes d'une position supérieure. Les Dames du Sacré-Cœur n'avaient pas tardé à se répandre dans un grand nombre

d'autres pays; partout où elles avaient ouvert leurs maisons, rapidement remplies, leur influence sur la jeunesse confiée à leurs soins s'était manifestée par l'instruction solide, par la piété de leurs élèves, et la pratique des vertus religieuses et domestiques. Si dans la maison du pauvre, dans l'atelier de la ville et jusque dans la rue des villages on s'apercevait de la présence d'une sœur et de son école, à la modestie, à la politesse, à la bonne tenue des petites filles, dans les hôtels et dans les salons on reconnaissait l'existence d'une maison du Sacré-Cœur à la distinction, aux principes solides, à la sévérité des mœurs des jeunes filles et des jeunes femmes de la société.

La ville de Turin avait grand besoin d'une institution de ce genre; le monde n'était pas resté insensible à la contagion de la philosophie française du XVIIIe siècle, et aux exemples de corruption qu'avait provoqué dans les rangs les plus élevés la liberté de penser et d'agir; les mœurs avaient subi la décadence de la foi, les vicissitudes si sérieuses et si profondes de la po-

litique avaient laissé dans la plupart des intelligences le dégoût de la liberté, sans apporter la réforme de la vie; la frivolité s'était accrue du silence de la discussion, et les plaisirs bruyants étaient devenus la principale affaire des salons et comme la protestation contre les rudes épreuves des révolutions. Mme de Barol à son arrivée en Piémont avait été très-frappée et un peu scandalisée de cet état de choses; elle en chercha le remède dans l'introduction de ces institutrices qui déjà avaient fait leurs preuves. Elle obtint du roi Charles-Félix d'appeler à Turin les Dames du Sacré-Cœur, et pour hâter et compléter leur établissement, elle leur fit donner par son mari sa magnifique villa du Casino, près de Turin; elle s'applaudit toujours de cette fondation, et longtemps après elle lui rendait ce témoignage : « Le Sacré-Cœur a élevé en grand nombre les femmes les plus distinguées de la société de Turin; aucune n'a mal tourné et ne s'est montrée dans le monde frivole et coquette. »

Mme de Barol s'occupa aussi de l'avenir de ces familles qui, placées dans le commerce et l'in-

dustrie, entre la femme du monde et l'ouvrière, ne trouvent pas toujours dans la modicité de leur fortune les moyens de donner à leurs enfants une éducation en rapport avec leur position sociale; elle leur fournit à la fois la pension, le règlement et les maîtresses, se chargea de bâtir une maison dans les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité, régla elle-même l'ordre et la nature des études, proportionnées à l'intelligence des jeunes filles, fixa un prix en harmonie avec les ressources des parents, et n'hésita pas à fonder de nouveau un ordre religieux pour le mettre à la tête de l'institution; elle plaça cette congrégation sous l'invocation de sainte Anne, et en choisit les premiers membres parmi les jeunes filles dont elle avait reconnu l'aptitude et la vocation; le noviciat fut établi dans son palais en attendant la maison qu'elle construisit pour la communauté.

A la suite de cette fondation, et pour compléter l'œuvre de l'instruction par celle de l'apprentissage, Mme de Barol se plut à réunir toutes les formes que la charité a pu inventer

pour sauvegarder les années si exposées et si précieuses de la jeunesse.

Trois institutions furent fondées par elle, qui poursuivent le même but, à l'aide d'organisations différentes.

Les Juliettes, appelées ainsi du nom de leur bienfaitrice, sont reçues gratuitement dans le couvent de Sainte-Anne, et constituent un petit internat où elles retrouvent la maison paternelle et l'atelier, la mère et la maîtresse.

L'ouvroir de Saint-Joseph est un externat où les apprenties, gardées seulement pendant le jour, complètent leur instruction primaire, se livrent aux travaux de la vie domestique et apprennent un état; elles retournent passer la soirée et la nuit chez leurs parents.

Enfin, les Familles Ouvrières réunissent chacune douze ou quinze jeunes filles sous la conduite d'une dame qu'elles appellent leur mère; elles sont logées, nourries, entretenues dans la maison, et vont faire au dehors leur apprentissage.

Trois familles ont été ainsi établies, celles de

Sainte-Marie, de Saint-Joseph, et de Sainte-Anne. Chacune de ces maisons est placée sous la direction des sœurs, chargées également de l'instruction scolaire; l'enseignement professionnel interne et externe est confié à des maîtresses habiles, de principes sûrs et d'une conduite irréprochable.

Une juste sévérité procède à l'admission des enfants, surveille leur conduite, exclut toutes celles qui s'écartent de la règle. Le patronage des Dames protectrices les suit encore lorsqu'elles sont devenues ouvrières; il les soutient de bons exemples et de bons conseils; et une dot, fruit de leurs épargnes et de la générosité de leur fondatrice, facilite leur établissement.

Aussi toutes les jeunes filles élevées dans ces institutions jouissent-elles de l'estime et de la faveur universelles; à leur sortie on les demande de tous côtés comme ouvrières; elles ne connaissent pas de chômage, et il faut s'inscrire longtemps d'avance pour les obtenir; lorsqu'elles sont en âge de se marier, d'honnêtes gens sont

heureux d'associer à leur vie et à leur fortune des femmes sages et laborieuses qui, sous l'aile de la religion, ont fait l'apprentissage du travail, de la prévoyance et de toutes les vertus domestiques.

Mme de Barol aimait à suivre les progrès de ces trois formes de l'apprentissage, à en comparer les résultats et à constater l'influence, sur la conduite de la vie, de ces différents degrés de surveillance et de protection ; mais elle avait un faible pour les familles ouvrières ; si l'internat, en élevant la jeune fille à l'ombre du sanctuaire, maintient intacts et purs les principes et les habitudes de la vie, il peut dévier quelquefois et devenir une occasion de chute dans sa perfection même : car celle qui a grandi derrière les murs d'une sainte maison dans l'ignorance du mal et l'inexpérience du monde, n'est pas toujours suffisamment armée contre les dangers qui l'attendent aux jours de sa liberté, et, comme la fleur qui a poussé à l'abri de la froidure et des vents, elle résiste plus difficilement aux tourbillons et aux tempêtes du dehors. L'ouvroir laisse plus de

place à l'épreuve et à la science de la vie; mais l'apprentissage interne n'a pas toujours la variété, le fini et surtout les conditions techniques et professionnelles de l'atelier; l'ouvrière en sort souvent moins habile, tandis que les familles, comme les avait organisées l'intelligence de Mme de Barol, lui semblaient réunir toutes les conditions d'avenir, quelque chose de la communauté et du monde, de la famille et de l'atelier, empruntant à l'une sa moralité, à l'autre sa science, et conduisant ainsi la jeune fille vers le double but proposé à ses efforts, l'apprentissage de la vie et celui d'un état.

Dans son testament, après avoir assuré la prospérité des institutions qu'elle a fondées, Mme de Barol s'occupe encore de préparer de nouvelles ressources pour l'éducation de la jeunesse; elle lègue une somme considérable destinée à commencer la construction du collége Barol, pour y recevoir, dit-elle, moyennant une faible pension, les jeunes gens catholiques du Piémont dont les familles ne sont pas assez riches pour pourvoir aux dépenses de leur

éducation ; quinze places gratuites sont réservées à ceux qui annoncent des dispositions pour les arts ou les sciences; la direction de ce collége doit être confiée à un ordre religieux.

Enfin dans le même testament elle fonde un patronage de jeunes gens; elle demande qu'ils se réunissent le dimanche dans un jardin attenant à l'église qu'elle venait de fonder; là, après les offices et l'instruction du prêtre, ils trouveront des jeux, des récréations honnêtes, une bibliothèque de bons livres, tout ce qui entretiendra la persévérance dans leurs habitudes religieuses, tout ce qui facilitera l'observation de la loi du repos. Ainsi sa charité n'est pas épuisée par tant d'œuvres en faveur des jeunes filles : si elle y a consacré toute sa vie, elle veut que les jeunes gens aient leur part de sa sollicitude après sa mort, et cette sollicitude s'étend à toutes les classes et à toutes les institutions; aux jeunes savants, aux jeunes artistes elle lègue un collége, et aux enfants du peuple un patronage, l'institution qui répond le mieux aux besoins, aux instincts de la jeunesse ouvrière;

car en sortant de l'école pour entrer dans les ateliers elle oublie vite le chemin de l'église et les préceptes de l'Évangile, si elle ne trouve pas à l'heure où la suspension du travail l'abandonne à tous les entraînements, à toutes les séductions de la liberté, une main pour la conduire, une voix pour l'appeler.

Parmi les enfants qui tendent les bras vers la charité, aucuns ne sont plus dignes de pitié que ces pauvres petites créatures que des maladies, des infirmités précoces enchaînent tristement à l'âge du mouvement et de la gaieté; devenues le fardeau et le chagrin de la famille dont elles devaient être l'espérance et la joie, elles passent dans la souffrance et les larmes les années riantes de l'enfance, et n'en connaissent pas les doux sourires. Mme de Barol, qui avait souvent rencontré de ces malheureuses enfants parmi les populations dont la misère étiole la santé et corrompt le sang, ne trouvait nulle place pour les accueillir dans les institutions publiques; elle conçut le projet de leur ouvrir un asile spécial. Elle lut dans un journal le récit du crime d'un

père qui, irrité des gémissements de sa petite fille depuis longtemps malade, l'avait arrachée de son lit et jetée par la fenêtre, et elle se décida à fonder un hospice des enfants malades et infirmes. Elle essaya d'abord à Moncalieri; mais la nécessité d'être à la portée des médecins les plus habiles fit transporter la maison à Turin; l'hospice de Sainte-Philomène fut élevé auprès du Refuge et du couvent de Sainte-Madeleine; les sœurs de Saint-Joseph en eurent la direction : il est destiné aux enfants de trois à douze ans.

Dans cette nouvelle fondation toutes les inventions de la science et toutes les recherches de la bienfaisance ont été réunies pour amener la guérison et hâter la convalescence; aucun genre de remèdes n'y manque, aucun mode de traitement n'y est négligé; une salle est confiée aux médecins homœopathes, et le choix du traitement est laissé aux parents. Enfin une salle mortuaire est pourvue de tous les appareils nécessaires pour prévenir l'erreur fatale des sépultures anticipées.

Les petites malades sont si admirablement

soignées dans la maison de Sainte-Philomène, qu'elles pleurent, lorsque guéries elles doivent la quitter; elles s'y attachent comme à la maison maternelle, et il faut quelquefois employer la force ou la ruse pour les rendre à leur famille.

A la vue de cet ensemble d'institutions destinées à la jeunesse, de cette échelle qui de l'asile passe par l'école, par l'orphelinat, par l'ouvroir, par la réunion des Juliettes, par la maison de Famille, offre le Sacré-Cœur à la richesse, Sainte-Anne à l'industrie, Saint-Joseph au travail, Sainte-Philomène à la maladie, ouvre le Refuge à la réconciliation, le couvent des Madeleines à la sainteté du repentir, la maison des Oblates aux expiations de la charité, et ne s'arrête qu'au dernier échelon, au centre même de la prison, pour y faire entrer l'école, le catéchisme et le travail, qui ne serait frappé d'étonnement et d'admiration devant cette puissance, cette persévérance d'une femme parcourant seule, en le fécondant, cet immense domaine de la miséricorde? Dès qu'un besoin lui est révélé, dès qu'une misère la touche, elle en découvre toutes

les profondeurs; elle poursuit le mal sur les hauteurs comme dans les plus bas fonds, oppose à chacune de ses nuances une œuvre, à chacun de ses degrés une institution, et à force de créations et de sacrifices parvient à ne pas laisser sans guérison une seule blessure, sans réparation une seule lacune : tel est, en effet, le caractère de la charité de Mme de Barol; elle ne savait pas faire les choses à demi et se reposer en chemin; elle possédait cette universalité du génie catholique qui embrasse tout dans son affection et sa sollicitude. Beaucoup, et des meilleurs, se donnent une part limitée, une tâche spéciale; ils concentrent leur action sur un point du vaste horizon des misères humaines; Mme de Barol ne partageait pas, elle était toute à tous; il fallait que le travail fût complet et l'ouvrage achevé, qu'entre ses mains l'âme fût nourrie comme le corps, le riche instruit comme le pauvre, et qu'elle fît profiter de ses fondations la nation entière comme le plus humble et le plus abandonné de ses enfants.

CHAPITRE V

APPROBATION DES ŒUVRES

Lorsqu'une assez longue expérience eut fortifié sa confiance dans l'utilité et la solidité de ses œuvres, Mme de Barol crut le moment venu de demander pour elles cette consécration que, par la main de son souverain Pontife, l'Église accorde aux institutions qu'elle adopte. Munie de toutes les recommandations de l'archevêque de Turin, elle partit pour Rome en 1845, afin de donner au Saint-Père connaissance de ses fondations et d'obtenir de lui l'approbation de ses deux ordres religieux, Sainte-Anne et les Madeleines.

L'entreprise était hardie et le succès difficile;

il est d'usage à Rome de donner aux corps religieux nouvellement établis une sorte de sanction inférieure ; le Saint-Père leur accorde ce qu'on appelle la louange, *la lode,* mais ajourne le jugement solennel et l'adoption définitive au temps où l'épreuve aura été plus longue et plus complète. Grégoire XVI, alors sur le trône pontifical, venait de refuser l'approbation à plusieurs congrégations des plus respectables, entre autres à l'ordre de Saint-Joseph. Mme de Barol n'était pas femme à se laisser décourager par des précédents ; elle regardait l'approbation du Saint-Siége comme indispensable à ses œuvres, et, malgré les avertissements, elle résolut de triompher de toutes les résistances.

Elle arrive à Rome, loue une belle maison près la place d'Espagne, et commence ses visites par le cardinal Lambruschini, qu'elle avait connu à Paris, nonce apostolique, et qui remplissait alors la charge importante de secrétaire d'État. Elle lui explique le motif de son voyage et lui demande sa protection ; le bon vieillard la reçoit comme une fille, la félicite de tout ce qu'elle a fait pour

Dieu et la charité, loue spécialement les institutions qu'elle veut faire approuver. Mais, en promettant d'en parler au Saint-Père, il ne dissimule pas les obstacles qu'il prévoit et la difficulté de les surmonter.

En venant quelques jours après lui rendre sa visite, le cardinal lui rapporte la conversation qu'il a eue à son sujet avec le Souverain Pontife. Grégoire XVI a exprimé la plus profonde estime pour elle et ses œuvres, et n'a pas eu assez de paroles pour la louer; mais l'objection prévue a été faite, et il serait plus prudent de se soumettre à la loi commune et de ne pas demander d'exception. Tous les autres cardinaux que la marquise visita lui firent le même accueil, lui donnèrent les mêmes éloges, en lui exprimant les mêmes doutes sur le succès de son entreprise.

Elle se décide alors à demander au Saint-Père une audience qui lui est accordée immédiatement; le Pape l'accueille avec une extrême bienveillance, et lui répond avec tant de grâce et d'affabilité, qu'elle reprend confiance et laisse

entrevoir à Sa Sainteté sa pieuse ambition ; mais le Saint-Père ne veut pas entretenir son illusion et lui laisser une espérance irréalisable. « Après avoir fait examiner par les cardinaux les instituts de Sainte-Anne et de Sainte-Madeleine, j'espère, dit-il, pouvoir vous donner la louange, mais non l'approbation.

— Oh ! Saint-Père, s'écrie la marquise avec un élan qu'elle ne peut maîtriser, la louange est bien plus que nous ne méritons, mais elle ne nous suffit pas. »

A ce cri du cœur, le Pontife sourit et l'assure de toute sa bonne volonté.

Se sentant forte de cette parole et de la bénédiction du Saint-Père, Mme de Barol multiplie ses démarches et ses visites, sollicite de nouvelles audiences, et, à force de persévérance et d'énergie, finit par obtenir qu'au lieu de confier, suivant l'usage, l'examen de ses deux instituts à une nombreuse congrégation de cardinaux, ce qui aurait exigé un temps considérable, le Pape les ferait examiner par les trois cardinaux Ostini, Bianchi et Polidori; elle demande alors que ce

petit conseil soit présidé par le cardinal Lambruschini, dont elle connaissait les bonnes dispositions; et comme le Saint-Père refuse, s'appuyant sur les trop nombreuses occupations du secrétaire d'État, elle lui parle si bien qu'il consent à la présidence du cardinal, si celui-ci ne recule pas devant ce surcroît de travail. En sortant de l'audience, elle court à la secrétairerie d'État, raconte au cardinal Lambruschini ce qu'elle a obtenu du Pape, et ne le quitte qu'après lui avoir fait accepter la présidence.

Le travail préparatoire avait été confié au R. P. Giusto Recanati de camerino, de l'Ordre des Capucins, alors consulteur de la sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers; la marquise étant à Saint-Pierre-aux-Liens aperçoit le P. Giusto, demande à lui parler, le prend à part, lui expose en détail son affaire et insiste pour la prompte expédition. A quoi le Père répond que l'affaire est en très-bon chemin, et qu'avant peu, sans aucun doute, les deux instituts obtiendront la louange. « Comment! la louange, reprend la marquise avec sa vivacité

habituelle; la louange, je n'en veux pas, je n'en veux pas. » Et elle renouvelle ses instances, répète ses raisons et ses arguments avec un tel feu et une telle éloquence, que le saint homme en est comme fasciné et promet de ne rien épargner pour lui faire gagner sa cause.

Outre les lettres, les conversations, les démarches, Mme de Barol appelait la prière à son aide; elle assistait aux Matines, aux Processions, aux Offices des saints et surtout à l'adoration solennelle du saint Sacrement; elle ne cessait de demander à Dieu une grâce dont, à ses yeux, ses fondations ne pouvaient se passer. Elle écrivit à Charles-Albert, qui, plein d'estime pour elle, s'était toujours montré disposé à seconder et à favoriser ses œuvres; il se hâta de lui répondre combien il s'intéressait au succès de ses démarches auprès du Saint-Siége; et cette lettre ne fut pas inutile, car elle fut imprimée dans les actes qui accompagnèrent et justifièrent l'approbation.

Enfin Mme de Barol devait recevoir le prix de son dévouement et de la force de sa volonté; en

peu de temps, en dépit de toutes les prévisions, les examinateurs se trouvèrent d'accord : quelques modifications furent faites aux règlements des deux ordres, et, à l'étonnement universel, l'approbation solennelle leur fut accordée.

Le cardinal Ostini avait au début montré la plus grande opposition, et la marquise avait l'habitude de dire en riant qu'Ostini venait d'obstiné ; ce fut lui qui, complétement changé, voulut annoncer à Mme de Barol la bonne nouvelle. En l'apprenant, elle se jeta à genoux, bénit à haute voix Dieu de l'avoir exaucée, et lui demanda que la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ fît croître en vertus les deux instituts qu'il venait d'approuver, puis elle remercia le cardinal avec effusion ; le cardinal Lambruschini vint ensuite, elle ne savait comment lui exprimer sa reconnaissance ; sa joie émut tout le collége des cardinaux, qui l'appelaient une nouvelle sainte Paule.

A son audience de remercîments, le Saint-Père lui donna sa bénédiction pour ses filles,

pour sa maison, pour toutes ses œuvres, et elle partit de Rome, emportant au nom de la charité une conquête que tout le monde avait déclarée impossible.

Ce fut pendant ce voyage où elle avait reçu du pape Grégoire XVI l'autorisation d'entrer dans tous les monastères de femmes, que Mme de Barol fit connaissance avec les Adoratrices perpétuelles de Jésus dans le sacrement de l'autel; à son retour, elle obtint du roi Charles-Albert de faire venir ces saintes religieuses en Piémont, et s'associa à la bonne œuvre en consacrant une somme considérable à leur entretien.

CHAPITRE VI

LE CHOLÉRA

Les grandes fondations qui exigeaient tant de travaux et de dépenses, et où l'intelligence devait avoir une aussi grande part que le cœur, ne détournaient pas Mme de Barol des œuvres particulières qui lui venaient en foule et qu'elle acceptait toujours. La campagne avait les mêmes droits à sa générosité que la ville; dans les voyages qu'exigeait souvent le soin de sa santé ou de ses affaires, elle marquait toutes ses étapes, toutes ses stations, par quelque bonne œuvre. Se trouvant aux bains de Roaro, dans la province de Venise, elle avait été invitée par la municipalité à assister du haut d'un balcon de

l'hotel de ville à une fête populaire; en traversant une salle, elle aperçoit une masse d'outils, de vieux meubles, d'ustensiles de ménage qui cadraient mal avec la magnificence du lieu, et apprend que tout cela a été pris chez de pauvres gens qui n'ont pu payer leurs impôts. En voyant la foule s'amuser sur la place publique, elle ne peut détourner sa pensée de toutes ces malheureuses familles qui, victimes de la sévérité du fisc, pleurent à ce moment leur pauvre mobilier et leurs instruments de travail; à peine rentrée dans son hôtel, elle fait venir le secrétaire de la municipalité, lui paie jusqu'au dernier centime les contributions arriérées, et lui demande de faire remettre immédiatement à chacun ce qui lui avait été enlevé, avec la quittance de sa dette; elle avait quitté le pays avant que l'on pût savoir qui on devait remercier de ce bienfait.

Partout où un malheur public ou une catastrophe éclatait, elle était prête à donner de l'argent et à payer de sa personne; toutes les fois qu'il y avait quelque bien à faire, quelque mal à combattre, on était sûr de sa bonne volonté

et de son énergie ; mais jamais elle ne se montra plus active et plus courageuse que contre le terrible fléau qui, en 1835, vint effrayer et décimer la population de Turin.

Le choléra avait d'abord sévi contre Gênes et dans la Ligurie ; bientôt, s'avançant comme un incendie que rien ne saurait arrêter, il prend sa course du côté de Turin, gagne les villes voisines, et est aux portes de la capitale, semant partout sur son passage la désolation et la mort.

Mme de Barol était alors avec son mari à leur villa, près de Moncalieri ; aux approches du fléau, un grand nombre d'habitants quittaient le pays, fuyant une contagion qui ne pardonnait à personne, et ceux qui n'avaient pas les moyens de s'éloigner tremblaient en pensant qu'au moment où arriverait l'impitoyable maladie, ils allaient lui être abandonnés sans protection et sans ressources. Le bruit même se répandit que les Barol allaient fuir comme les autres ; mais on les vit arriver à Turin le jour où il fut constaté que le choléra y était. « Je reste à Turin plutôt que d'aller à Rome, écrivait à cette occasion

Mme de Barol, non par courage, mais par prudence, convaincue qu'on peut bien plus compter sur la protection divine en faisant son devoir qu'en fuyant le choléra; après tout, rien ne peut arriver que ce que Dieu veut, et assurément ce qu'il veut est pour nous le meilleur. » M. de Barol, membre de la municipalité de Turin, se joignit à ses collègues pour ouvrir des infirmeries, et établir dans les différents quartiers des bureaux de secours, d'où, à toute heure du jour et de la nuit, des personnes de bonne volonté allaient porter des remèdes et des soins aux malades.

Au commencement, la marquise avait obtenu la permission de distribuer avec prudence des secours aux familles indigentes; mais frappé du caractère épidémique du choléra, et sachant avec quelle rapidité il s'attaquait aux tempéraments débiles et aux santés chancelantes, M. de Barol avait défendu à sa femme, malgré ses instances, de se mettre en contact avec les cholériques et de s'exposer à la contagion.

« Un jour, raconte Silvio Pellico, j'étais à

l'hôtel de ville lorsque le marquis entra; il paraissait préoccupé, inquiet, et il me dit avec grande émotion que sa femme, entraînée par son zèle, et mettant de côté toute précaution, avait été porter secours à un cholérique; il s'assit un instant sans retrouver le calme, puis partit en s'écriant : « Mon Dieu, je vous la recommande, protégez-la. » J'aurais voulu m'élancer sur ses pas; mais c'était l'heure de mon inspection, et je dus rester à mon poste. Une cruelle incertitude me dévorait; le marquis, dans son émoi, ne m'avait rien expliqué, je savais seulement que Mme de Barol s'était mise imprudemment en contact avec un malade; je la voyais déjà atteinte du choléra, frappée de ces coups foudroyants qui avaient fait à Turin tant de victimes.

Pendant que j'étais en proie à ces désolantes pensées, un bon vieux marchand, qui faisait partie de notre bureau de secours, vint me rassurer : il avait rencontré quelques instants auparavant la marquise et l'avait trouvée bien portante, pleine d'énergie et de courage. « Comment, ajouta-t-il, s'imaginer que de telles

âmes puissent marcher avec précaution dans le chemin de la charité! elles s'y élancent avec ardeur, arrive ce que Dieu voudra.» Ces paroles, qui peignaient si bien la noble dame, me rendirent toute ma confiance; à peine libre, je courus m'informer d'elle, je la trouvai tranquille; sa sérénité gagna son mari, qui ne mit plus aucun obstacle à son service auprès des cholériques.»

Dès ce moment, elle ne les quitta plus; soit chez eux soit à l'hôpital, elle était sans cesse au chevet des malades, bravant le terrible spectacle de leurs souffrances, de leurs convulsions et de leur mort. Au milieu de cette infection, dont chaque miasme pouvait être mortel, elle se penchait vers ces malheureux pour les soutenir dans leur agonie, leur suggérer une sainte pensée, les ramener à Dieu et adoucir l'angoisse de leurs derniers moments, par la promesse qu'elle n'abandonnerait pas leurs femmes et leurs enfants.

Rentrée chez elle, le cœur déchiré de ce qu'elle avait vu, elle dissimulait sa souffrance et ses émotions pour ne pas affliger son mari, et, sans

accepter pour elle aucune des louanges que provoquait sa conduite, elle exaltait la résignation des malades, le dévouement des médecins, des infirmiers, et spécialement d'un père jésuite qui, jour et nuit et sans jamais se reposer, exerçait son saint ministère auprès des mourants.

La ville tout entière applaudit au courage de Mme de Barol, et le gouvernement lui décerna une médaille d'or pour sa conduite pendant le choléra. Lorsque le mal fut éloigné, la marquise n'oublia pas les promesses qu'elle avait faites aux mourants; elle recueillit les malheureuses orphelines que le fléau avait privées de leurs parents, et fit sortir d'une effroyable calamité une nouvelle bonne œuvre.

CHAPITRE VII

MALADIES ET DEUILS

La vie de Mme de Barol ainsi employée avait à lutter contre un obstacle dont sa fermeté ne tenait pas compte, mais qui appelait sans cesse sa résignation.

Sa santé très-délicate l'exposait à de graves maladies, et exigeait de longs repos; elle ne reprochait à ses malaises prolongés que d'arrêter son activité, et de la condamner à s'occuper d'elle-même. Plusieurs fois elle se trouva mal dans ses courses charitables. Les médecins attribuaient ses souffrances aux fatigues, aux peines qu'elle se donnait, elle ne voulait jamais en convenir; ils lui conseillaient de se distraire, de

voyager, de faire diversion aux soucis, aux préoccupations de ses œuvres, et elle répondait : « Je souffre, mais je n'ai nulle envie de me plaindre; je souffre, mais je suis parfaitement calme, parfaitement tranquille, je suis ce que Dieu veut, et qui peut m'aimer plus et mieux que lui? »

Elle trouvait une grande consolation dans les témoignages d'intérêt et de reconnaissance qu'elle ne cessait de recueillir; toutes les fois que l'on était inquiet autour d'elle, l'inquiétude gagnait tout le monde, la foule se pressait à sa porte pour avoir de ses nouvelles : on eût dit que chacun, pauvre ou riche, tremblait pour une parente ou une amie; de ferventes prières s'élevaient des couvents, des institutions qu'elle avait fondées ou secourues; on priait aussi pour elle avec ardeur dans les mansardes où elle avait apporté si souvent le pain quotidien et la parole affectueuse qui le rend moins amer; plusieurs offraient à Dieu leur vie pour sauver la sienne.

En 1847, dans une de ses plus graves maladies, à la suite d'un profond évanouissement, le bruit

courut qu'elle était morte ; on dit pour elle dans plusieurs églises des messes de *Requiem*, et lorsqu'on apprit qu'elle était encore de ce monde, le peuple fut convaincu que les prières des pauvres avaient obtenu un miracle ; à leurs instantes sollicitations, l'âme de leur bienfaitrice déjà détachée de son corps y était revenue pour travailler encore à soulager leur misère.

Les douleurs morales ne lui étaient pas non plus épargnées, et elle les combattait avec le même courage ; elle reconnaissait elle-même qu'il était impossible de se dévouer à faire le bien sans rencontrer beaucoup de mal et sans en souffrir. « Le désir de remédier au mal, disait-elle, l'impossibilité d'y réussir produisent une sorte de tourments et d'angoisses : mais ne sommes-nous pas envoyés en ce monde pour travailler et souffrir ? Si nous ne travaillons pas pour le bien, il nous faut travailler pour la satisfaction de notre amour-propre, maître plus exigeant et plus impérieux que Dieu. A l'œuvre donc pendant notre vie, nous aurons assez de temps pour nous reposer dans l'éternité. » Elle

pensait comme le bon curé d'Ars, qui non-seulement se résignait à son rude labeur sur cette terre, mais lui trouvait l'avantage de pouvoir économiser pour le ciel, tandis que là-haut, disait-il, on vit de ses rentes.

Comme elle donnait tout son cœur à ceux qu'elle aimait, elle était exigeante dans ses affections, et elle souffrait vivement de tout ce qui leur portait atteinte. « C'est une grande souffrance, écrivait-elle, de faire tout ce que l'on peut pour quelqu'un, et de ne trouver que de l'ingratitude en retour; un tel coup ne détruit pas l'affection, mais fait une large blessure au cœur, et s'il a été porté par quelqu'un que vous aimez profondément, aucune consolation humaine ne saurait le guérir. »

Quoique sa vie se passât loin des siens, elle leur était fort attachée, et ressentait très-vivement toutes les pertes de sa famille; elle eut d'abord à pleurer sa sœur, qui était mariée en France. En apprenant sa maladie, Mme de Barol partit en toute hâte pour aller la soigner; son dévouement ne put triompher d'un mal qui

s'aggravait chaque jour, et bientôt il lui fallut aller consoler son vieux père au château de Maulevrier, qu'à sa dernière visite elle avait vu dans la joie, et où l'on fêtait alors le mariage de son frère.

Plus tard elle partagea la douleur de ce frère, qu'elle aimait de tout son cœur, et que rien ne pouvait consoler de la mort de son fils unique, jeune homme de dix-sept ans, de la plus grande espérance, et tué par accident à la chasse; mais le coup le plus sensible pour elle fut la mort de son mari, qu'elle perdit en 1838. Plus âgé qu'elle, mais très-actif et d'une santé plus vigoureuse, il semblait destiné à lui survivre : c'était l'espérance de la marquise. Après quelques mois d'un malaise qui ne cédait pas aux remèdes, les médecins conseillèrent un voyage. M. de Barol partit avec sa femme pour le Tyrol, qu'il avait déjà visité, et qu'il se faisait un plaisir de revoir. Fatigué de la route, il dut s'arrêter à Vérone, où se déclara une maladie assez grave pour qu'il demandât les derniers sacrements. Lorsqu'il se sentit mieux,

il se hâta de reprendre le chemin du Piémont, dans l'espoir que l'air natal achèverait sa guérison. A l'entrée de Chiari, la marquise, qui était dans sa voiture avec un médecin, voulut lui parler; son silence fit supposer qu'il sommeillait: c'était le commencement de l'agonie, on n'eut que le temps de faire arrêter la voiture à la porte du curé, qui lui donna l'extrême-onction; un moment après il expirait.

Sa mort fut pour Mme de Barol une immense perte et une profonde douleur. Personne n'était plus digne de regrets. Chrétien fervent, d'une âme grande, d'un esprit juste et d'un bon sens exquis, il était doux et humble de cœur, faisait le bien dans le silence et la modestie, fuyait les grandeurs auxquelles l'appelaient sa naissance et son mérite, et n'avait voulu accepter du roi Charles-Albert, qui l'appréciait à sa juste valeur, que le titre de son ami. Il s'était associé de cœur à tous les travaux de sa femme, qu'il facilitait et encourageait en mettant à sa disposition une grande fortune, et était fier de ses œuvres et de ses vertus. A son affection profonde pour

elle se joignaient le plus grand respect et la plus vive admiration; il lui laissa tous ses biens, persuadé, disait-il, qu'elle accomplirait ses intentions en usant de son héritage pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres. Mme de Barol ne trompa pas cette confiance; elle se considéra comme chargée d'administrer cette riche succession au nom de son ancien possesseur et au profit des malheureux; elle attacha à tout ce qu'elle faisait de bien le souvenir de celui qu'elle avait perdu. Son zèle s'accrut encore par cette consolante pensée, que dans chacun de ses actes, dans chacun de ses sacrifices, il y avait une part de mérite appliqué à l'âme de son mari, et qu'ainsi leur association se continuait encore au delà de la tombe.

CHAPITRE VIII

LA JOURNÉE DE MADAME DE BAROL

Toutes ces pertes lui rendaient plus chères les œuvres devenues sa pensée constante et son unique devoir; auprès des enfants qu'elle avait adoptés, elle goûtait le bonheur de la maternité qu'elle avait tant souhaité, et qui lui avait été refusé; dans cette multitude de familles qui lui devaient le bien-être, la sécurité, l'honneur, elle retrouvait les parents que la mort lui avait ravis, et à mesure que le vide se faisait autour d'elle, elle le remplissait en augmentant le nombre de ceux qui grandissaient à l'ombre de sa miséricorde, et vivaient de ses bienfaits. Le temps, qui s'écoule si vite, si inutilement pour

la plupart des hommes, et laisse si peu de traces de leur passage, semblait avoir perdu pour elle sa stérile rapidité, et la journée qui suffit à peine à la plus futile des distractions, au plus frivole des plaisirs, était douée entre ses mains d'une sorte d'élasticité qui donnait place aux plus grandes et aux plus belles choses.

Chaque matin son palais était ouvert aux pauvres; elle leur distribuait tous les jours deux cents soupes, et tous les dimanches de la viande et du bois; chaque lundi douze étaient servis à dîner par elle-même, et sur sa table frugale il y avait toujours une part réservée aux convalescents; elle donnait des médicaments aux malades, pansait les infirmes, et recevait cette multitude de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui venait lui demander un conseil, une recommandation, une démarche en leur faveur, une place dans ses établissements, une part dans ses aumônes. Pour retrouver dans notre pays quelque chose qui rappelle les matinées de Mme de Barol, il faut aller chercher, au fond du plus pauvre faubourg de Paris, la

maison de la rue de l'Épée-de-Bois. A la même époque, la sœur Rosalie recevait aussi les visites des grands et des petits, et mettait à leur disposition l'influence extraordinaire, l'expérience sans borne et le génie de sa charité; la noble femme et l'humble fille de saint Vincent de Paul accueillaient avec la même effusion et la même bonne grâce leurs visiteurs, l'une dans un palais, l'autre dans sa mauvaise petite maison; celle-ci avait des trésors, celle-là ne disposait que des aumônes obtenues de la pitié des autres; mais toutes les deux s'inspiraient du même esprit, puisaient à la même source l'activité féconde, la puissance de compassion, l'intelligence des besoins et des douleurs, et opposaient aux mêmes misères et aux mêmes souffrances le même dévouement, qui ne laissait jamais personne les quitter sans avoir des actions de grâces à rendre.

Après ses charitables audiences, Mme de Barol entendait les comptes et les rapports de ses régisseurs et de ses hommes d'affaires, qu'elle n'avait garde de négliger, car il s'agissait à ses

yeux de la fortune des pauvres, et malgré ses grandes ressources elle avait besoin d'attention et d'économie, pour faire face à toutes les dépenses de ses fondations; ensuite elle allait passer quelques heures avec ses prisonnières, dire un mot de conseil à ses religieuses, d'encouragement à ses pénitentes, d'affection à ses orphelines et à ses ouvrières, s'assurer que partout l'ordre régnait, la règle était observée, et que le relâchement et plus souvent encore un excès de pitié inattendue, n'avaient pas ouvert la porte à une admission irrégulière ou à un abus; elle finissait sa matinée en assistant à quelque fête solennelle d'une église, aux prières privilégiées d'un couvent; entre ces courses et ces exercices il lui restait encore le temps de s'intéresser aux arts, de s'occuper de littérature. Sa galerie de tableaux, fort estimée des connaisseurs, s'enrichissait sans cesse des œuvres des grands maîtres; elle avait fondé à Verallo, avec son mari, une école de peinture et de sculpture, où les jeunes artistes trouvaient toutes les facilités pour s'élever sans fortune, et triompher

des obstacles qu'oppose trop souvent au talent la pauvreté.

Dès sa jeunesse, malgré son inclination pour le monde, elle aimait à se réfugier dans la solitude et le travail, et elle attribuait à la vie solitaire de ses premières années l'habitude qu'elle avait prise de l'étude et de la réflexion. Elle avait un grand penchant pour la littérature, lisait beaucoup, et s'était composé une bibliothèque, où à côté des œuvres des plus grands écrivains elle plaçait tout ce qui paraissait chaque année de remarquable; elle y avait réuni la collection la plus complète des ouvrages écrits en toutes les langues sur les prisons.

Sa correspondance était sérieuse et suivie avec sa famille et ses amis : elle jetait sur le papier ses idées et ses impressions sur toutes les choses qui la frappaient; elle a même écrit des récits fort goûtés de ses intimes, et on lui attribua plusieurs nouvelles qui, publiées d'abord en français sans nom d'auteur, puis traduites en italien, eurent un grand succès dans les deux langues.

Le soir, le salon de Mme de Barol, lorsque sa santé le lui permettait, appartenait à la conversation la plus intéressante et la plus variée. Dans sa jeunesse elle avait brillé par l'animation de sa parole et l'éclat de son esprit, et se laissait volontiers entraîner par l'effet qu'elle produisait; mais peu à peu elle se détacha de ce mouvement sans but, qui contrastait si fort avec les autres habitudes de sa vie; la réflexion, l'âge et les infirmités aidant, elle quitta le monde et son vain bruit pour la société plus intime et plus sérieuse. Son salon devint alors le théâtre de conversations approfondies sur la politique, la littérature et même la philosophie, et le rendez-vous des hommes les plus remarquables de l'Italie. Tout étranger de valeur et de distinction tenait à honneur d'y être présenté, et chacun se plaisait à y apporter son contingent d'idées ingénieuses, de dissertations savantes, de récits piquants, ou de lointains souvenirs; toute doctrine honnête et sincère y avait droit de cité, et la liberté des opinions n'enlevait rien au respect des principes et à l'observation des convenances.

Dans ces entretiens où se discutaient quelquefois les espérances de la patrie et l'avenir du monde, où étaient passés en revue les livres, les événements et les personnages qui occupaient l'attention publique, la maîtresse de la maison apportait toujours cette intelligence aimable qui sait provoquer l'esprit des autres, et le faire paraître à son avantage, même chez ceux qui en ont le moins; l'originalité de ses reparties ranimait les conversations languissantes, et donnait à la plus banale du mouvement et de l'intérêt; si dans la lutte des idées et le choc des opinions, sa vivacité dépassait le but; et se laissait emporter par son impatience de la contradiction; si le trait de la réplique était trop acéré et allait jusqu'à la blessure, la victime, à peine rentrée chez elle, recevait un billet qui demandait pardon avec tant d'amabilité et de repentir, qu'il ne restait rien de la dispute.

L'hôtel de Mme de Barol était ainsi devenu le centre, et comme le rendez-vous des extrémités de la société; la plus distinguée et la plus spirituelle y succédait à celle qui avait seulement

pour charme sa faiblesse, et pour attrait ce qui ordinairement éloigne et rebute; il appartenait le matin à toutes les infériorités, le soir à toutes les supériorités de ce monde. Mme de Barol appréciait au plus haut point ce double empressement, et à voir comme elle accueillait ses hôtes si différents, il était difficile de dire ceux qui lui étaient les plus agréables; il y avait assurément plus de mérite dans ses réceptions du matin, elle y était plus chrétienne, plus humble, plus détachée du désir de briller; mais à toute heure du jour elle était surtout heureuse des témoignages d'affection qui lui venaient de toute part : « J'adore d'être aimée, » disait-elle, ce bonheur lui était amplement accordé. Si ses œuvres lui attiraient l'estime et l'admiration, son cœur lui faisait des amis à tous les degrés de l'échelle sociale; pendant que les pauvres ne prononçaient son nom qu'en pleurant, et montraient à leurs enfants la bonne dame, qui représentait pour eux la Providence, elle avait acquis l'affection des hommes les plus distingués de l'Italie; elle était dans la plus douce intimité avec la

grande duchesse de Toscane et les deux saintes reines de Piémont et de Naples [1]. Le roi Charles-Albert écoutait ses conseils et accédait à toutes ses demandes, et Victor-Emmanuel lui-même envoyait ses enfants jouer dans ses jardins.

La France ne l'oubliait pas et n'en était pas oubliée; retenue loin de son pays natal par ses devoirs et ses travaux, elle n'y revenait qu'à de rares intervalles; mais c'était pour elle une grande joie d'y retrouver les vieux amis de sa jeunesse, et se faire aimer de leurs enfants. Son esprit, resté français, se retrempait dans l'élé-

[1] « La reine me fit demander de venir la voir, écrivait Mme de Barol à une de ses amies, elle si bonne, d'un si noble cœur, et si malheureuse! — Si Votre Majesté aime les devises, lui dis-je, je peux lui en donner une. — Oh! je vous en prie, répondit-elle, je suis sûre que je l'aimerai. Voici ce que je lui indiquai : deux couronnes entrelacées, l'une de roses, l'autre d'épines, avec cette épigraphe : J'offre les deux à Dieu. J'aime de tout cœur ces deux saintes reines; je serais bien ingrate de penser autrement, car elles me témoignent toutes deux la plus grande bonté. Après la mort du roi Charles-Albert, au moment où les députés venaient de voter deux millions pour ses funérailles, la reine, sa veuve, me demanda si j'assis-

gance et le mouvement de la conversation française; ceux qui la retrouvaient toujours vive, jeune, après tant d'années, comme ceux qui la voyaient pour la première fois, ne se lassaient pas de jouir de la finesse, de l'imprévu de ses saillies, et de cette amabilité qui n'était ni de circonstance ni de convention. A Paris comme à Turin on se disputait ses heures; c'était à qui aurait la plus grande part de cette causerie toujours brillante, qui voulait plaire aux plus mo-

terais à cette cérémonie; je répondis très-franchement. La reine fondit en larmes, et me dit : « Une prière, une petite aumône vaudraient mieux que tout cet apparat. » Pauvre sainte reine! mon cœur saigne pour elle. »

Dans une autre lettre elle dit encore : « J'ai eu la visite du roi, de la reine, deux jours après, des enfants royaux; la princesse Clotilde est charmante. » Plus tard elle plaignait Victor-Emmanuel d'être forcé d'assister aux fêtes publiques du *statuto*. « Non, ajoutait-elle, que je prétende empêcher ceux qui prennent le *statuto* pour un bienfait de s'en réjouir; mais choisir pour scène des réjouissances les places, les rues tout dernièrement tendues de noir pour les funérailles de trois personnes royales, forcer le roi à assister à toutes ces joyeuses démonstrations là où les cercueils de sa mère, de sa femme et de son frère viennent de passer pour se rendre à leur dernière demeure, n'est-ce pas déplorable? »

destes, aux plus petits, comme aux maîtres de la politique et de la littérature, et savait intéresser M. de Maistre, M. de Lamartine, M. de Barante, comme la jeune femme à son début dans le monde, ou la jeune fille entrant pour la première fois dans un salon. Partout où elle allait, elle faisait mieux qu'exciter la curiosité et réveiller l'intérêt; on n'admirait pas seulement la richesse de son imagination, l'élévation de ses sentiments, ce bonheur d'expression au niveau des pensées les plus graves, et des idées les plus aimables et les plus gaies. A mesure qu'on pénétrait dans son intimité, elle vous devenait plus chère; chaque voyage dans son pays natal, comme chaque année de son séjour dans sa contrée d'adoption, lui assurait des affections nouvelles.

CHAPITRE IX

SILVIO PELLICO

Parmi ces nombreux amis de tous les âges et de tous les rangs, Silvio Pellico fut celui qu'elle aima le plus et qui lui fut le plus dévoué; aujourd'hui, à très-peu d'exceptions près, tout le monde aime et loue Silvio Pellico; son nom éveille la sympathie de quiconque s'incline devant l'accord du génie et de la simplicité de la foi; il ne rappelle que des souffrances généreusement supportées pour une noble cause, qui ont gagné leur victime à une cause plus noble encore; il n'est pas en notre temps de figure plus poétique et plus attrayante que celle de ce jeune poëte, condamné à mort pour avoir voulu délivrer sa

patrie, qui apprend dans les tortures d'une longue captivité à aimer Dieu et à pardonner à ses ennemis, sort chrétien de sa dure prison, et conserve ce que ses fers lui ont laissé de forces et de vie à chanter et à défendre la vertu et l'humanité ; mais au moment où Mme de Barol voulut faire connaissance avec Pellico, peu de temps après la publication de ses mémoires, qui frappèrent l'Autriche d'un si rude coup, il était, comme il va le dire lui-même, un révolutionnaire et un conspirateur aux yeux des ennemis des complots et des révolutions. Mme de Barol détestait tout ce qui porte atteinte à l'ordre, tout ce qui menace la sécurité de la société ; mais son âme élevée avait su découvrir dans les pages touchantes du prisonnier du Spielberg ce qu'il y avait de grand, de noble, de religieux dans son libéralisme. Laissons Silvio raconter lui-même le commencement de cette amitié qui ne devait finir qu'avec sa vie :

« Après une longue captivité, j'étais retourné dans ma patrie depuis deux ans, et je publiai mes mémoires, intitulés *mes Prisons*. Dans ce livre dépourvu de tout mérite littéraire, le cœur

de la généreuse dame découvrit un caractère de sincérité qui l'attira, et immédiatement elle m'écrivit quelques lignes pleines de bonté : c'était le 5 novembre 1832.

« Je fus fort ému de ce trait de noble confiance, d'autant plus qu'à cette époque il existait entre nous de grandes défiances en matière politique, et beaucoup hésitaient à porter un jugement sur moi et sur mon livre ; j'allai sur-le-champ la remercier : je ne la trouvai pas chez elle, et lui témoignai par quelques mots ma reconnaissance.

« Il me semblait que tout devait s'arrêter là, et je n'osai pas lui demander la permission de renouveler ma visite ; je m'abstenais d'aller dans le monde, pensant que cette réserve était un bon procédé pour les autres ; un homme qui avait porté des fers pouvait paraître trop audacieux à ceux dont il s'approcherait ; je me renfermais donc dans le petit cercle de ma famille et de quelques amis, qui m'avaient prouvé qu'ils ne rougissaient pas de moi. La marquise Juliette ne s'en tint pas à son premier acte de bonté, elle

demanda au comte Balbo de me présenter à elle; il était de ceux qui n'avaient pas honte d'avouer nos relations affectueuses.

« Le comte me conduisit chez Mme de Barol le soir même; elle était retenue au lit par un peu de fièvre, mais elle recevait et pouvait causer; je trouvai chez elle son mari, la marquise mère déjà veuve, et entre autres personnes le vieux cardinal Morozzo; je fus accueilli par tous avec une extrême bienveillance; après une courte visite je me levai pour prendre congé, mais la marquise et son mari voulurent bien me retenir encore quelque temps, et lorsqu'enfin je me retirai elle me dit : « Je veux que cette visite soit le commencement d'une bonne amitié entre nous. » Je sortis ravi d'un tel accueil, et convaincu que ces démonstrations n'étaient pas passagères.

« La marchesine, on l'appelait ainsi pour la distinguer de sa belle-mère, revint bientôt à la santé; elle m'invita à dîner m'engageant à venir souvent; je trouvai toujours dans le palais un accueil aimable; tout m'y inspirait respect et sympathie.

« A l'approche de l'hiver, les deux époux partirent pour des pays moins froids; ils en passèrent une partie en Toscane, une partie à Rome et à Naples; la marquise me fit l'honneur de m'écrire chaque semaine; dans cette correspondance suivie j'eus tout lieu d'admirer ses sentiments et ceux de son mari, et leur volonté de n'user de la vie que pour plaire à Dieu et faire le bien.

« A toutes les solides qualités du cœur, à une profonde instruction ils joignaient une grande connaissance des beaux-arts, un sentiment exquis et tous ces aimables accessoires qui, dans la correspondance comme dans la conversation, s'emparent si facilement des âmes.

« Pendant leur absence, j'allais souvent chez la bonne marquise mère; il ne m'était pas difficile de la faire parler du sujet qui lui était le plus cher, de son fils et de sa belle-fille; la respectable dame oubliait ses douleurs, et se ranimait en me disant tout le bien possible de l'un et de l'autre; elle me montrait leurs lettres, me demandait de les lui relire, et se réjouissait des

expressions de leur tendresse; moi j'étais heureux de sa joie et des bénédictions maternelles qu'elle leur envoyait; quand je lui disais qu'il n'y avait qu'une voix sur les vertus du marquis et de sa femme, elle s'écriait que c'était justice, et m'assurait que j'en serais de plus en plus convaincu à mesure que j'entrerais plus avant dans le secret de leurs vies. Je l'interrogeais sur les prisons, sur le refuge; elle s'efforçait de m'expliquer le mérite de toutes ces œuvres, mais elle ajoutait qu'elle essayait en vain de m'en donner une idée, et qu'au retour de ses enfants Juliette me ferait voir toutes ces belles choses.

« L'excellente femme mourut, sans avoir la consolation de les revoir; attaquée d'une violente maladie, elle souffrit peu de jours avec une patience exemplaire, et expira comme une sainte, avant que son fils, revenant en toute hâte, pût arriver pour lui fermer les yeux. La douleur du marquis fut profonde; sa femme, qui avait dû s'arrêter à Florence, sentit comme lui la perte d'une si bonne mère.

« Environ deux mois après ils étaient tous deux à Naples ; j'écrivis à la marquise la proposition qui m'était faite d'aller vivre à Paris dans une position qui paraissait très-convenable, et mon refus, résolu que j'étais de ne plus me séparer de mes chers parents. Sa réponse ne se fit pas attendre ; elle m'approuva de ne rien accepter hors de mon pays, et elle ajouta dans les termes d'une exquise délicatesse, qu'en ayant conféré avec son mari, il lui était venu une pensée amicale, à laquelle ils me suppliaient de consentir : c'était l'offre d'une pension de 1200 livres.

« Je communiquai sa lettre à ma famille ; chacun bénit la bonté de ces cœurs incomparables ; l'offre ne pouvait qu'être acceptée avec une extrême reconnaissance ; je répondis donc que j'étais heureux d'obéir à un ordre si aimable : c'était en janvier 1834.

« Ils furent de retour dans les derniers jours d'avril, et la marquise se hâta de reprendre ses pieux travaux ; j'obtins la faveur de l'accompagner un matin à la prison, et d'étudier

comment tout y était réglé; je puis dire qu'à la vue du système ingénieux et simple adopté pour habituer les coupables au bon ordre, au travail et à la piété, mon attente fut de beaucoup dépassée.

« Le 15 mai 1838 je perdis mon père, que j'aimais de toute la force de mon âme.

« La rupture d'un lien si cher me laissait inconsolable; je ne trouvai d'adoucissement à ma peine que dans l'extrême bienveillance de mes nobles amis; j'eus encore la crainte de voir mourir la marquise à Varollo, où elle fut prise d'un mal qui parut un instant mortel; grâce au Ciel, ma crainte ne se réalisa pas.

« Après la mort de notre père, mon frère Louis, dans l'intérêt de sa fortune, alla habiter Chiesi; privé en même temps de la société de mon autre frère, qui était entré dans la Compagnie de Jésus, je restai solitaire à Turin, et je me cherchais un petit logement, lorsque le marquis et la marquise de Barol mirent le comble à leur bonté, en m'offrant une hospitalité que je m'empressai d'accepter. »

Depuis ce moment, Silvio fut l'hôte et l'associé de Mme de Barol; la mort du marquis, qu'il pleura avec elle, ne fit qu'ajouter à son dévouement et aux soins qu'il rendait à sa bienfaitrice; il se mit de toutes ses œuvres, l'accompagna dans les visites à ses maisons de charité et à ses pauvres, fit des cours et des leçons aux jeunes filles qui se préparaient aux fonctions d'institutrice dans le couvent de Sainte-Anne, et composa des hymnes et des cantiques, que chantaient les orphelines et les pénitentes. D'une santé faible, d'un caractère modeste et timide, ami de l'obscurité et du silence, le poëte se reposait dans cette affection de toutes les épreuves du passé, et travaillait à de nouveaux ouvrages consacrés à la religion et à la charité; il se tenait à l'écart de toutes les agitations politiques, qui avaient troublé sa jeunesse.

Plusieurs de ses anciens amis l'accusèrent bientôt de sacrifier son premier culte à sa nouvelle idole, et d'abandonner la liberté pour la superstition, parce qu'il avait refusé de les suivre dans leurs attaques contre ses croyances

les plus chères. Souvent découragé par les calomnies et les défiances, usé par la maladie, affligé par la perte successive de presque toute sa famille, il trouvait confort et consolation dans l'énergie de la marquise, et rougissait de ses défaillances devant cette femme forte qui pouvait ne jamais faiblir; dans cette association elle était la fermeté et l'action, et lui la douceur et la poésie; et lorsque plus tard les événements du Piémont provoquèrent les haines, les hostilités, les accusations réciproques, Silvio resta toujours calme, toujours doux, ne reniant ni ses opinions, ni sa foi, mais renfermant la politique dans les limites que la religion avait le droit de lui tracer. A l'heure où se faisaient les grandes séparations, où les plus anciennes intimités se déchiraient sous la triste impulsion des dissensions civiles, il tendit toujours une main amie à ceux même qui se déclaraient le plus opposés à ses vues et à ses idées; toujours il eut pour eux des regards bienveillants; car il pensait que l'amour est la première loi de la religion, et que les âmes se ramènent et s'éclairent moins par la puis-

sance du raisonnement que par le charme de la charité; il accueillait avec une bienveillance qui ne s'est jamais démentie ceux qui, en si grand nombre, concitoyens ou étrangers, demandaient à le voir, attirés par la célébrité de son nom : « Peu lui importait, disait-il, qu'ils fussent Guelfes ou Gibelins; tous n'étaient-ils pas des frères à qui la religion lui ordonnait de ne refuser aucun de ces actes de bonté et de politesse qui empêchent les disputes entre les hommes de ressembler à des batailles entre les bêtes. »

La marquise de Barol, que révoltait l'iniquité, et dont l'âme plus énergique protestait avec vigueur contre les égarements du moment, s'attachait de plus en plus à cette âme douce et naïve qui, à l'opposé de tant d'autres, loin de s'irriter et de s'aigrir par l'injustice et la souffrance, puisait dans les épreuves un redoublement de mansuétude et d'indulgence envers les hommes.

Silvio était encore poëte, mais ce n'était plus, comme autrefois, pour émouvoir la curiosité

publique au spectacle des passions humaines; sa poésie ne s'exhalait qu'en cris d'admiration vers Dieu, qu'en expressions de dévouement et de compassion envers les hommes, et s'il chantait encore la liberté, il plaçait son trône plus haut que la terre, au-dessus des discordes, qui si souvent ont agité son berceau et son règne; il lui donnait pour loi l'Évangile et pour sceptre la croix. Il avait écrit, en 1835, sur une copie de *Le mie Prigioni*, les vers suivants :

Allorchè mia costanza venia meno,
E che bagnava i ferri miei di pianto,
E chiedea per pietà brando e veleno,
L'angiol mio tutelar con dolce incanto
Lo spaventevol calice e la Croce
Mi dipingea del sommamente santo;
E di quel gran mister sua cara voce
A me svelava eccelse cose, ond' era
Nobilitato il mio dolor atroce,
Mi repetendo : Ama, perdona, spera.

Lorsque mon courage défaillait, que je baignais de pleurs mes fers, et que je demandais par pitié le poignard ou le poison, mon ange gardien me présentait,

avec sa parole enchanteresse, l'effrayant calice et la croix du Saint des saints; et sa douce voix, en me révélant les grandeurs de ce divin mystère qui ennoblissait mes atroces souffrances, me répétait sans cesse : « Aime, pardonne et espère. »

A mesure qu'il avançait dans la vie et dans les souffrances, Silvio se retirait de plus en plus des intérêts et des passions de la terre, et ne regardait les choses de ce monde que du côté de l'éternité. Une maladie de consomption le conduisit lentement au tombeau; il accueillit les dernières luttes avec ses vertus de prédilection : la patience et la douceur. Dans les derniers temps il était si faible, qu'il ne lui était plus possible d'aller à l'église; il entendait la messe à la maison; ce fut le seul sacrifice auquel son inaltérable patience eut peine à se soumettre. Rien ne fut épargné pour conjurer la fatale issue; l'affection réunit tout ce que la fortune et la science peuvent appeler autour du lit d'un malade pour le disputer à la mort. Tout ce mouvement, tous ces efforts n'altérèrent en rien la simplicité de son âme; il vit approcher sa fin

sans trouble et sans effroi, il lui sourit comme à une amie qui venait le chercher pour le conduire à Dieu, et les derniers accents du poëte chrétien furent une aspiration pour s'élever jusqu'à son Créateur.

L'ANIMA.

Dio, che all' umana polvere,
Ogni virtù comandi,
Tuoi cenni son si grandi!
Come innalzar a te?

DIO.

Figlio, perchè tu m'ami,
Prenderti in braccio intendo;
Amami et a te discendo,
Ti porto in ciel con me.

L'AME.

O Dieu, qui ordonnes toute vertu à l'homme qui n'est que poussière, tes commandements sont si grands, comment m'élever jusqu'à toi?

DIEU.

Mon fils, puisque tu m'aimes, je veux te prendre entre mes bras; ton amour me fera descendre jusqu'à toi, et je t'emporterai avec moi dans le ciel.

Silvio Pellico mourut le 31 janvier 1854, dix ans avant sa bienfaitrice; il fut enterré au Campo santo de Turin. On éleva sur sa tombe une colonne de marbre blanc, avec cette épitaphe composée par Mme de Barol :

Sotto il peso della Croce,
Impara la via del Cielo :
Cristiani, pregate per lui,
E seguite lo.

Sous le poids de la croix, il a appris le chemin du ciel; chrétiens, priez pour lui et suivez-le.

Initié à tous les secrets des œuvres de Mme de Barol, Silvio avait écrit des notes où il raconte en son style pur et simple l'histoire des institutions qu'elle a fondées, et qui révèlent à chaque page son admiration et sa reconnaissance. La mort a interrompu ce précieux travail; mais, tout incomplet qu'il est, il fait connaître, mieux que tout autre, la physionomie, la pensée, l'action de celle dont il dépeint les œuvres.

Dieu, qui a rapproché ces deux âmes parties de rives si opposées; de rang, de caractère, d'o-

pinions si contraires; qui a associé l'écrivain à la femme d'action, le conspirateur libéral à la royaliste vendéenne, le prisonnier dont la vie s'usa dans les fers, et au régime du pain noir et de l'eau, à la grande dame qui habitait un palais et possédait une des fortunes les plus considérables du pays, a rapproché leurs dernières années pour représenter sous le même toit et dans la plus complète harmonie ce contraste si fortement indiqué dans l'Évangile, et qui se retrouve à chaque page de l'histoire des saintes et grandes âmes, entre la vie active et la contemplation, entre la mission de Marthe et celle de Marie.

CHAPITRE X

UNE ERREUR DE MADAME DE BAROL

C'était en compagnie de telles amitiés, et occupée des meilleurs et des plus utiles travaux, que Mme de Barol avançait dans la vie. Elle voyait chaque jour s'agrandir devant elle cet horizon de la charité, qui s'étend à mesure qu'on pénètre plus avant dans ses profondeurs; elle constatait les progrès incessants de ses fondations, favorisées par l'État, et adoptées par l'opinion publique; ses succès avaient presque désarmé la critique qui s'attache à tout ce qui ose et sort des étroits sentiers de la coutume et de la mode; et son expérience, qui se fortifiait tous les jours, lui épargnait les désap-

pointements. Il y avait bien encore, de la part de ses meilleurs amis, quelques observations critiques sur ses dépenses extraordinaires. Plusieurs prétendaient que, malgré son immense fortune, elle parviendrait à se ruiner; on lui conseillait quelquefois en riant de se réserver une place dans son hôpital; mais elle en riait elle-même et ne s'en inquiétait pas : « N'espérons pas, répondait-elle à ces reproches plus ou moins bienveillants, faire taire les gens qui blament les œuvres; le monde ne prône que le luxe, et blâmera toujours ce qui ne se fait que pour Dieu et les pauvres; il faut laisser dire le monde, le supporter tranquillement sans se déranger de la ligne que l'on croit celle du devoir. »

D'autres reproches plus sérieux et peut-être plus mérités s'adressaient à son caractère; elle recevait des événements certaines leçons plus pénibles à accepter; comme nous l'avons dit, l'ardeur de son imagination, l'impétuosité de sa volonté, l'entraînaient quelquefois au delà du but, et l'exposaient à plus d'un mécompte; son esprit dominateur, qui la servait si bien quand

il s'agissait de triompher d'un obstacle malveillant, ou de réduire au joug de la discipline une créature violente et rebelle, la rendait souvent trop vive dans ses exigences, trop absolue dans ses jugements ; on lui reprochait de faire courir plutôt que marcher les âmes qu'elle prenait par la main, et de trop hâter leurs vocations ; nous n'en citerons qu'un exemple.

Une de ses plus intimes amies avait une jeune fille, charmante de figure et d'esprit, mais annonçant très-peu de goût pour la discipline et le travail ; beaucoup pour la distraction et le plaisir. Comme ses parents s'inquiétaient de ces dispositions, la marquise se chargea de dompter ce petit caractère et de le ramener au sérieux de la vie. Elle fit de l'enfant sa compagne ordinaire, la mit de ses promenades, de ses lectures et de ses méditations ; au bout de quelques mois l'élève vint déclarer à sa mère qu'elle se sentait un penchant irrésistible vers la vie religieuse, et voulait entrer dans un couvent. Cette solution inattendue frappa la famille d'étonnement et même d'un peu d'effroi ; le père surtout,

qui avait d'autres vues, se récria contre une vocation si rapide ; mais la jeune fille résista à toutes les objections, elle consentit seulement, comme dernière épreuve, à rester encore un an à la maison paternelle. Pendant ce temps sa vie fut celle d'une religieuse ; sa chambre devint un oratoire qu'elle ne quittait que pour aller avec Mme de Barol à l'église et aux œuvres.

Le jour fixé pour la décision définitive approchait, et la ferveur redoublait avec l'austérité, lorsque la mère de sa meilleure amie, la seule avec laquelle elle avait conservé des relations, vint annoncer à ses parents le mariage de sa fille, et pria instamment toute la famille d'assister à la fête donnée à cette occasion. Comme on n'osait en parler à la recluse, par la certitude d'un refus, son amie vint elle-même, et la pria si ardemment, qu'elle se rendit à ses instances, mais à la condition que sa toilette serait des plus simples, et qu'elle ne paraîtrait au bal qu'un instant; elle insista surtout pour qu'il n'en fût rien dit à Mme de Barol, alors en voyage. Le jour de la fête, elle partit avec ses parents,

[illegible]

[illegible] une entrée modeste

[illegible] air d'une personne

[illegible] et se dévoue à un [illegible]

[illegible] les heurs, [illegible]

[illegible] qui vinrent l'assaillir. [illegible]

[illegible] profondeur de ses méditations. [illegible]

[illegible] sa mère l'avertit qu'[illegible]

[illegible] père achever la soirée [illegible]

[illegible] qui lui [illegible]

[illegible] paraissait si heureuse de [illegible]

[illegible] cruauté à [illegible]

[illegible] la permission de revenir [illegible]

[illegible] elle reprit [illegible]

[illegible] pieuses et [illegible]

[illegible] jour elle [illegible]

[illegible] des raisons [illegible]

[illegible] et sa porte [illegible]

[illegible]

cloître, et qu'il lui venait des doutes sur sa vocation; le père, sans trop insister, l'engagea seulement à suivre les intentions de l'Église, qui veut qu'avant de passer le seuil d'un couvent, on mène quelque temps la vie du monde pour s'épargner plus tard le regret de l'avoir quitté sans bien le connaître. Elle n'eut aucune objection contre ces sages conseils, reparut peu à peu dans quelques soirées intimes, en essaya de plus nombreuses et de plus brillantes, et ne tarda pas à découvrir qu'elle s'était trompée, et que Dieu ne la destinait ni à la contemplation ni à la solitude; mais elle supplia ses parents d'annoncer eux-mêmes son changement à Mme de Barol, qui venait de revenir à Turin. Ceux-ci, pleins de respect et de déférence pour la marquise, et qui la savaient entière en ses idées et peu amie de la contradiction, ne se soucièrent pas de cette mission; ils préférèrent en charger un intermédiaire.

Mme de Barol reçut fort mal le message, et, faisant mettre immédiatement les chevaux à sa voiture, arriva chez les opposants; une scène

assez vive entre elle et la mère amena le mari; celui-ci, mécontent de l'action que la marquise avait voulu exercer sur sa fille sans le prévenir, fit valoir avec énergie ses droits paternels, ajouta qu'il connaissait parfaitement l'esprit de son enfant, inconciliable avec la perfection de la vie religieuse, et cita comme preuve la facilité avec laquelle elle était descendue de ces hauteurs où imprudemment on avait voulu la placer.

Mme de Barol ne se rendit pas; sa protégée, affirma-t-elle, avait cédé à l'influence de ses parents; rendue à elle-même, elle reviendrait à sa vocation véritable, et pour s'interroger et se recueillir, elle avait besoin d'aller passer quelque temps chez les dames du Sacré-Cœur. Le lendemain la jeune fille, qui pendant les scènes et les négociations s'était cachée, partait pour le Sacré-Cœur; mais elle y fut si gaie, si vive, si disposée à mettre tout le pensionnat en mouvement et presque en émeute, que la supérieure écrivit à son père de la reprendre. Après cette expérience, il fallut bien la laisser à la vie séculière. Elle ne tarda pas à se marier, devint une

mère de famille fort attachée à ses devoirs, mais très-peu ascétique, et ne regrettant nullement la clôture et le couvent.

Cette petite aventure, qui fit quelque bruit dans la société, affligea Mme de Barol; elle eut peine à pardonner à ses anciens amis ce désappointement; il fallut quelque temps pour qu'elle leur rendît toute son affection, qu'ils furent très-heureux de retrouver. En racontant cet épisode de la vie de la marquise, les témoins et les intéressés rendaient pleine justice à ses excellentes intentions, à l'élévation de son caractère, à la grandeur de son âme; seulement ils lui reprochaient de prendre quelquefois sa volonté pour celle des autres, et de trop bien vouloir ce qu'elle voulait.

Ces erreurs, qu'il ne fallait attribuer qu'à un excès de zèle, ces ombres légères effacées par l'éclat de tant de belles et solides œuvres, n'altéraient pas la grande et majestueuse place qu'elle avait dans l'esprit public; elle imposait, elle provoquait partout le bien et semblait le semer sur ses pas; son autorité au

loin respectée et les hommages universels la récompensaient sur la terre de tout ce qu'elle avait fait pour le ciel, lorsque des événements qui ébranlèrent le monde vinrent menacer ses projets, mettre en question ses œuvres, changer en griefs ses belles actions, et jeter un nuage sombre sur sa destinée : elle eut à traverser la terrible épreuve des révolutions.

CHAPITRE XI

LA RÉVOLUTION

Dans une de ces soirées où se donnaient rendez-vous les hommes les plus importants et les plus distingués de l'Italie, deux personnages qui devaient bientôt marquer dans la politique de leur pays, et un jeune homme alors moins connu, étaient assis autour d'une table de whist avec Mme de Barol. La partie terminée, une conversation s'engagea entre eux sur l'avenir de la patrie, sur l'influence des idées nouvelles qui commençaient à se répandre et sur le régime de liberté dont on voyait poindre à l'horizon les premières lueurs. César Balbo se prononça pour le gouvernement constitutionnel, grande inno-

vation pour le Piémont, encore sous la loi de la monarchie absolue; Santa Rosa fut du même avis, avec une nuance un peu plus avancée; mais tous les deux, M. Balbo surtout, en exprimant les vœux les plus ardents pour l'avénement et le développement de la liberté dans leur pays, ne dissimulèrent pas la crainte des désordres qui pourraient en accompagner et en déshonorer la conquête, et le désir d'échapper à l'influence des idées révolutionnaires, qui, sous prétexte d'arriver à l'émancipation de l'Italie, menaçaient d'ébranler la sécurité de la société et la paix du monde. Le plus jeune les avait écoutés en silence : lorsqu'il prit la parole à son tour, la société tout entière, attirée par le charme et l'ardeur de son éloquence, cessa toute causerie particulière et resta suspendue à ses lèvres. Prédisant à l'Italie de magnifiques destinées, l'orateur (car sa conversation était devenue un discours et il avait fait une tribune du marbre de la cheminée sur laquelle il s'appuyait) développa avec un entraînement qui saisit ses auditeurs et une audace qui les effraya, les

moyens de parvenir à cette grandeur; il montra la révolution comme la seule puissance capable de seconder et de mener à bien ces aspirations, de procurer les alliances nécessaires à la délivrance de la patrie, et proclama que le Piémont, sans se laisser arrêter par des timidités indignes d'un grand peuple et de vains scrupules, devait l'appeler à son aide pour conquérir non-seulement la liberté, mais la domination, et assurer à l'Italie son unité et son indépendance sous la souveraineté des princes de la maison de Savoie.

Ce jeune homme qui, dans un salon, sous le régime du gouvernement absolu, prédisait audacieusement l'avenir de l'Italie, s'appelait le comte de Cavour.

De pareilles idées, si loin de l'opinion de ceux qui les entendaient, frappaient tout le monde comme le rêve d'un esprit téméraire et chimérique. Mme de Barol en fut très-émue, elle s'écria en protestant contre cette effrayante prophétie : « Pour moi, je suis née Vendéenne, et je mourrai Vendéenne. »

Quelques années encore, et la prophétie devait s'accomplir. Mme de Barol, en rappelant cette conversation, faisait remarquer que ce jour-là M. de Cavour avait annoncé avec une singulière précision tout ce qu'il devait faire lui-même, tout ce qui devait advenir du Piémont et de l'Italie.

Mais avant de se mettre à la tête de cette unité, qui a coûté à la Péninsule tant de bouleversements, et à l'Europe tant de préoccupations et d'inquiétudes, le Piémont eut à passer par les vicissitudes d'une révolution; comme elle le disait elle-même, Mme de Barol y était mal préparée. En France, la révolution avait fait périr ses parents et avait exilé son enfance. Ainsi que chez beaucoup de ses contemporains, la liberté apparaissait à ses souvenirs avec un bonnet rouge pour couronne, et pour trône un autel profané et un échafaud.

Les premiers pas, les premiers actes du libéralisme italien n'étaient pas faits pour la réconcilier avec la liberté; il ne menaçait pas sa vie, il ne dressait pas d'échafaud, mais les doctrines

que mettaient en avant ses représentants les plus avancés, le programme qu'ils affichaient, le caractère des manifestations qui proclamaient leur triomphe, blessaient la chrétienne, la royaliste, la femme pieuse et charitable. Dès son apparition en Piémont, la révolution s'affirma surtout par des injures et des attaques contre l'Église et ses œuvres.

De longs siècles d'union entre les deux autorités qui gouvernent le monde, celle qui parle au nom du Ciel, et celle qui a pour juridiction la terre, ont associé, souvent pour leur défense, quelquefois aussi pour leur danger, les destinées du trône et de l'autel. Lorsque, chez un peuple, le besoin d'émancipation s'éveille, qu'il veut briser des liens longtemps aimés et bénis comme une sauvegarde, et repoussés maintenant comme des chaînes, il confond presque toujours dans une même hostilité la souveraineté de l'Église et celle de l'État; l'Église est rendue responsable des fautes du pouvoir, et parce qu'elle s'oppose aux excès, et ne peut se prêter aux violations de la loi, elle est accusée d'être la

protectrice des abus et l'ennemie du progrès. De là les préventions et les attaques contre le catholicisme, qui apprend aux hommes à respecter et à obéir; l'acharnement spécial contre les ordres religieux, ce degré le plus élevé de la discipline et de l'obéissance; l'animosité contre les œuvres, ces fleurs les plus aimées et ces fruits les plus populaires de la foi.

L'Italie ne devait pas échapper à ces égarements; nulle part le catholicisme n'avait eu plus d'influence sur les destinées politiques et sociales d'un peuple. Constituée à l'ombre tutélaire de la papauté, l'Italie a grandi avec la puissance des Souverains Pontifes; on retrouve la main de l'Église dans ses lois, dans ses mœurs, dans sa littérature, dans ses guerres, dans ses alliances, dans chaque vicissitude de sa destinée, dans chaque événement de son histoire; plus d'une fois le chef de la catholicité a donné le signal de l'indépendance, et dans ces derniers temps, la première inspiration libérale est partie de Rome; la liberté a eu pour elle les bénédictions et les exemples de Pie IX. Mais l'Église n'avait pu

suivre longtemps un mouvement qui, dépassant les bornes légitimes, avait pour prétexte la correction des abus et la conquête de l'indépendance nationale, mais arrivait à la guerre et au renversement des gouvernements. La résistance de la papauté à des exigences inconciliables avec ses devoirs fit oublier tout ce qu'elle avait fait pour la liberté; la religion et son chef furent dénoncés et proscrits comme des fauteurs de la servitude et des obstacles à la délivrance.

Le Piémont, qui aspirait à conduire ce mouvement et à l'appliquer au profit de son ambition et de ses conquêtes, se hâta d'entrer dans la voie préconisée par M. de Cavour. Le gouvernement rompit avec la papauté par les lois, avant de la dépouiller par les armes; il porta atteinte à l'autorité du Pontife avant de mettre la main sur les domaines du Souverain. Secondés par les passions de cette partie du peuple toujours prête à jouer avec le désordre dans la rue, et par l'inaction timide des honnêtes gens, les ennemis du catholicisme s'attaquèrent d'abord aux ordres religieux. Les jésuites avaient droit aux

premiers coups. Milice toujours sur la brèche : au collége, pour ravir la jeunesse à l'ignorance et à l'incrédulité; dans la chaire, pour maintenir les esprits dans l'orthodoxie et dans la pratique des préceptes évangéliques; à Cayenne, pour mourir avec les condamnés, et dans tous les coins du globe, partout où le sacrifice de la vie est nécessaire à la propagation de la foi et au salut des peuples; elle est depuis son origine le but des attaques, le sujet des calomnies de quiconque ne peut pardonner à l'Église son autorité et ses bienfaits, et la haine qu'elle inspire aux ennemis a pour auxiliaire tous les griefs, toutes les préventions qu'ont accumulés contre elle, dans le passé, l'exercice d'un grand pouvoir et le soupçon d'une énergique intervention dans la politique d'un régime aboli et des gouvernements vaincus.

Les jésuites furent les premiers chassés du Piémont, et ce jour-là malheur à tout homme soupçonné de leur donner asile, de chercher à les dérober à la violence de leurs persécuteurs! Les dames du Sacré-Cœur, accusées d'agir sur

les jeunes filles comme les jésuites sur les jeunes gens, et d'obéir aux mêmes règles, durent prendre aussi le chemin de l'exil ; une fois la route ouverte, les autres ordres religieux suivirent, en laissant forcément leurs propriétés entre les mains de l'État. Les œuvres catholiques furent menacées à leur tour, comme coupables d'être les auxiliaires des communautés et d'accepter leur direction. Mme de Barol elle-même eut sa part des méfiances et des hostilités populaires ; elle avait donné l'hospitalité pendant vingt-quatre heures au P. Pellico, frère du poëte, son hôte et son ami ; on l'accusa de cacher dans son palais un bataillon de la Compagnie de Jésus qui s'y exerçait au maniement des armes, et se préparait à la conquête du pays ; une calomnie plus sérieuse la dénonça aux tribunaux comme enlevant les enfants à leurs familles, les retenant de force dans ses orphelinats, et leur faisant subir les traitements les plus durs et les plus rudes privations. Une enquête fut ordonnée par la justice, des visites domiciliaires pénétrèrent dans l'intérieur de chacune de ses

maisons; on interrogea les parents; les maîtresses et les enfants comparurent devant le magistrat. Il fallut bien reconnaître que dans ces prétendues prisons il n'y avait d'autres liens que l'affection, d'autres sentiments que la reconnaissance; mais la foule une fois jetée hors du droit chemin ne revient pas si vite à la vérité. Les accusations déclarées fausses par le tribunal étaient encore affirmées dans les rues; le nom de Mme de Barol, qu'autrefois tant de voix bénissaient, n'était plus accompagné que de malédictions et d'outrages. Elle recevait les lettres anonymes ou signées les plus injurieuses et les plus menaçantes, et les jours de tumulte les émeutiers s'attroupaient autour de son palais et de ses maisons de charité, et criaient qu'ils allaient y mettre le feu.

Devant ces manifestations, que renouvelait chaque émotion populaire, tous les amis de Mme de Barol lui conseillaient de s'éloigner, et d'aller porter ailleurs des bienfaits dont se montrait si peu digne sa patrie d'adoption, elle ne voulut jamais y consentir. C'était en

Italie, c'était à Turin qu'elle avait fondé ces œuvres, que son absence abandonnerait sans défense et condamnerait à la mort; c'était pour les pauvres de ce pays que son mari mourant lui avait confié sa fortune. D'ailleurs le danger n'était pas sans attrait pour cette nature énergique et entreprenante; le sentiment qui l'avait conduite dans les prisons la retenait dans la ville en révolution, dont elle espérait sauver quelques âmes momentanément égarées. « Quoi qu'il arrive, répondait-elle aux conseils de la prudence et de la timidité, je ne quitterai pas Turin; je ne puis emporter avec moi mes cinq cents enfants, je dois rester, pour être jusqu'à la fin leur mère; on me coupera la tête, dites-vous, c'est un chemin tout comme un autre pour aller au ciel. Dieu a donné à ma grand'mère le courage de mourir sur un échafaud, il ne me le refusera pas : ni les menaces, ni les persécutions, ni les souffrances ne me feront abandonner un poste où me retient le devoir. »

Elle fut fidèle à cette mâle résolution.

Lorsque la garde nationale se rendit chez elle

pour s'assurer qu'elle n'avait pas caché dans sa chambre cinquante jésuites, elle se présenta à la troupe armée qui remplissait sa cour, la somma de respecter son domicile, et consentit seulement à laisser entrer deux ou trois des envahisseurs pour faire leur recherche, et reconnaître par eux-mêmes la fausseté puérile de l'accusation.

Le jour où l'on voulut s'emparer de la maison qu'elle avait donnée aux dames du Sacré-Cœur, elle en réclama la propriété, qu'elle s'était réservée si les conditions de la donation cessaient d'être exécutées, et parvint, au nom de la loi, à rentrer dans ses droits de propriétaire.

Sans se laisser intimider par les menaces publiques et secrètes, elle défendit les sœurs qui dirigeaient ses établissements, releva le courage abattu de ses auxiliaires, continua ses travaux, ses visites et ses aumônes, reçut, comme aux jours de calme, les solliciteurs à ses audiences, et ne voulut pas qu'un seul pauvre souffrît de ses inquiétudes et des injustices dont elle était victime.

Sa vivacité naturelle se révoltait quelquefois contre l'iniquité des persécutions; son premier mouvement était à l'indignation plus qu'à la plainte; mais elle revenait vite à des pensées plus chrétiennes. « Je dois me réconcilier avec mes adversaires, disait-elle, avant d'approcher de l'autel de Dieu; » et elle ne tardait pas à pardonner de bon cœur à ses aveugles ennemis. Plus d'un homme d'émeute qui vociférait contre elle dans la rue venait en secret lui demander pour sa femme ou ses enfants malades un service ou un secours qui n'étaient jamais refusés. Ses anciens amis, qui avaient déserté son salon pour la tribune, le club ou le ministère, et n'avaient pas toujours eu le courage de la protéger contre des accusations dont plus que personne ils connaissaient le mensonge, savaient qu'ils pouvaient compter de sa part sur l'oubli de leurs torts, dès qu'ils étaient malheureux; elle prenait leur défense et cherchait à les excuser devant une société qui ne leur pardonnait pas ce qu'elle appelait leur trahison et leur apostasie.

Plusieurs, revenus dans leurs derniers jours

aux croyances de leur jeunesse, se sont rappelé avec joie le temps où, d'accord avec elle, ils s'associaient à des œuvres que plus tard la passion politique leur avait fait méconnaître et entraver[1].

Ce passage à travers la persécution ne fit qu'augmenter en Mme de Barol la patience et la fermeté; on enlevait à son zèle les établissements publics, on ne put lui défendre l'entrée des maisons qu'elle avait fondées, et lui fermer la porte des pauvres. Quand on lui interdit de visiter les prisonnières, elle visita plus souvent le refuge et les orphelinats. « Puisqu'ils ne me laissent

[1] En 1862, deux années avant de mourir, Mme de Barol écrivait à une de ses amies de France, en témoignant toute son admiration pour le vénérable marquis de Brignole, déjà lui-même si près de la mort, et en annonçant le commencement d'une neuvaine à saint François de Sales : « Nous avons grand besoin que cet aimable saint s'occupe de ramener à Dieu et à l'Église catholique tant de pauvres âmes égarées, qui se perdent et entraînent les autres dans la perdition. Je tâche de réunir beaucoup de conspirateurs; mais que ta prudence ne s'en effraie pas, tous ces conspirateurs sont des chrétiens fidèles, qui demandent à Dieu que sa volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel. Jusqu'à présent, il y a encore une petite différence. »

plus entrer en prison, il me faut travailler à empêcher les autres d'y aller; » ce fut là toute sa plainte. Turin la vit jusqu'à la fin fidèle à son passé, ne recevant de l'hostilité des révolutions que ce surcroît de dignité qu'inspirent aux natures d'élite l'injustice et le malheur.

Mais sa sérénité, même lorsque l'ordre matériel fut rétabli, n'empêcha pas qu'elle ne fût triste du présent et inquiète de l'avenir. L'indifférence et l'insensibilité n'ont jamais été le fait des âmes fortes; elles se rendent maîtresses de leurs passions, et ne leur permettent pas de troubler leur jugement et de modifier leur action; mais leurs impressions, pour être dominées, n'en sont pas moins vives et profondes, et cette victoire de la volonté sur la nature ne s'obtient que par des souffrances aiguës.

Mme de Barol aimait l'Italie; elle faisait des vœux, comme Pellico, pour sa délivrance du joug étranger; elle se plaisait à raconter les actes de générosité de ses soldats. Mais, attachée aux opinions politiques contre lesquelles l'Italie était en insurrection, elle ne pouvait s'accoutumer à

voir la monarchie se dépouiller peu à peu de son ancienne autorité et livrer son prestige; elle avait peine à saluer comme un progrès l'avénement du gouvernement des chambres, qui, disait-elle, enlevait aux rois leur responsabilité, c'est-à-dire le droit de vouloir et d'agir, sans les empêcher de perdre leur couronne. Elle comparaît le nouveau régime à une république revêtue d'un manteau royal qui allait tous les jours en se rétrécissant. Elle aurait cependant fini, comme tous les esprits sages et clairvoyants, par prendre son parti de l'évanouissement d'un passé dont elle avait conservé toutes les traditions, et par se soumettre sans murmure à ce nouvel ordre de choses, qui paraissait inévitable [1], s'il se fût contenté de changer les conditions de la politique. Mais quand, en Italie, l'émancipation

[1] Au début du mouvement Mme de Barol écrivait: « Rien ne peut satisfaire nos politiques qu'une représentation nationale. Tout est maintenant national : nous avons le café national, le pain national. Pour moi, je ne suis pas politique, et suis assez indifférente à toutes les formes du gouvernement, pourvu que Dieu et les droits de l'Église soient respectés. »

au dehors et la liberté intérieure semblaient marcher contre ses convictions religieuses; quand les lois comme les conquêtes se faisaient aux dépens du catholicisme, que les évêques étaient en prison ou en exil, les religieux expulsés, les biens de l'Église vendus, elle ne pouvait partager l'enthousiasme des Italiens pour des hommes dont ils faisaient leur épée et leur drapeau.

Incapable de dissimuler sa pensée, elle témoignait hautement sa répugnance pour les persécuteurs, sa sympathie et son admiration pour les victimes.

« Le catholicisme gêne les italianissimes, écrivait-elle; non-seulement on outrage la religion et on supprime les ordres religieux, mais après les avoir dépouillés, on les laisse mourir de faim. Mes voisines les Carmélites font pitié par leur misère et envie par leur sainteté; leur charmante supérieure me disait l'autre jour : « Pour Dieu on ne peut jamais trop souffrir; et si, après avoir tout pris, on prenait la tête, ne serions-nous pas trop heureuses? »

Lorsque l'archevêque de Turin fut mis en prison, en 1850, Mme de Barol fut une des premières à aller le voir à la citadelle de Turin ; elle le trouva calme, plein de courage, comme un homme qui met son devoir au-dessus de toute considération humaine. Il lui dit que jamais il n'avait été plus tranquille que depuis qu'il était en prison ; il s'y attendait depuis longtemps, mais il ne savait comment on arriverait à s'emparer de lui, et son humilité craignait qu'en cette circonstance il ne fût pas à la hauteur de ses devoirs. Il avait été traité comme le plus vulgaire des voleurs, et le major des carabiniers, chargé de l'arrêter, était honteux du rôle qu'on lui imposait. A son ordre de le suivre, l'archevêque répondit par ces paroles de Pie VII au général Radet : « Je crains bien que cette action ne vous porte pas bonheur. » Mme de Barol voyait dans l'archevêque un martyr de l'indépendance ecclésiastique, dont l'héroïsme provoquerait partout des actes de courage et de foi ; elle regrettait l'inconséquence du gouvernement : « car, disait-elle, tous les évêques du Piémont avaient adhéré à la circulaire du

Pontife arrêté; ils avaient droit à l'honneur du même traitement. »

Ce fut pour elle, comme pour tous les catholiques, une grande consolation d'apprendre qu'au moment où, pour rendre sa captivité plus sévère, le prélat était transféré dans la forteresse de Fenestrelle, il avait reçu la croix pectorale de Mgr Affre, tombé martyr de son amour pour son troupeau, sur les barricades de Paris.

La mort d'un homme politique lié pendant cinquante ans à la famille de Barol, avait été le prétexte de cette persécution; mêlé à toutes les affaires du moment, partisan actif du nouveau régime, M. de Santa-Rosa avait marché avec la grande majorité des chambres, dont il faisait partie, et avait voté la loi Sicardi, dirigée contre les ordres religieux, et qui, dénoncée par le Saint-Père comme portant atteinte aux droits de l'Église, faisait encourir à ses auteurs la peine de l'excommunication. L'Église, pour réconcilier les excommuniés, a toujours exigé d'eux la rétractation du fait qui a provoqué leur

condamnation. Santa-Rosa, tombé gravement malade, voulut, comme tant d'autres, mourir en catholique; il appela un prêtre, ensuite un moine. Tous deux, pour l'absoudre, demandèrent qu'il rétractât publiquement ses erreurs. Santa-Rosa hésita, voulut négocier, et ne consentit qu'à l'extrémité. Le temps manqua pour lui administrer les derniers sacrements, mais il reçut l'absolution et la sépulture chrétienne. On fit un crime au prêtre et au religieux d'avoir obéi aux règles de l'Église; ils furent insultés, poursuivis, et l'archevêque, qui, dans une circulaire à ses prêtres, avait défendu leur conduite et approuvé leur refus en le motivant, fut décrété de prise de corps, et mis en prison.

En rendant hommage au zèle sacerdotal de l'archevêque de Turin, Mme de Barol demandait des prières pour l'âme de son vieil ami, et espérait que Dieu, dans sa miséricorde, lui pardonnerait des erreurs qui venaient plus de l'entraînement du moment que d'une hostilité préméditée.

Un autre de ses anciens amis, M. de Cavour,

lui paraissait plus redoutable et plus responsable de ses actes; elle l'accusait surtout des lourds impôts dont il faisait acheter la liberté, et qui menaçaient de réduire ses aumônes. Un jour, après une courte retraite, on annonçait son retour aux affaires : « S'il arrive, s'écria-t-elle, notre ruine est complète; mais après tout, qu'il en soit ainsi, pourvu que ce pauvre pays reste catholique ! »

Cependant elle n'hésitait pas à s'adresser à M. de Cavour, dont elle reconnaissait l'obligeance, toutes les fois qu'il s'agissait d'obtenir quelque adoucissement aux rigueurs du moment. Une religieuse avait besoin d'une faveur de ce genre, et n'osait réclamer son intervention de peur de la compromettre. « Je vous assure, lui répondit-elle, que je ne puis plus être compromise, je marche de crime en crime. » Et elle obtint ce que la religieuse demandait.

Le plus grand reproche qu'elle fit à la révolution fut la conduite du gouvernement italien envers Pie IX. Elle avait salué avec enthousiasme l'avénement du Saint-Père et les premiers actes

de son pontificat; mais elle avait été, plus vite que d'autres, effrayée de la pente sur laquelle l'entraînaient les passions et les exigences de ceux qui l'acclamaient avec le plus d'ardeur; elle se défiait de cette popularité, dont l'élan était un calcul, et qui ne se montrait si fanatique de la papauté que pour en faire la servante de ses idées et l'instrument de ses aspirations; elle prévoyait que ces ovations voudraient un jour se faire payer à un prix que ne pourrait donner le vicaire de Jésus-Christ, et qu'à sa première résistance le Thabor se changerait pour lui en Calvaire. Lorsque s'éleva la tempête, son cœur suivit le pape à Gaëte, s'associa à toutes ses souffrances, et plus tard partagea l'indignation soulevée dans toute la catholicité par l'invasion des provinces romaines et le sang versé à Castelfidardo. Convaincue que la fidélité devait rendre au Saint-Père ce que lui avaient enlevé la violence et l'ingratitude, elle s'occupa avec un zèle infatigable de l'œuvre du denier de saint Pierre; mais en se montrant généreuse envers le grand pauvre de Jésus-Christ, elle ne

retrancha rien de la part des petits. Sa fortune, qu'elle répandait jusqu'à la prodigalité, semblait inépuisable; elle n'avait d'économies que pour elle-même.

CHAPITRE XII

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-JULIA, ET MORT DE MADAME DE BAROL

Le poids des jours qui s'accumulaient sur sa tête ne pouvait ralentir son zèle et affaiblir son autorité. Dans quelques pages touchantes, consacrées à son souvenir, la fille d'une de ses parentes et de ses meilleures amies écrit, en parlant de sa dernière visite à la France, qui fut un moment d'ivresse pour tous ceux qui la virent :

« Ce visage aimé, où les années n'avaient pu passer sans laisser de traces, conservait pourtant ses grâces et sa vivacité; même jeu de physionomie, mêmes gestes, même esprit resplen-

dissant, même jeunesse de cœur; c'était bien elle, toujours elle; elle disait en toute vérité : Je me sais vieille, mais je ne me sens pas vieillir. » Suivant une jeune femme dont elle avait fait la connaissance à Turin, dans ses dernières années, Mme de Barol n'avait pas d'âge, elle était de tous les âges, car elle plaisait à tous.

Seulement la vieillesse apportait avec elle quelque chose du calme et de l'apaisement d'une belle soirée; Mme de Barol devenait plus douce en ses jugements, moins sévère envers les personnes et les choses; toujours dévouée à ses amis, elle les aimait, pour ainsi parler, plus affectueusement. Elle se plaisait à s'entourer de la jeunesse, s'intéressait à ses idées, à ses plaisirs, lui donnait avec douceur les leçons de l'expérience, et se montrait plus indulgente pour les opinions qu'elle ne partageait pas; car, ainsi qu'il arrive toujours aux âmes sincères, elle avait trouvé sur son chemin et jusque dans les camps les plus opposés, des qualités à reconnaître et des vertus à admirer.

Mais si son âme restait jeune et douce, la maladie devenait chaque jour plus puissante sur son corps épuisé; les infirmités augmentaient, et avec elles la résignation et le courage. « Patience, patience, disait-elle, c'est un fait assez indifférent de faire la volonté de Dieu, horizontalement dans son lit ou perpendiculairement sur ses pieds. » Et de son lit, elle continuait à surveiller, à conduire, à inspirer ses œuvres; un tel labeur ne pouvait affaiblir son zèle; parmi tant d'institutions fondées, tant de maisons charitables élevées, il manquait encore quelque chose à sa piété; elle avait servi, visité, logé Dieu dans la personne des enfants et des pauvres, elle voulut lui donner à lui-même une demeure; elle entreprit de bâtir une église; ce fut sa dernière œuvre.

Depuis 1845, le faubourg de Vanchiglia, situé à l'est de Turin, s'était couvert de rues, de places, de maisons, il acquérait chaque jour plus d'importance; la société qui l'avait fait bâtir avait réservé un terrain pour la construction d'une église rendue nécessaire par l'éloignement de la paroisse la plus voisine.

En 1854, le faubourg fut un des plus maltraités par le choléra. La population était pauvre, les maisons malsaines, les foyers d'infection ne manquaient pas; la municipalité fit ouvrir des rues nouvelles, combler des fossés, couvrir un petit canal qui portait les eaux chargées d'immondices dans les prés d'alentour, et fermer le cimetière des juifs.

Le curé de l'Annonziata, qui avait le faubourg dans sa paroisse, crut le moment opportun de faire appel au zèle religieux des habitants. Ses premières ouvertures furent bien accueillies; on était encore sous l'émotion de la calamité qui venait de décimer la population, on sentait le besoin d'avoir Dieu près de soi pour se placer sous sa protection et se réfugier dans son temple. Le curé fit dresser par un architecte déjà célèbre le plan d'une église, vaste, élégante et bien ordonnée, et lorsqu'il le présenta à l'assemblée générale des habitants, il n'y eut qu'une voix pour l'approuver. Chacun vota pour qu'il fût mis immédiatement à exécution; à peine quelques doutes s'élevèrent sur la possibilité de

réunir la somme nécessaire qui, d'après le devis, montait à 360,000 livres, et un comité fut nommé séance tenante pour aviser, sous la présidence du curé, aux voies et moyens.

Dès le lendemain, le comité se mit à l'œuvre; il écrivit à l'archevêque de Turin, alors en exil à Rome, pour lui demander d'approuver et de bénir sa sainte entreprise, sollicita une subvention du gouvernement, et réclama de la municipalité appui et secours.

L'archevêque se hâta d'envoyer son adhésion et sa bénédiction, en exprimant le regret de ne pouvoir y joindre son obole, car tous ses revenus étaient sous le sequestre, et il n'était plus qu'un pauvre exilé. Le gouvernement accorda à la société 15,000 livres, à la condition qu'elle se ferait reconnaître comme personne civile; le conseil municipal fut moins favorable, il applaudit à ce projet, comme devant concourir à l'amélioration des habitations du faubourg; mais refusa de promettre son concours avant que les travaux ne fussent commencés; puis pressé par le ministre de l'intérieur, à l'occasion de

la demande de reconnaissance, il vota à l'unanimité la décision suivante après une assez vive discussion, dans laquelle plusieurs orateurs affirmèrent qu'il y avait bien assez d'églises à Turin :

« Le conseil municipal reconnaît comme très-digne d'éloge le sentiment qui a inspiré la demande de la société formée à Vanchiglia pour l'érection d'une église, mais il déclare qu'il n'a pas l'intention de concourir soit à la construction, soit à l'entretien de l'édifice en question, et que l'on doit, pour ladite construction, se conformer aux règlements en vigueur sur cette matière. »

Le comité ne se découragea pas, espérant toujours qu'une fois l'église commencée à l'aide des contributions volontaires, la municipalité ne pourrait plus refuser la sienne; une souscription fut ouverte, en peu de jours elle produisit 20,000 livres; mais bientôt la décision du conseil municipal fut connue et exploitée. Les tièdes, les indifférents et l'opposition des malveillants répandirent le bruit que, sans l'appui de la

ville, rien n'était possible; que les efforts des particuliers seraient stériles et l'argent perdu. En même temps, les deux pieuses reines, la veuve de Charles-Albert, la femme de Victor-Emmanuel moururent; on avait beaucoup compté sur leur générosité bien connue. Le zèle se refroidit, les doutes se changèrent en certitude; on fut convaincu que ce serait folie de s'engager avec 35,000 livres dans une entreprise qui en exigeait plus de 300,000.

Le comité ne se tint pas pour battu; il retourna vers l'architecte, et le pria de modifier, de réduire son plan, de manière à ne pas dépasser 100,000 francs; celui-ci fit de son mieux, supprima les souterrains, diminua le nombre des colonnes, offrit de laisser de côté la façade, le clocher, tout ce qui n'était pas de stricte nécessité, et de se contenter de faire la moitié de l'église, en ajournant le reste à des temps meilleurs. Avec cette réduction, la dépense n'irait pas au delà de 100,000 francs, et l'église serait encore assez grande pour le nombre des fidèles.

Cette construction imparfaite et mutilée ne

souriait pas trop au comité, qui avait compté sur un plus heureux succès, et avait appris, en voyant en Italie comme en tout pays tant de monuments magnifiquement commencés, que rarement on terminait ce qui au début n'avait pu être achevé, et que même en finissant l'œuvre plus tard, on était souvent infidèle au plan primitif. Il se résigna cependant, et envoya au syndic de la ville le plan modifié; le conseil des édiles, auquel le soumit le syndic, mit quatre mois à donner son avis; il exprima des doutes sur la solidité des murs, et proposa, pour plus de sûreté, de substituer un plafond à la voûte.

De là, le plan dut continuer son long chemin, et aller chez le ministre des travaux publics demander l'opinion du conseil des bâtiments.

Suivant l'avis de ce conseil, l'architecte, le professeur Antonelli, avait par ce projet donné une nouvelle preuve qu'il était maître suprême en son art; par l'harmonie des parties, par la pureté du style, ce monument, non-seulement ferait grand honneur à son auteur, mais ajouterait beaucoup à la beauté de la métropole. Toutefois,

il devait être rejeté, parce que l'étendue de l'édifice excédait les besoins du quartier, qu'il était hors de proportion avec les ressources, et que, même en n'en construisant que la moitié, 100,000 francs ne suffiraient pas.

Devant tant d'objections il fallut s'arrêter, et pendant quatre ans on ne parla plus de l'église de Vanchiglia. Le faubourg perdait chaque jour de sa valeur, les embellissements des autres quartiers lui faisaient la plus funeste des concurrences; les propriétaires étaient obligés de garder leurs maisons vides, ou de les louer presque pour rien aux classes les plus pauvres; les terrains étaient vendus à perte, la misère croissait avec la dépopulation; ce n'était pas le moment de demander des sacrifices pour la nouvelle église.

Après la guerre et les annexions, la ville de Turin devint le centre du gouvernement et des affaires de l'Italie; elle n'avait plus de place à donner à la foule qui se pressait dans ses murs pour profiter de son élévation provisoire ou saluer sa grandeur momentanée. La municipalité

nieur dont elle connaissait le talent et appréciait les sentiments religieux, est chargé de dresser le plan d'une église gothique dont elle avait vu en France d'admirables modèles, et qui lui paraissait mieux que toutes les autres répondre à la pensée chrétienne, s'élevant en prières et en supplications de la terre au ciel.

Le 15 mai 1862, elle envoie une note au conseil municipal de Turin et au comité de la société de Vanchiglia, dans laquelle elle s'engage à bâtir immédiatement l'église, aux conditions suivantes : l'église sera placée sous l'invocation de sainte Julia, sa patronne, au lieu de saint Luc, auquel elle devait être dédiée; elle sera à trois nefs en style gothique, d'après un plan présenté par Mme de Barol; la municipalité et le comité concourront chacun pour une somme de 50,000 francs, et fourniront gratuitement un terrain de 2,948 mètres et quelques petites adjonctions. Une partie des terrains annexés sera réservée pour un jardin destiné à recevoir des jeunes gens, les dimanches et fêtes.

La propriété de l'église et de ses dépendances

appartiendra à la fondatrice et à ses héritiers à perpétuité, ainsi que le droit de patronat.

Si ces conditions sont acceptées, Mme de Barol pourvoira à toutes les dépenses de la construction, du mobilier et de l'entretien de l'église; celle-ci deviendra la paroisse du faubourg, et au cas où le service paroissial ne pourrait s'établir ou serait supprimé ou suspendu, Mme de Barol et ses héritiers feront célébrer deux messes à perpétuité les dimanches et fêtes, avec explication de l'évangile.

La ville de Turin et le faubourg de Vanchiglia n'hésitèrent pas; ils savaient à qui ils avaient affaire et la valeur des promesses et des engagements de la marquise; ils s'empressèrent d'accepter une proposition qui, pour un sacrifice de 100,000 francs, dotait le pays d'un monument estimé alors à un demi million, et qui a coûté 587,088 francs.

Pour témoigner sa reconnaissance, le conseil municipal donna le nom de Barol à la rue qui de la place Victor-Emmanuel conduit à l'endroit où devait s'élever l'église.

Dans l'assemblée générale des habitants du faubourg, un enthousiasme universel, des applaudissements, des cris de joie accueillirent l'annonce de la fondation d'une paroisse dont personne ne doutait plus, dès que Mme de Barol voulait bien se charger de l'œuvre. Le professeur Antonelli, l'auteur de l'ancien projet, fut le premier à voter pour l'acceptation du second, et une députation fut nommée séance tenante, pour aller porter à la marquise les remercîments et les hommages de toute la population.

Mme de Barol reçut la députation avec sa grâce accoutumée; elle lui témoigna son désir de presser les travaux et sa joie de s'associer à la prospérité du faubourg, en y faisant bâtir la maison de Dieu. Lorsqu'on lui demanda quelle garantie elle voulait pour les 50,000 francs promis par la société, elle répondit que la meilleure de toutes se trouvait dans les noms des personnes qui composaient le comité, en qui elle avait la confiance la plus illimitée.

Peu de jours après le vote favorable du conseil municipal, le plan lui était envoyé; présenté le

11 août 1862, il fut approuvé le 13. Le lendemain les ouvriers étaient sur le terrain, les pierres et les autres matériaux étaient apportés; on reprenait les fouilles commencées en 1856, et à la fin de l'année les fondations atteignaient le niveau du sol; au printemps suivant, les murs sortaient de terre. C'était plaisir de voir avec quel entrain, avec quelle rapidité la forme de l'église se dessinait, les pierres s'élevaient et prenaient leur place, les erreurs étaient réparées, les difficultés vaincues; dans ce travail que rien n'arrêtait, on sentait le souffle puissant de Mme de Barol; elle était l'âme de tout ce mouvement et comme la volonté de tous ces efforts.

Le 22 mai 1863, jour de la fête de sainte Julia, se fit la cérémonie de la pose de la pierre fondamentale; Mme de Barol avait peur d'une solennité qui pouvait flatter son amour-propre, car c'était une de ses grandes préoccupations de ne pas permettre à une pensée personnelle de se glisser dans ses œuvres; elle ne voulait de place que pour la gloire de Dieu. Sur la façade de l'église et autour de la grande fenêtre, elle de-

manda qu'on inscrivît en lettres d'or ces paroles de saint Paul : *Absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*. Sur les instances de tous les intéressés, elle consentit à la fête, à la condition qu'elle n'y assisterait pas; les autorités, comme les habitants, voulurent y prendre part. Mgr Fransoni, exilé à Lyon, avait, par sa mort, laissé vacant le siége archiépiscopal de Turin; Mme de Barol aurait voulu que la cérémonie fût présidée par le cardinal de Angelis, évêque de Fermo, aussi exilé de son diocèse, et qui demeurait à Turin, chez les prêtres de la Mission; mais le cardinal ne sortant pas de la maison des missionnaires bénit la pierre dans leur chapelle, et la fonction fut célébrée par l'évêque de Ptolemaïde.

En cette occasion, l'église déploya la pompe et la majesté qu'elle sait donner à ses fêtes; la fondatrice avait sa part de chaque bénédiction et de chaque prière, et pendant que son humilité la retenait à la maison, elle était présente dans la pensée et la reconnaissance de tous.

Une ode composée en son honneur fut distri-

tribuée aux assistants; l'évêque, après la pose de la pierre, prononça un magnifique éloge de ses vertus et de sa générosité, et appela sur elle et ses œuvres toutes les grâces de Dieu.

Sous la pierre, avait été déposée une petite cassette renfermant des pièces d'or et d'argent à l'effigie du Saint-Père et du roi, différentes médailles et l'inscription suivante :

« La marquise Juliette-Françoise-Victurnienne de Barol née Colbert, restée la dernière de sa famille, a fait ériger cette église dédiée à sainte Julia, à la gloire de Dieu, pour le bien de son âme et de celles de ses ancêtres. La municipalité de Turin, dont l'illustre marquis Emmanuel de Rora était syndic, et les propriétaires du faubourg de Vanchiglia, représentés par un comité, sous la présidence de M. le curé de la sainte Annonziata, l'illustrissime seigneur Jacques Trucchi, vu le besoin urgent d'une paroisse dans ce faubourg, ont contribué ensemble à son érection, en donnant le terrain et un somme de 50,000 livres chacun. Le siége archiépiscopal de Turin vacant, Mgr le

chanoine Joseph Zappata étant vicaire capitulaire; la pierre fondamentale a été bénie par S. E. le cardinal Philippe de Angelis, archevêque de Fermo, exilé à Turin, confesseur de la foi. Elle a été posée par S. E. Mgr Jean-Antoine Balma, de l'ordre des oblats de M. V. S., évêque de Ptolémaïde, le 22 mai 1863. »

L'année vit avancer beaucoup les travaux, rien ne fut épargné pour la solidité et l'élégance de l'édifice; en décembre, l'église et le présbytère étaient déjà couverts, et l'on prévoyait le moment si impatiemment attendu, où les fidèles viendraient remercier Dieu dans son temple achevé. Mme de Barol se félicitait de n'avoir pas été trompée dans ses calculs, et de pouvoir tenir la promesse qu'elle avait faite d'ouvrir l'église au printemps de 1864, mais cette grâce ne devait pas lui être accordée sur cette terre; sa vie était pleine, elle avait assez travaillé pour Dieu et les pauvres, et l'heure du repos et de la récompense devait arriver avant la fin de son dernier travail.

Une maladie vint se joindre à ses infirmités habituelles; elle comprit qu'elle n'avait plus rien

à attendre de la science et des secours humains, et ne pensa plus qu'à bien mourir.

La mort, cette menace qui pèse sur toute vie humaine, cette lugubre perspective dont les frivoles cherchent à fuir la vue, en se fuyant eux-mêmes dans le tourbillon des affaires et des plaisirs, n'a, pour l'âme véritablement chrétienne, ni surprise ni terreurs exagérées : quiconque a semé beaucoup de bonnes actions et beaucoup de sacrifices, peut voir sans pâlir arriver le jour de la moisson. Mme de Barol avait à offrir une trop belle rançon des imperfections humaines, pour avoir peur des jugements de Dieu et douter de sa miséricorde ; tout ce qu'elle avait fait de bien était là pour accompagner ses derniers moments, lui faciliter le passage entre les deux vies, et la présenter au souverain tribunal sous la protection de ses œuvres. Pendant que, d'un côté, tout était deuil, regrets et déclin ; tout était joie, spendeur et rajeunissement de l'autre ; et à travers les ombres funèbres et les déchirements de la séparation, elle com-

mençait à apercevoir la lumière que la foi ne faisait que prévoir, le bonheur qui n'apparaissait sur la terre que comme une lointaine promesse, et surtout l'amour infini vers lequel elle avait tant aspiré, et dont la charité la plus vive n'est ici-bas qu'un reflet affaibli. C'est ainsi que Mme de Barol comprit la mort, et l'accepta sans agitation et sans faiblesse. Elle sollicita et reçut avec la plus grande piété le sacrement des mourants, dit adieu à ses amis, à ses serviteurs, à ses enfants d'adoption, aux sœurs qui l'avaient aidée, recommanda à tous d'être fidèles à son souvenir; elle demanda ensuite à rester seule, pour se préparer à rendre compte de sa vie si pleine et si bien employée; et pendant que dans les chambres voisines ceux qui l'avaient aimée pleuraient, que les prêtres et les religieuses priaient, elle attendit le signal de Dieu, l'âme en paix, le cœur plein d'espérance, les yeux fixés sur le crucifix, et tenant à la main une petite image de la Vierge que lui avait envoyée le saint curé d'Ars.

Ses dernières paroles furent celles-ci : « Que la volonté de Dieu soit faite en moi et pour moi, dans le temps et pour l'éternité. »

Elle s'endormit doucement dans la mort, le 21 janvier 1864.

Ce fut une désolation générale dans tout le pays. La ville de Turin s'associa au deuil de ses amis et de sa famille; la municipalité, qui, chaque jour de sa maladie, avait envoyé savoir de ses nouvelles, se fit représenter à son convoi; le comité de la société du faubourg de Vanchiglia y était, avec une nombreuse députation de ses habitants; les protégés de ses œuvres entouraient son cercueil; le peuple lui-même, revenu de ses injustices, le suivit en pleurant, et l'on n'entendait dans cette foule triste et recueillie que des récits de sa générosité et des paroles en son honneur.

Le corps de Mme de Barol fut enterré au Campo Santo de Turin; plus tard on signa des pétitions, on fit beaucoup de démarches pour qu'il fût transporté dans l'église qu'elle avait bâtie,

et où elle avait demandé, par un de ses derniers codiciles, a être enterrée. La sévérité des prescriptions de la police, depuis l'invasion du choléra, n'a pas encore permis le succès d'une demande si légitime.

CHAPITRE XIII

DERNIÈRES VOLONTÉS DE MADAME DE BAROL

Le testament de Mme de Barol[1] est un véritable monument qui la rappelle tout entière avec sa charité inépuisable, la prévoyance qui ne veut rien remettre au hasard, et cette force de volonté qui, survivant à elle-même, et s'emparant de l'avenir, règle d'avance tous les détails, et ne laisse à l'incertitude des événements, à la variabilité des caprices ou des intentions humaines, aucune prise sur ses décisions. Il a quatre-vingt-quinze articles, et est suivi de sept codiciles.

Après avoir légué à sa propre famille la part

[1] Voir l'extrait du testament de Mme de Barol.

qui lui revenait directement de ses parents, à ses amis quelques souvenirs dont la principale valeur est de lui avoir appartenu, et laissé à tous ceux qui l'avaient servie une large récompense de leurs soins et de leur dévouement, fidèle à la volonté de son mari, elle fait les pauvres les héritiers de sa grande fortune; chacune de ses œuvres reçoit la maison où elle est établie, et les sommes nécessaires à son entretien; en assurant la durée de toutes ses institutions, elle leur rappelle le but de leur fondation, leur trace la ligne qu'elles doivent suivre; elle veut que son esprit préside à jamais à leur développement et règne encore, lors même qu'elle n'y sera plus.

Pour donner une sanction à ses prescriptions, ne pas en faire dépendre l'accomplissement de la volonté d'un seul, et surtout pour que la fortune de ses œuvres, et par conséquent leur durée soient à l'abri de l'hostilité, des convoitises ou de la négligence, elle crée, par une inspiration qu'on ne saurait trop admirer, une institution qui conserve tout, sans pouvoir rien entraver,

et n'a rien à redouter des changements, des altérations qu'amènent le temps, les révolutions et la faiblesse humaine.

Cette institution, sous le nom d'Opera pia Barolo, doit comprendre toutes ses œuvres; elle est son légataire universel, son exécuteur testamentaire permanent, et la représentation vivante et perpétuelle de sa volonté; le conseil qui la dirige possède et administre les biens, veille sur les fondations, choisit les auxiliaires, donne à chacun ce qui lui revient, et assure, par un droit absolu de révocation, l'exécution nette et précise des ordonnances de la fondatrice; par ce conseil, on peut le dire, elle vit, elle agit dans ses œuvres, et son action est encore pleine de sagesse et de prudence. Elle est inexorable contre la moindre infraction aux lois qu'elle a promulguées, et qui sont le fruit d'une longue expérience; mais elle ne se mêle pas, comme il arrive trop souvent, à l'action pour l'entraver; elle respecte, dans les auxiliaires, la liberté de mouvement; elle veut que l'obéissance à ses règlements se concilie avec l'indépendance de

direction, qu'elle sait nécessaire, surtout lorsqu'il s'agit d'ordres religieux qui ont leur règle, leur hiérarchie et leur gouvernement intérieur et immuable. Le conseil lui-même a ses lois : non-seulement le testament lui indique les œuvres qu'il doit entretenir et continuer; mais l'usage du plus petit excédant est prévu, les institutions que cet excédant permettrait de créer sont déterminées d'avance, et en même temps les conseillers ont toute liberté d'administrer la fortune, d'aliéner, d'échanger les biens; Mme de Barol n'en règle que l'emploi. Enfin, tout en maintenant à ses fondations le caractère de la charité religieuse et libre, la marquise ne s'écarte jamais d'une pensée qui se manifeste dans tous ses actes; persuadée que rien ne peut être durable que ce qui est parfaitement conforme aux lois du pays, elle ordonne que tout se fasse régulièrement et légalement; les congrégations religieuses qu'elle appelle doivent être reconnues par l'État, les prescriptions qui ont besoin d'une autorisation légale seront soumises à l'acceptation du gouvernement, et afin de ne pas

exposer sa grande œuvre aux retards, à la défiance de ses exécuteurs testamentaires, à la négligence ou à la mauvaise volonté des bureaux, elle donne dix-huit mois pour faire approuver l'Opera pia, et lui obtenir l'existence civile, sous peine, après ce délai expiré, de la révocation de la plus grande partie de ses legs. La composition du conseil est fixée de manière à conserver son esprit et son caractère; ses présidents, désignés dans le testament, désignent eux-mêmes ses membres; l'archevêque de Turin et le chef de la magistrature le président alternativement pendant trois ans.

Enfin, comme signe du temps, et pour ne pas être surprise par des événements, que, peu d'années auparavant, il eût paru bien singulier de prévoir, Mme de Barol veut que ses œuvres soient maintenues, quelle que soit la forme du gouvernement du Piémont, l'extension de son territoire, et même sous la république. Si les congrégations qu'elle a fondées sont obligées de quitter la patrie, l'Opera pia continuera à leur payer leurs rentes annuelles, pourvu qu'elles

établissent la même œuvre sur la terre étrangère, et qu'elles y reçoivent un nombre raisonnable de sujets des États sardes.

L'espérance de la testatrice n'a pas été trompée.

L'Opera pia a été reconnue comme personne civile, le 10 juin 1864, cinq mois après la mort de Mme de Barol. A l'exception d'une fondation spéciale pour l'église de Sainte-Julia, toutes ses œuvres ont été autorisées; son conseil est entré immédiatement en fonction, et les statuts organiques, qui sont la reproduction textuelle de la partie du testament qui le concerne, ont reçu l'approbation royale, par un décret du 22 décembre 1867.

Parmi tant d'œuvres consacrées au bien public, aucune ne mérite plus de fixer l'attention, et ne révèle chez Mme de Barol une science plus profonde et une plus complète expérience de la charité, que l'invention de l'Opera pia, aucune n'a produit de plus beaux résultats. Elle a triomphé de toutes les défiances des lois modernes contre les créations de la volonté in-

dividuelle, et de l'aveugle malveillance des révolutions contre les institutions où la bienfaisance s'appuie sur la religion. Elle s'élève comme un rempart inexpugnable autour de toutes les entreprises de Mme de Barol, pouvant toujours opposer aux tentatives d'usurpation, aux arrêts de proscription, aux sentences d'exil, la qualité de propriétaire légal et le droit reconnu de choisir ses auxiliaires, et de disposer de la fortune qui les fait vivre.

Grâce à cette prévoyance, les œuvres de Mme de Barol lui ont survécu, et semblent n'avoir rien à craindre de toutes les agitations qui font trembler la terre sur laquelle elles ont été élevées.

Le Refuge, soutenu, comme par le passé, par une subvention de la ville, continue à accueillir les pénitentes, et une petite villa a été achetée près de Turin, pour leur servir de lieu de promenades et de récréations; les Madeleines, après avoir fondé une maison à Crémone du vivant de Mme de Barol, en ont ouvert une à Brescia en 1866; les Petites-Madeleines y sont ad-

mises, et élevées d'après l'esprit qui a inspiré leur fondation; Sainte-Philomène a toujours cinquante-six lits pour les petites filles infirmes et malades, avec les sœurs de Saint-Joseph pour mères, et les Oblates pour infirmières; celles-ci font en outre la classe à soixante-dix élèves externes. La congrégation de Sainte-Anne, dont la maison principale a été transférée à Florence, compte deux maisons nouvelles, à Bagnoria et à Castelfidardo; les Juliettes et les Familles ouvrières maintiennent dans les conditions de leurs statuts les orphelines et les apprenties.

L'église de Sainte-Julia, dont les travaux avaient été momentanément interrompus par la mort de Mme de Barol, n'a pas tardé à s'achever; un dernier codicile ordonnait que sa construction complète passât avant toute autre affaire. L'église a été ouverte au culte le 23 juin 1866; desservie pendant quelques mois par les capucins, elle est aujourd'hui érigée en paroisse administrée par un curé. A l'église Mme de Barol avait attaché, par son testament, une

communauté de prêtres; le gouvernement ayant refusé son approbation, l'Opera pia se propose de réunir quelques ecclésiastiques qui, suivant les intentions de la testatrice, se voueront à l'enseignement, au patronage des jeunes gens, et deviendront les auxiliaires de la paroisse.

Le testament autorisait l'Opera pia à différer la construction du collége de Barol, en lui destinant une somme de deux cent mille francs, car le travail doit être long et la dépense très-considérable; mais le conseil commence à rassembler les fonds, à chercher le local le plus convenable, et il étudie les moyens de réaliser cette grande idée.

Les prisons elles-mêmes n'ont pas perdu la trace des pas de Mme de Barol; les condamnées conservent quelque chose de l'excellente discipline qu'elle y avait introduite : les habitudes de piété ont survécu à ses visites, et son souvenir est encore associé à tout ce qui se fait de bien dans ces anciens repaires de la démoralisation et du mal.

Enfin l'hôtel Barol, où tant d'idées charitables, tant de saints projets se sont produits et réalisés, est resté fidèle à sa destination ; le rez-de-chaussée est occupé par l'administration de l'œuvre générale ; c'est encore le centre d'où partent les directions et les secours. Les familles ouvrières que Mme de Barol aimait tant sont logées dans la moitié du grand appartement qu'elle habitait elle-même, et sa belle bibliothèque attend le moment d'être transférée au collége Barol. Sur la façade de l'hôtel, la municipalité, du consentement du conseil de l'Opera pia, a fait graver une inscription indiquant qu'il a été longtemps la demeure de Silvio Pellico.

Une seule chose, un seul souvenir n'a pas survécu à Mme de Barol. Après avoir fait disparaître la plus grande partie de ses notes manuscrites qui contenaient ses impressions et ses idées sur toutes choses, et sa volumineuse correspondance, elle ordonne dans son testament que tout ce qui reste soit jeté au feu, et elle prend les précautions les plus minutieuses, donne les ordres les plus précis pour

que sur ce point sa volonté soit exécutée, nonobstant toute intervention contraire. A en juger par le peu de pages qui, n'étant pas sous sa main et à sa portée, ont pu échapper à sa proscription, le public y a perdu une foule de remarques spirituelles et fines, de traits piquants, et, ce qui est plus regrettable encore, un trésor d'idées justes, de conseils charitables, d'aperçus sains et élevés, et l'historien de Mme de Barol, les révélations les plus brillantes de son esprit et les feuilles les plus intéressantes de son histoire; mais l'humilité a été satisfaite, la mémoire de Mme de Barol se présente aux yeux des hommes comme à ceux de Dieu, qui s'inquiéte moins de ce qui a été dit que de ce qui a été fait.

Si les pensées de Mme de Barol ont péri, ses œuvres restent, Dieu les a bénies et les soutient à travers les vicissitudes humaines : les lois changent, les gouvernements se modifient, les bornes des États sont déplacées, les fondations de la chrétienne demeurent; son intelligente initiative les avait créées, sa générosité inépuisable

les a développées et maintenues pendant sa vie, sa prévoyance les perpétue après elle. L'exemple de cette grande âme a prouvé une fois de plus qu'il y a quelque chose de plus fort que le mal, de plus puissant que la mort : la charité.

Aujourd'hui la vérité et la justice se sont levées sur la tombe de Mme de Barol, son souvenir est entouré de respect, on montre avec orgueil ses œuvres, elle est la gloire du pays comme l'honneur de l'humanité; parmi les noms de tant d'hommes qui, dans ces derniers temps, ont joué un rôle important et ont eu une heureuse ou fatale influence sur les événements, combien survivront à ceux qui les ont portés? Le nom de Mme de Barol échappera à l'oubli; il est attaché à ce qui ne passe et ne change pas; il est inscrit en caractères ineffaçables dans les maisons qu'elle a bâties, au milieu des congrégations qu'elle a fondées. Sa mémoire vivra aussi longtemps que l'humanité aura besoin d'écoles pour éclairer son ignorance, d'asiles pour abriter ses abandons et ses misères, et de refuges pour cacher et sanctifier ses repentirs.

CHAPITRE XIV

CONCLUSION

Dans les bibliothèques qui aujourd'hui se répandent, et que l'on veut charger de compléter l'enseignement de l'école et même de remplacer la prédication de la chaire, des ouvrages de toutes sortes prétendent répondre aux divers besoins de l'intelligence et de l'âme.

Le plus grand nombre sont recherchés comme distraction et amusement de l'esprit; ils reposent des fatigues et des soucis de la vie active, ils parlent à l'imagination le langage d'une fiction morale, et donnent un honnête spectacle dans un fauteuil. Les meilleurs se proposent, avec plus

de bonnes intentions que de succès, de faire pénétrer quelques vérités sous le masque du roman, et de tirer des luttes d'une volonté imaginaire contre des passions fictives, de nobles impressions et de brillants modèles; d'autres, plus sérieux, mettent la science à la portée de tous en révélant l'application des lois divines par le génie de l'homme, ils enseignent le secret de se servir de ses découvertes dans l'intérêt de la grandeur et de la richesse du pays, du bien-être et de la fortune de ses habitants.

Plusieurs s'élèvent encore plus haut : ils parlent de Dieu et de ses droits sur les créatures, des devoirs de celles-ci et de leurs espérances immortelles.

Il en est qui s'attachent à l'histoire d'un peuple, racontent le bruit et le bien qu'il a fait, et les accidents de sa destinée.

Quelques-uns, sous le nom de biographies, se bornent au détail d'une seule existence; si leur héros s'appelle Alexandre, César, Charlemagne, ou Napoléon, un de ces hommes d'exception, qui ont imprimé une direction à leur peuple et

à leur siècle, alors la biographie prend les proportions de l'histoire, et dans la vie d'un seul homme dit celle de toute une génération.

Lorsque le sujet se nomme Homère, Virgile, Raphaël, ou Bossuet, une des lumières qui brillent au loin dans la postérité, et ont le merveilleux privilége de se survivre dans leurs œuvres, le livre grandit aussi avec son personnage; c'est encore de l'étonnement qu'il excite et de l'admiration qu'il impose.

Quelques livres plus humbles racontent modestement une vie modeste, qui n'a été ni le génie d'un peuple, ni la lumière d'une époque, mais a laissé sur la terre le souvenir de ses bonnes actions et les monuments de ses bienfaits; ceux-là font moins de bruit et excitent moins d'enthousiasme, mais ils font plus de bien; car ils présentent mieux que des grands spectacles et de beaux souvenirs, ils donnent à tous des leçons et des exemples.

La vie que nous venons de raconter appartient à ce genre de biographie. Mme de Barol était de la famille des belles âmes que l'on

admire, mais aussi que l'on peut imiter. Elle était née parmi ceux qui sont appelés les heureux, à un de ces degrés qui permettent d'approcher et n'interdisent à personne la comparaison. Illustre origine, élévation d'âme, supériorité d'intelligence, grande fortune, Dieu lui avait beaucoup donné, mais dans des proportions qui ne la plaçaient pas en dehors des conditions humaines ; à la tête de la société, sans cesser d'en faire partie, elle en subissait les lois, les influences, et devait en remplir les devoirs ; elle n'était ni une sainte au-dessus des faiblesses, ni une religieuse à l'abri des entraînements.

Femme du monde, ambitieuse d'y briller, d'y faire prévaloir ses opinions et dominer sa volonté, heureuse d'occuper dans l'attention et l'intérêt des autres la première place, elle a su réunir aux devoirs sociaux et aux distractions permises l'exercice le plus pénible, le plus laborieux de la bienfaisance, et tirer de ses avantages et même de ses imperfections un profit pour ses œuvres.

Beaucoup de femmes chrétiennes ont, à différents degrés, les mêmes qualités, peut-être aussi les mêmes défauts.

La vie de Mme de Barol leur enseignera comment on justifie les priviléges, comment on se fait pardonner les torts, de quelle manière fructifie et rapporte le talent que trop de serviteurs enfouissent ou dissipent, et dont le Maître doit demander un jour un compte si sévère. Elles apprendront d'elle quel usage on doit faire d'une grande fortune, si souvent dépensée en luxe extravagant et en prodigalités orgueilleuses; de l'esprit, qui, pour un succès d'un moment, ne craint pas d'allumer des haines et de faire des blessures; du don de plaire, dangereux dans un salon, bienfaisant dans une mansarde, et de ces loisirs qui plus d'une fois, au milieu de tous les plaisirs et de toutes les joies, ont conduit à la faute pour échapper à l'ennui, mais qui améliorent et purifient l'âme, lorsqu'ils permettent de s'oublier au chevet d'un malade, ou d'écouter le long récit des malheurs d'un pauvre. Enfin un tel exemple leur inspirera la noble ambition

de ne pas mourir tout entier sur la terre, et leur dira comment on laisse après soi une mémoire impérissable.

Dans un temps où la charité a peine à lutter contre l'égoïsme, où il lui faut multiplier ses œuvres désintéressées pour les opposer aux tristes entreprises de la cupidité et de la spéculation, quiconque a le noble instinct de l'abnégation et le goût du sacrifice, verra dans cette vie qu'il y a encore quelque chose de mieux à répandre que l'or, à distribuer que de riches aumônes, et que l'on fait plus pour les pauvres en leur donnant, ainsi que le disait Mme de Barol, de son temps et de sa santé.

Mais il y a ici un enseignement plus pratique et plus frappant encore. Mme de Barol, la grande dame, avait le goût de la délicatesse, de l'élégance et du succès, et n'y a jamais renoncé; cependant elle s'est consacrée aux plus grossiers, aux plus délaissés, aux plus misérables; elle était sensible aux joies de l'esprit, aux douceurs d'une conversation brillante et polie, et elle passait de longues heures à faire entrer

quelques notions dans les intelligences les moins ouvertes, dans les ténèbres de la plus complète ignorance.

Nous l'avons vue s'échapper du luxe, des habitudes, des distractions mondaines, s'enfermer avec des prisonnières, des femmes perdues, le rebut et la honte de la société, pour les ramener à l'honnêteté, à la foi et à l'honneur. Où a-t-elle puisé cette force de résistance à ses inclinations, cette préférence qui lui était si peu naturelle pour les victimes de la dégradation et du mépris? Dans l'ardeur, dans la fermeté de sa foi chrétienne; dans l'amour, dans l'imitation de Jésus-Christ : la pensée religieuse est le principe de tous ses actes. Ainsi que le répètent souvent ses méditations et ses prières, c'est Jésus-Christ qu'elle visite dans les prisons, qu'elle soigne dans les malades, qu'elle reçoit dans les pauvres; et sans les austérités du cloître, sans les secours de la vie religieuse, sans même rien d'extraordinaire dans la dévotion et de surnaturel dans la piété, cette seule pensée a suffi pour produire toutes ces mer-

veilles et faire germer toutes ces œuvres. Et voilà la pensée que prétend chasser de ce monde, pour le bien et l'honneur de l'humanité, une science incertaine et à courte vue.

Enfin cette servante des pauvres a subi des jours d'injustices et de calomnies : elle a été accusée, conduite devant les tribunaux; on a menacé de mettre le feu à ses établissements et à son hôtel.

Sous le souffle aveugle des révolutions, le peuple, qui la bénit aujourd'hui et l'entoure d'une auréole, la poursuivait de ses injures et de sa haine, emporté qu'il était par les sophismes et les passions mauvaises.

Puisse ce livre, s'il tombe entre ses mains, lui apprendre à ne pas confondre ses amis de tous les temps avec ses flatteurs d'un jour, ceux qui le servent avec ceux qui l'exploitent; à se défier de l'ivresse des révolutions qui lui fait méconnaître ses véritables intérêts, et à ne jamais s'exposer au sanglant reproche de traîner aux gémonies les dévouements qui font de sa grandeur intellectuelle et morale leurs de-

voirs et leur principale mission, et de maudire la charité, qui, à l'exemple du Dieu qui l'a donnée à la terre, prie, travaille et souffre pour lui!

FIN

EXTRAIT DU TESTAMENT

Présenté à la cour d'appel de Turin le 20 août 1858, ouvert le 21 janvier 1864, par suite du décès de Mme la marquise de Barol, advenu le 19 du même mois.

Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.

La Providence ayant voulu dans sa sagesse, contre toute probabilité et malgré les vœux de mon cœur, me faire survivre à mon bien-aimé mari, et m'ayant enlevé mon père, je dispose de la fortune que m'ont laissée ceux que j'aimais, et dont la perte m'a été si douloureuse. Je connais parfaitement les intentions de mon défunt mari, qu'il m'a tant de fois exprimées, relativement à l'usage de ses biens.

Je me souviens du rappel qu'il m'en a fait dans son dernier testament, spécialement en me nom-

mant son héritière universelle, avec cette décla ration expresse :

« Voulant la mettre à même d'accomplir les actes de vertu pour la plus grande gloire de Dieu et de notre sainte religion, pour le bien de mes concitoyens et celui de mon âme... persuadé qu'elle exécutera pleinement mes intentions et mes dispositions dans toutes leurs parties... avec la consolante pensée qu'elle fera de mes biens le bon emploi qui, depuis longtemps, est le but de nos communs et perpétuels désirs... Si je n'ai pas fait mention des sœurs de Saint-Joseph et des diverses œuvres auxquelles elles s'emploient, comme les écoles gratuites, l'instruction des prisonnières, etc.; si je n'ai pas parlé de l'œuvre du Refuge, de la maison de Sainte-Anne, de Sainte-Philomène, des écoles des sœurs de la Providence, de toutes les institutions, auxquelles il est notoire que je m'intéressais si vivement, leur consacrant, autant que je pouvais, les dernières années de ma vie, le seul motif de ce silence est que, connaissant combien elles sont toutes chères à mon héritière universelle, j'ai la certitude que, dans la charitable distribution des biens que je laisse, elle ne manquera pas

de faire, pendant sa vie et après sa mort, une large part à ces œuvres si méritoires par leur utilité religieuse et morale. »

Telles ont été les dernières paroles du meilleur des hommes.

Je n'ignore pas que les désirs qu'il a si noblement exprimés, et qui sont des ordres devant Dieu et devant ma conscience, n'ont pas de valeur aux yeux des lois humaines, et que les paroles que je viens de rapporter n'entraînent aucune obligation civile.

Aussi, légalement parlant, c'est par un acte de ma volonté spontanée, que, de même que j'ai rempli, et, avec l'aide de Dieu, je remplirai pendant ma vie les désirs qui m'ont été ainsi manifestés, je veux qu'ils soient accomplis après ma mort.

Ceci ne se rapporte qu'à la partie de ma fortune qui vient de l'héritage de mon mari, ce qui, à vrai dire, est la presque totalité de ce que je possède; car la portion que j'ai reçue de ma propre famille, je l'ai déjà donnée et je la lègue à mes parents, comme on le verra par la suite. Si, en dehors de mes biens propres, je fais d'autres legs à mes parents ou à d'autres, je crois avoir le droit en toute

conscience d'agir ainsi, en me renfermant, comme je l'ai fait, dans les limites de la discrétion; attendu que j'ai moi-même éteint plusieurs dettes importantes héréditaires dans la succession de mon mari.

J'entends donc, tout en secondant les vœux de mon bien-aimé mari, faire un acte de libre disposition et de propriété absolue, ne voulant obéir que dans le for intérieur à une obligation morale.

Implorant les lumières de l'Esprit-Saint, j'espère les obtenir pour faire en toutes choses la volonté de Dieu et la volonté de celui qui, aujourd'hui, dans le ciel, m'obtiendra, j'en ai la confiance, la grâce d'achever de fonder et d'établir les choses en ce monde, de manière à exécuter les saintes intentions qu'il avait pendant sa vie, et qui font maintenant son éternel bonheur.

Mon mari, n'ayant pas fait connaître dans son testament son intention relative au lieu de ma sépulture, je désire et veux être enterrée, avec la permission de l'autorité supérieure, dans le couvent des Madeleines; ce couvent a été fondé par moi, comme il sera indiqué ci-après [1].

[1] Par le codicile du 2 décembre 1857, Mme de Barol demande à être enterrée au Campo santo de Turin, près de

Mais avant d'être ensevelie, je désire et veux que, pour s'assurer de ma mort autant que possible, on me fasse deux saignées douze heures après mon décès; les femmes de mon service seront présentes à cette opération, et à l'exception de ces saignées, personne ne doit toucher à mon corps que mes deux femmes de chambre; je demande qu'avant de m'ensevelir on attende le plus longtemps possible, c'est-à-dire jusqu'au moment où la présence de mon cadavre pourrait nuire à la santé des autres.

Quoique je ne me croie pas digne de porter l'habit religieux, je désire et je veux qu'avant d'être mis au cercueil, mon corps soit revêtu de l'habit de tiers ordre de Saint-François, auquel je suis agrégée.

Les articles suivants contiennent des legs à diverses paroisses; une partie pour faire dire des messes, l'autre pour être distribuée aux pauvres par les mains des curés.

Le Roi est prié de charger une personne intel-

son mari, et par le dernier, celui du 28 octobre 1863, deux mois avant sa mort, elle ordonne que son corps soit déposé dans l'église de Sainte-Julia, qu'elle venait fonder.

ligente de choisir parmi les tableaux qui sont chez Mme de Barol ceux qui lui paraîtront assez beaux pour être placés au musée, à l'exception de ceux qui sont l'objet des legs ci-après, et de la madone de Sasso Ferrato, qui se trouve dans sa chambre, au-dessus de son lit, et qui sera portée à la chapelle de l'hôtel de ville, conformément aux intentions de son mari.

On écrira sur le cadre de ceux qui seront placés au musée qu'ils viennent de la succession du marquis de Barol.

La testatrice dispose ensuite de ses objets mobiliers, lègue différentes sommes aux membres de sa famille et à quelques-uns de ses amis; à l'un d'eux les œuvres de M. de Lamartine, avec une apostille de l'auteur.

Elle laisse des pensions viagères au frère et à la sœur de Silvio Pellico, à son chapelain avec toute sa chapelle, à son secrétaire, à ses hommes d'affaires, et à toutes les personnes de son service et de sa maison;

100,000 livres au comte Valerio Falletti, fils du comte Charles, employé dans les postes royales, que son mari avait fait élever dans un collége, à

nder

re, qui

u à celui

fonde de

frais, sur le terrain acquis par le gouvernement, lors de la fondation de l'œuvre.

Je dote le même établissement d'une somme annuelle de 12,000 livres, payables à perpétuité ou à temps, suivant que la durée dudit établissement sera perpétuelle ou temporaire.

Ma donation est faite aux conditions suivantes :

1° Le but dudit établissement sera toujours maintenu comme il est aujourd'hui; on n'y admettra que des filles repenties entrées volontairement, non par force ou par punition, à l'exclusion absolue de toute fille dont la vie sera restée pure et innocente : en un mot, la maison doit être l'asile de la pénitence, et non autre chose ;

2° Sa direction et son administration intérieure et extérieure seront toujours confiées à une corporation religieuse;

3° Cette corporation n'aura à rendre compte de l'administration de ma dotation annuelle qu'à son supérieur ecclésiastique, et suivant les règlements actuellement en vigueur, qui, pratiqués avec bon succès depuis vingt-cinq ans, sont le fruit d'une longue et attentive expérience.

Si, pour une cause quelconque, ces conditions

n'étaient pas observées, je révoque et annule mes deux legs ; en sorte que non-seulement l'annuité des 12,000 livres cesserait d'être due par ma succession, mais les bâtiments lui reviendraient, et par conséquent l'indemnité que le propriétaire du sol devrait payer pour en obtenir la propriété.

Ce que je lègue au Refuge ne suffira pas, si le gouvernement, la municipalité, ou d'autres, ne continuent pas les secours qui jusqu'ici lui ont été donnés ; la plupart des personnes qui y sont admises ne sachant rien faire, le travail est loin de produire un revenu en proportion du nombre des filles reçues ; d'un autre côté, celles qui sortent après s'être bien comportées ont encore besoin, pendant quelque temps, des secours de l'œuvre. J'impose donc comme un devoir de conscience au corps religieux qui aura l'administration des fonds que je lègue, l'obligation de ne s'en servir que pour le bien et le profit des pénitentes.

Je ne puis achever cet article sans recommander à la bonté et à la piété royale cette œuvre, qui n'est autre chose qu'un hôpital d'âmes.

Sur le terrain que j'ai acheté contigu à celui du Refuge, j'ai déjà fondé, comme je fonde de

nouveau l'établissement des Madeleines, pour les filles repenties qui vivent en communauté, n'étant liées que par des vœux simples, suivant la règle approuvée par sa Sainteté le pape Grégoire XVI et par le gouvernement.

Je lègue à cette maison des Madeleines, qui peut contenir soixante à soixante-dix personnes, une somme annuelle de 25,000 livres; j'attache à cette donation toutes les causes de révocation et d'annulation, toutes les clauses et les conditions des précédents articles.

Ainsi les Madeleines, comme le Refuge, ne pourront prétendre à ma donation qu'autant que la pensée et la volonté qui ont présidé à la fondation seront respectées et observées scrupuleusement dans toute leur intégrité. La maison des Madeleines ne pourra jamais recevoir des personnes dont la vie n'a pas été coupable, cette maison étant et devant toujours être ouverte au repentir, et fermée à l'innocence.

Dans la confiance que mes intentions ci-dessus exprimées ne seront jamais méconnues, et sous la même la condition résolutoire dans le cas contraire, je lègue encore à l'établissement des Made-

leines le terrain que j'ai acheté, et qui s'étend au nord de leur couvent.

Je lègue en outre, aux mêmes clauses et conditions, à l'établissement des Madeleines de Turin, les deux maisons situées à Cremone, dont l'une a été changée en église, et qui sont situées rue Borghetto, près de l'institut du Bon-Pasteur, avec toutes leurs dépendances, et que j'ai achetées en 1854 et dans l'année courante 1856.

Près du couvent des Madeleines j'ai une maison que j'ai fait construire, et que je lègue et donne à cette institution. Jusqu'ici les Madeleines y recevaient et y élevaient quarante et plus de jeunes enfants, dites les Maddalanine, qui étaient toutes des enfants égarées.

Je change les conditions d'admission; croyant plus utile à la gloire de Dieu, à l'avantage public, qui a toujours été le but de mes fondations, et au bien même des Madeleines, qu'elles y reçoivent les adultes de mauvaise conduite se repentant de leurs chutes et disposées à embrasser la vie religieuse.

Si donc le temps et les ressources me manquent, avant ma mort, pour faire construire derrière le

couvent des Madeleines une petite maison du prix d'environ 20,000 livres, destinée à recevoir les adultes qui veulent entrer au noviciat et se disposer à la vie religieuse, mon intention est que les Madeleines diminuent le nombre des Maddalanine, afin de pouvoir loger dix adultes disposées à se faire religieuses, comme j'en ai déjà informé la supérieure et mon agent Goffi, avec lesquels j'ai combiné le plan de la petite maison et les moyens de faire ce changement.

Je renouvelle l'expression de ma volonté bien précise que dans les deux maisons susdites on ne puisse jamais admettre que des filles de mauvaise conduite et des enfants qui, par la perversité de leurs parents, ont perdu l'honneur avant l'âge où l'on peut avoir conscience du mal, mais qui cependant en savent assez pour faire craindre que, dans un pensionnat de jeunes filles innocentes, elles puissent les gâter, soit par imprudence, soit par malice.

Je dote cet autre établissement des Maddalanine d'une somme annuelle de 15,000 livres, aux conditions des articles précédents.

L'administration de ces maisons et de leurs

revenus sera confiée aux Madeleines, qui en rendront compte à leur supérieur ecclésiastique.

Je déclare révoquer et annuler la fondation et la dotation, si elles ne peuvent avoir leur plein effet conformément à mes recommandations.

Si l'établissement des Madeleines venait à être supprimé dans les États sardes, les dotations continueraient à leur être payées, pourvu qu'elles aient ailleurs une institution identique, et qu'elles y admettent un nombre raisonnable de repenties appartenant à notre pays.

Sur le terrain qui se trouve entre le jardin de la pharmacie du couvent des Madeleines et la rue passant devant la grande porte d'entrée du Refuge, j'ai fondé, et pour légaliser le fait, je fonde un petit hôpital sous l'invocation de sainte Philomène, pour quarante ou soixante enfants malades ou estropiés.

On n'y admettra que les petites filles de moins de douze ans, et elles pourront y rester jusqu'à dix-huit, si leur guérison l'exige.

Les enfants atteintes de la teigne, de scrofules ou d'épilepsie, ne pourront y être admises.

Je donne à cet hôpital une rente de 30,000 livres, aux conditions précitées.

La direction et l'administration intérieure et extérieure de la maison et de sa dotation, seront confiées aux sœurs de Saint-Joseph ou à toute autre congrégation religieuse, si Mgr l'archevêque de Turin le juge convenable.

Cette administration sera sous la dépendance de leur supérieur ecclésiastique, qui pourra, s'il est besoin, nommer un économe.

A l'ouverture de ma succession, on constatera l'état où se trouvera mon petit hôpital, afin que les règlements et usages qui y auront été observés jusque-là soient conservés et exécutés dans toute leur intégrité.

Cette fondation, comme celles que j'ai créées et dotées entièrement, ne pourra jamais être associée à aucun autre établissement que ce soit qui n'ait pas été fondé par moi en particulier, quand bien même j'y aurais contribué plus ou moins comme bienfaitrice ou autrement, et qu'il aurait un but et un nom analogues et même totalement semblables; cette condition est substantielle en ce sens, qu'en cas d'inexécution, la fondation et la dota-

tion seront considérées comme non avenues, et je les révoque.

Comme simple désir et conseil, j'exprime l'intention que, pour les infirmières du petit hôpital, on donne la préférence aux filles du Refuge qui, bien corrigées de leurs erreurs, désirent se retirer du monde, sans se croire appelées à la vie religieuse, parce que depuis déjà plusieurs années elles se sont consacrées à cette œuvre de la manière la plus louable, sous le nom d'oblates de sainte Marie-Madeleine. Dans le cas où le gouvernement voudrait changer le but du Refuge, les Petites-Madeleines, qui alors seraient élevées par les Madeleines, dans la maison attenante à leur couvent, pourraient fournir à l'hôpital de Sainte-Philomène des infirmières capables et convenables.

Voulant procurer aux jeunes filles peu aisées une éducation chrétienne, et en harmonie avec leur état et les besoins de leurs familles, et, sachant par expérience que cette œuvre si délicate et si importante ne saurait être en meilleures mains qu'en celles des sœurs de Sainte-Anne de la Providence, j'ai fondé et je fonde dans la maison de Sainte-Anne, située à Turin, près du

sanctuaire de la Consolation, que mon bien-aimé mari a commencé à construire pour cette fin, sans que Dieu lui permît d'achever cette bonne œuvre pendant sa vie, un pensionnat de quatre-vingts jeunes filles et plus, s'il y a place, qui seront élevées et nourries sous la surveillance et la direction des sœurs de Sainte-Anne, moyennant une très-modique pension, comme par exemple de 15 livres par mois.

Je dis par exemple, n'entendant pas empêcher que, suivant les circonstances, la pension ne puisse être plus forte ou moindre.

Les sœurs de Sainte-Anne de la Providence sont celles dont le noviciat a commencé dans ma maison de Turin, s'est continué à Moncalieri, et qui ont été approuvées par notre S. P. le pape Grégoire XVI, en 1846, et par le gouvernement.

C'est à ces sœurs et non à d'autres, encore qu'elles portent le même nom, que je fais les legs suivants :

1° La maison de Sainte-Anne, qu'elles habitent.

2° Une somme annuelle de 40,000 livres.

Si l'ordre de Sainte-Anne cesse d'exister en Pié-

mont, on continuera de payer aux sœurs l'annuité, pourvu qu'elles aient ailleurs un établissement identique, et qu'elles y reçoivent un nombre raisonnable d'élèves des États sardes.

Mais, dans le cas où tout l'ordre serait supprimé (Dieu nous en garde), ma succession n'aurait plus rien à payer, et pourrait disposer de la maison de Sainte-Anne.

Dans la maison que j'ai fait construire près du monastère de Sainte-Anne, j'ai fondé et je fonde un établissement destiné à recevoir trente-six petites orphelines, qui y seront élevées, logées, nourries et vêtues gratuitement jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, sous la direction des sœurs de Sainte-Anne; il sera donné à chacune, à sa sortie, une dot de 500 livres pour pourvoir à ses premiers besoins et aider à son établissement, si sa conduite a été bonne et si elle sort du consentement des sœurs.

Cette institution, que je fonde en l'honneur de sainte Julia, ma patronne, sera appelée les Juliettes.

Je lui assigne une dotation de 12,000 livres.

Dans le cas de la suppression totale de l'ordre

de Sainte-Anne, la maison des Juliettes reviendrait à la disposition de ma succession, qui n'aurait plus à payer la dotation.

Si la suppression ne s'appliquait qu'aux États sardes, l'annuité continuerait à être payée, pourvu que dans un établissement identique, à l'étranger, on admette un certain nombre d'orphelines sardes.

-Je donne et lègue auxdites sœurs de Sainte-Anne les trois maisons que je possède à Moncalieri.

Ces maisons, formant un seul corps, et les jardins annexés, que je comprends dans ce legs, serviront de maison de campagne aux sœurs et aux élèves du pensionnat.

J'ai fait l'acquisition d'une maison à Castelfidardo, province d'Ancône, près Lorette, pour y établir les sœurs de Sainte-Anne; je la donne et lègue auxdites sœurs, avec l'église qui y est annexée, à la condition qu'elles accompliront tout ce qui a été convenu dans le contrat passé entre la commune de Castelfidardo et les sœurs, par mon intermédiaire.

Dans le cas où, volontairement, elles n'exécuteraient pas les charges du contrat, je donne la

maison et l'église au sanctuaire de la très-sainte Vierge, à Lorette.

En ce moment, les sœurs de Sainte-Anne dirigent, à mes frais, une école à Altessano, et une dans mon palais de Turin; ces écoles seront dotées sur les fonds de ma succession, qui pourvoira au paiement de la somme annuelle que je fixerai plus loin.

Je donne et lègue, aux conditions déjà mentionnées plus haut, au petit hôpital de Sainte-Philomène, la vigne que j'ai achetée des frères Bazan, sur les collines de Moncalieri, avec tous les meubles qui se trouvent dans la maison et toutes les dépendances.

Les sœurs de Sainte-Anne pourront se servir de ladite vigne, comme maison de campagne pour les jeunes filles qui, ramenées au bien dans le Refuge, n'ont pas d'état, par raison de santé, comme cela se pratique déjà, faisant ainsi concourir cette vigne, qui s'appelle aujourd'hui du Cœur de Sainte-Marie, au bien du Refuge, ce qui est parfaitement conforme à mes intentions.

Je fonde à Barol ou dans le château della Volta, province d'Alba, si cela paraît plus convenable,

un collége qui portera le nom de Collége Barol, où pourront être reçus, moyennant une pension modique, des jeunes garçons catholiques qui, faute de ressources, ne sont pas en position d'obtenir une bonne éducation dans un autre collége en Piémont.

On devra admettre gratuitement, au nombre de quinze, ceux qui, sans aucun bien, mais annonçant du talent et des aptitudes aux sciences ou aux arts, ne pourraient, par défaut ou insuffisance d'éducation, acquérir une position dans la société, et seraient probablement des intelligences perdues.

Le nombre des élèves payant pension sera proportionné au local et aux ressources de l'établissement.

Les élèves ne seront admis qu'à l'âge de douze ans.

Je veux que la direction et l'administration de ce collége soit confiées à une congrégation religieuse, choisie par le conseil d'administration, dont il sera parlé ci-après.

Si l'on rappelait dans les États du roi la Compa-

gnie de Jésus, je veux qu'elle soit chargée de diriger mon collége.

J'entends par Compagnie de Jésus l'ordre connu sous le nom de jésuites, fondé par saint Ignace, et renvoyé de Turin en 1848.

La nomination aux quinze places gratuites appartiendra au conseil d'administration, et j'ai la persuasion qu'il ne manquera pas de faire des choix répondant au but que je me suis proposé; il déterminera aussi le nombre à admettre des élèves payants. Pour tout le reste, le collége ne dépendra que de la congrégation à laquelle il sera confié. Je lègue 300,000 livres pour les frais du collége, avec faculté de ne l'ouvrir que cinq ans après ma mort.

Et 20,000 livres annuelles pour les pensions gratuites et autres dépenses, payables à l'ouverture du collége.

L'institution que j'ai appelée les Familles ouvrières compte dix ans d'existence, et est en voie de prospérité, j'en ordonne la continuation.

Cette œuvre consiste à réunir dans chacune de ces familles douze ou quinze jeunes filles, sous la

conduite d'une dame à qui on donne le nom de mère.

Chaque jeune fille apprend un métier, suivant ses aptitudes et ses dispositions.

Il y a une dame directrice, chargée de prendre des informations sur la moralité des chefs d'ateliers et de magasins où peuvent être placées les jeunes ouvrières; aucune n'est admise dans la famille avant quatorze ans; il faut de plus avoir la certitude qu'elle a toujours eu une bonne conduite.

Elles restent dans la famille le temps nécessaire à l'apprentissage de leur état, et, pendant ce temps, leur gain appartient à l'établissement.

La *mère* a la surveillance habituelle et quotidienne des jeunes filles qui composent la famille.

La *directrice* a autorité sur les mères comme sur les filles.

Il y a trois familles : de Marie, de Joseph et de sainte Anne.

Les familles sont logées au rez-de-chaussée attenant à ma maison; la directrice est Mlle Angelina Gloria; je désire qu'elle désigne elle-même la dame qui, après sa mort, pourra la remplacer dans les soins qu'elle a la bonté de donner à cette œuvre.

La dépense de ces trois familles ne dépasse pas chaque année 8 à 9,000 livres; je lègue à l'institution la somme nécessaire annuellement, pour la continuation de l'œuvre, et qui n'ira pas au delà de 10,000 livres.

Je fonde au maître-autel de l'église paroissiale de Barol, où sont les tombeaux de mes ancêtres, une messe quotidienne perpétuelle, avec application du saint sacrifice à mon âme et à celles des familles Colbert et Barol; cette messe sera célébrée par le curé de Barol; je lui recommande en outre la garde des tombeaux.

Il sera payé pour cette messe au curé, une somme annuelle de 600 livres.

La messe quotidienne et la garde des tombeaux seront inscrites à titre de charges perpétuelles par M. le curé, dans les archives paroissiales de la cure de Barol; il fera également l'acquisition d'une pierre avec une inscription analogue qui sera posée dans une place apparente de la sacristie.

La dépense de cette pierre sera à la charge de ma succession; mes héritiers et le curé continueront ce qui s'est fait jusqu'ici relativement aux autres

tombeaux des ancêtres qui sont dans l'église d'Altessano, et pour le repos de leurs âmes.

Je lègue 2,000 livres à l'œuvre Cottolengo ; 2,000 livres à la société des dames qui secourent les pauvres femmes en couches, comme souvenir du bien que font ces œuvres, et de l'estime où je les tiens; regrettant de ne pouvoir leur faire des largesses de quelque valeur, en raison de mes autres dispositions.

La Providence ayant daigné exaucer, grâce à la bonté du roi, mes vœux pour l'établissement à Turin (la cité du Miracle) des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, je veux que ma succession, pour continuer mes secours, donne chaque année à leur couvent de Turin, à perpétuité ou temporairement, suivant que leur existence légale et effective sera perpétuelle ou temporaire, une somme de 7,000 livres.

Je lègue à M. le supérieur des Lazaristes la somme de 8,000 livres, me recommandant vivement à ses prières, et le remerciant de la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée.

Il aura en tout cas la pleine disposition de cette somme, qu'il emploiera suivant sa prudence et sa charité.

Je donne et lègue à Mgr l'évêque du diocèse de Pignerol 2,000 livres annuelles, pour la continuation des Écoles gratuites de filles dans les paroisses de son diocèse, voisines des non-catholiques.

Les maîtresses devront passer chaque année dix ou douze jours dans la congrégation religieuse désignée par Monseigneur.

L'annuité ne sera pas due sans l'accomplissement de cette condition, mais celle-ci ne sera plus obligatoire, s'il n'y a plus de couvents en Piémont.

Je recommande aux maîtresses et aux élèves de prier pour moi. Il est inutile d'avertir que cette annuité, destinée exclusivement à l'usage que j'ai indiqué, ne sera due que les années où les écoles gratuites seront ouvertes.

. . . . . .

Je ne veux pas finir sans exprimer aux sœurs de Saint-Joseph toute ma reconnaissance et ma satisfaction pour les soins assidus et intelligents qu'elles ont donnés à l'œuvre du Refuge, où, sans rétribution fixe, elles n'ont cependant jamais manqué de ce qui leur était nécessaire. Si cet état venait à changer, je ne doute pas que le gouvernement ne

pourvoie à leurs besoins, comme il le fait dans tous les établissements publics.

Je lègue aux sœurs de Saint-Joseph que j'ai établies à Rome, dans une maison près le Campo Vaccino, une somme annuelle de 2,000 livres, perpétuelle ou temporaire, suivant la durée de leur établissement à Rome.

Toutes les fois que dans ce testament se trouve nommé le *Piémont*, ce mot s'applique indistinctement à toutes les provinces et lieux qui forment ou formeront, même dans le plus lointain avenir, les états du roi de Sardaigne. Si, pour quelque cause ou événement que ce soit, le gouvernement monarchique était changé, toutes mes dispositions n'en seraient pas moins exécutoires, n'ayant pour but que le bien du pays.

Toutes les sommes laissées à titre d'annuités aux corps et aux instituts ne seront jamais remboursables, et les créanciers de ces sommes ne pourront jamais prétendre au capital qui les représente; ma succession n'étant redevable que de simples annuités de nature absolument conditionnelle et souvent temporaire, dépendantes, soit de l'existence légale effective des corps légataires, soit de la

durée même de leur existence propre, soit, bien entendu, de l'autorisation légale qui leur est nécessaire pour pouvoir accepter et valablement recevoir mes legs.

Je ne veux pas que les sommes annuelles que je donne et tous mes autres legs en argent, puissent gêner les aliénations et autres opérations que le conseil d'administration croira utiles; par conséquent les créanciers des annuités et pensions, ou tous autres légataires, qui auront pris inscription de priviléges ou d'hypothèques sur les biens de ma succession, devront, sur une simple requête extrajudiciaire du conseil d'administration, consentir immédiatement à la radiation de l'inscription sur les biens qui deviendraient l'objet d'une aliénation ou de toutes autres opérations; ils devront se trouver suffisamment garantis par la probité et l'intelligence du conseil, d'autant plus que les immeubles héréditaires que le conseil croira convenable de conserver, ceux qu'il pourra acquérir comme remploi, ainsi que les titres de rentes sur la dette publique que la succession aura achetées avec le prix des immeubles aliénés, seront une suffisante caution pour tous les intéressés.

Et afin que cette disposition importante ait toujours son effet, et que l'opposition et la défiance des uns ne tournent pas au détriment des autres, j'ordonne que le conseil puisse et doive suspendre l'acquittement du legs à tout légataire qui, à sa première réquisition, n'aura pas immédiatement, selon les formes légales, consenti à la radiation de son inscription, en tout ou en partie, comme il lui sera demandé.

La portion de l'annuité, de la pension ou des intérêts ainsi suspendue, entre l'invitation du conseil et la radiation de l'inscription hypothécaire, si la suspension dépasse trente jours, ne pourra être réclamée par le légataire.

On sait que la donation du Casino, faite par mon mari aux dames du Sacré-Cœur, contenait certaines clauses qui imposaient la dévolution en ma faveur. Si donc ces dames sont rappelées en Piémont, et obtiennent l'autorisation d'y ouvrir un pensionnat, ma volonté expresse est qu'on leur rende le Casino et la Cascine, qui en dépend, sous les conditions de la donation primitive qui devront être renouvelées.

Si, avant leur retour, le conseil avait cru utile

d'aliéner ledit Casino, on estimerait le tout, et on remettrait à l'institut du Sacré-Cœur une maison d'égale valeur, aux mêmes conditions. Le Casino étant aujourd'hui occupé par les dames de la Sainte-Croix, ces dames pourront continuer à l'habiter, jusqu'à ce que le gouvernement leur ait donné un local convenable, ou jusqu'au retour des dames du Sacré-Cœur.

Je veux que l'on vende mon argenterie et ce qui me reste de diamants et autres bijoux, et que la somme qui en proviendra soit divisée en deux parties égales : l'une sera donnée à l'œuvre de la Propagation de la Foi, établie à Lyon, pour servir à l'acquisition d'ornements d'église; l'autre aux églises les plus pauvres des diocèses où sont situés mes biens, pour être également employée à l'achat d'ornements d'église.

Naturellement sont exclus de cette vente les objets dont j'ai disposé dans d'autres legs, ainsi que mon pot à l'eau et ma cuvette d'argent, que je donne aux sœurs de Sainte-Anne de la Providence.

Avant la vente ou la location de mon palais de Turin, mon secrétaire et mes hommes d'affaires

devront retirer les tapis, meubles et ustensiles qui pourront être utiles aux sœurs de Sainte-Anne, et ceux qui pourront servir aux Madeleines, à l'hôpital de Sainte-Philomène, et leur en feront la remise.

Les petites sommes qui se trouveront dans les tiroirs des meubles particulièrement destinés à mon usage personnel, comme tout ce qui restera des sommes destinées à mon entretien pendant le trimestre où je quitterai la vie, seront remises à la société des Dames pour le secours des pauvres accouchées.

Pour avoir toute sécurité sur l'accomplissement exact de mes dispositions de dernière volonté, j'avais d'abord eu la pensée de prier notre saint-père le pape de daigner permettre que je nomme le Saint-Siége mon légataire universel; mais les jurisconsultes que j'ai interrogés parmi les plus capables et les plus dévoués à l'Église m'ont assuré que l'exécution d'un tel projet rencontrerait de graves obstacles; j'ai dû me décider pour une autre institution universelle, qui, toute difficile qu'elle soit à fonder, me paraît d'une exécution plus que probable, et ne présentant que des difficultés dont légalement on peut triompher.

Cet hommage au Saint-Siége m'était inspiré par le désir de faire un acte authentique et comme une profession de foi à l'Église catholique, apostolique et romaine; mais par mon testament, ma succession, à l'exception d'une partie peu considérable, devant être tout entière consacrée à des œuvres de piété et de charité, j'ai la confiance que notre saint-père le pape, en voyant l'expression de la pensée d'une de ses filles qui veut être une des plus dévouées au bien de l'Église, daignera m'accorder sa bénédiction, que j'implore humblement.

Afin donc que mon testament reçoive toujours sa pleine exécution, je nomme et j'institue pour mon héritière universelle l'œuvre pie perpétuelle que je crée, je fonde et j'érige, sous le nom d'*Opera Barolo*, sous l'invocation de sainte Julia, à la plus grande gloire de Dieu et de la sainte religion catholique, apostolique et romaine, pour le bien public et pour la pleine observation de toutes et chacune des dispositions qui précédent et qui suivent.

L'*Opera Barolo* constituera un établissement ou corps moral, entièrement séparé de tout autre. Ses droits civils seront exercés par les membres

composant à perpétuité son conseil d'administration [1].

Le conseil devra payer chaque année :

1. Aux mères carmélites, de Moncalieri, pour les Quarante-Heures, 250 livres.

2. Pour le Refuge, 12,000

3. Pour les Madeleines, 25,000

4. Pour les Petites-Madeleines, 15,000

5. A Sainte-Philomène, 30,000 [2]

6. A l'établissement et au pensionnat de Sainte-Anne, 40,000

7. Aux sœurs de Sainte-Anne, pour les Juliettes, 12,000

[1] Les articles relatifs à la composition du conseil, à son renouvellement triennal, à la tenue de ses séances, à la validité de ses délibérations, à ses pouvoirs, sont textuellement reproduits dans les statuts organiques de l'Opera pia Barolo, approuvés par décret royal, le 22 décembre 1867, que l'on trouvera à la suite de ce testament, page 281.

[2] Il est bien entendu que l'annuité et les économies qui pourraient en être faites seront employées en totalité au profit de l'hospice, et jamais à celui de la congrégation qui l'administre.

Un codicile de 1858 porte à 32,000 fr. la dotation de Sainte-Philomène, en faveur d'un ouvroir que Mme de Barol avait établi cette année-là.

8. Au collége Barol,	20,000	livres.
9. Aux familles ouvrières,	10,000	
10. Au curé de Barol,	600	
11. Aux religieuses de l'Adoration perpétuelle,	7,000	
12. A Mgr l'évêque de Pignerol.	2,000	
13. Aux sœurs de Saint-Joseph, de Rome,	2,000	
	175,850	livres.

Si une somme venait à manquer dans les revenus nets pour effectuer les paiements ci-dessus indiqués (outre les 8,000 livres qui doivent toujours rester en caisse, pour les dépenses et les besoins imprévus de l'administration), chaque annuité devrait être diminuée proportionnellement, à l'exception des nos 1 et 10.

Dans le cas de diminution, les légataires n'auront à demander au conseil ni justification ni explication, et dans tous les cas, ils devront acquiescer à toutes les décisions du conseil.

Je demande que toutes les institutions fondées par moi, ou plus tard par le conseil, et que tous les

légataires, se souviennent de moi et des miens dans leurs prières.

Non à titre de récompense pour des soins qui ne peuvent se payer, mais en souvenir de moi et comme témoignage de la reconnaissance que doivent avoir pour le conseil d'administration tous ceux qui profiteront de son zèle, je veux qu'à la fin de chaque période triennale, le président qui n'a pas été en charge soit autorisé de plein droit à se faire délivrer par le trésorier une somme de 4,000 livres, pour acquérir de l'argenterie; il la présentera au président en charge et aux six conseillers, à raison de 1,000 livres pour le premier et 500 pour chacun des autres.

Si le président ne croit pas devoir user de cette autorisation, je veux que cette disposition soit exécutée par le secrétaire général de l'*Opera pia* ou par celui qui le remplace.

Mon intention positive et ma volonté est que la fondation de l'*Opera pia*, mon héritière universelle, et avec elle toutes les dispositions de mon testament, ne courent aucun danger de rester inexécutées pour cause d'illégalité.

Afin donc d'assurer et de garantir à perpétuité

la parfaite observation de mon testament, j'ordonne qu'il soit soumis, autant que besoin sera, à l'approbation du roi et du gouvernement, et de toute autorité compétente.

Je dois espérer que les autorisations et les approbations lui seront accordées sous la forme la plus ample et la plus sûre, parce que j'ai la conviction que celles de mes dispositions qui ont besoin d'être autorisées, seront utiles et nullement nuisibles à l'État. En fait, ces dispositions se réduisent à la fondation d'une institution de bienfaisance, perpétuellement soutenue par les revenus de toute ma succession, dirigée et gérée par une administration particulière et d'une nature exclusive, il est vrai, mais présentant, par elle-même et par la disposition des lois générales et des règlements y relatifs, toutes les garanties morales possibles.

Ma succession n'appartiendra jamais à la main-morte, ne sera jamais inaliénable, et pourra toujours, comme tous les autres biens en circulation, fournir matière à des contrats de toute sorte; car il n'est pas interdit au conseil, il aura plutôt le devoir de vendre et d'acheter des effets publics, de

faire des échanges et de procéder à toutes les conventions et opérations qui, suivant les temps et les circonstances, seront les plus convenables, pour accroître les revenus de la caisse.

Quoique j'aie beaucoup plus en vue la vie éternelle que les intérêts matériels, cela n'empêche pas que pour l'État, les résultats ne soient les mêmes, et pour le moins aussi avantageux, s'il est vrai, comme j'en ai la conviction, qu'en corrigeant, secourant, guérissant et instruisant à propos, on diminue les désordres publics et privés, et qu'en augmentant le dévouement à la religion et à l'Église, on arrive à une plus grande moralité, qui accroît le nombre des bons chrétiens et des bons citoyens.

Je supplie donc instamment le roi, le gouvernement et toutes les autorités, non-seulement d'accorder toutes les approbations et autorisations nécessaires à ce testament, mais encore de vouloir bien prêter appui et protection, pour l'exécution complète des dispositions qu'il renferme.

Je recommande spécialement au gouvernement, à la municipalité de Turin et à la bonté paternelle de S. M. le roi, l'établissement du Refuge, pour

qu'il soit maintenu dans son intégrité, et suivant la pensée qui m'a toujours dirigée, me souvenant de la parole évangélique : *Non enim veni vocare justos, sed peccatores.*

En remettant à la cour d'appel ce testament, et me confiant entièrement aux lumières de tous les magistrats, je suis intimement persuadée que, s'il s'élevait quelque doute, quelque opposition contre mes dispositions, ceux d'entre eux qui auraient à juger le débat n'hésiteraient pas à faire prévaloir la fidélité à mes intentions.

Ces intentions, pour les résumer en un mot, sont que les biens de la famille de Barol soient employés au bien public, et par cela même, au bien de l'État, mais de la manière la plus conforme à l'esprit de notre sainte Église catholique, apostolique et romaine, et non autrement; ayant la certitude d'accomplir en ceci la volonté de mon mari et les devoirs moraux que m'impose l'origine de ma fortune, qui vient de son héritage, et désirant, comme la dernière de cette famille, satisfaire à tous les legs pieux que mes ancêtres ont faits pour le bien de leurs âmes, ce qui contribuera, je l'espère, à la félicité éternelle de la mienne.

Les donations faites aux œuvres, dans ce testament, sont subordonnés à cette condition substantielle que j'impose absolument, que l'on obtiendra dix-huit mois après ma mort, au plus tard, l'approbation de l'État.

Si, contre mon espérance et contre toute probabilité, cette approbation était refusée, ou n'était obtenue que dix-huit mois après ma mort, on regarderait comme non avenues les dispositions relatives aux œuvres; dans ce cas, j'institue et nomme le comte François Costa della Torre, mon héritier universel, et je lègue l'usufruit viager de mon héritage à son père, le comte Ignace.

Le comte François Costa della Torre, mon héritier universel, ne sera tenu qu'à exécuter les autres dispositions du présent testament, outre les additions que, conformément aux lois, je me réserve de faire.

Je défends, dans tous les cas, l'apposition des scellés, l'inventaire judiciaire, et toute autre formalité judiciaire, relatives aux choses et aux droits de mon héritage.

Je nomme mes exécuteurs testamentaires provisoires, MM..... et mes secrétaires, conférant

à chacun, séparément ou ensemble, l'autorité nécessaire pour prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils croiront utiles relativement à ma succession, présenter toutes les requêtes pour l'approbation générale et pour les autorisations spéciales, pour l'acceptation de mes legs, payer les droits de succession, etc. Ils devront et pourront commencer, continuer et achever l'inventaire de ma succession dans le plus bref délai possible.

Cet inventaire sera fait simplement par la voie d'un notaire, à Turin; on y inscrira la note des immeubles et des meubles. Mes exécuteurs testamentaires provisoires resteront en charge jusqu'à la concession ou le refus de l'approbation, ou pendant dix-huit mois.

Si, malgré les instances, l'approbation n'a été ni accordée ni refusée, ils rendront compte de leurs opérations au conseil de l'Opera Barolo ou au comte François Costa, suivant les circonstances indiquées plus haut. Le conseil, en vérifiant les comptes de l'Opera Barolo, pourra toujours compléter l'inventaire ou le recommencer, mais sans formes judiciaires.

Mes exécuteurs testamentaires provisoires au-

ront la qualité d'administrateurs de mon héritage tant qu'ils resteront en charge, dans le sens et pour les effets indiqués dans les articles 838 et suivants du code civil.

Toutefois, j'entends et je veux que leurs biens ne soient grevés d'aucune hypothèque, les dispensant, autant que je le puis, de toute caution, serment et autres choses semblables.

Il n'est pas besoin de dire que, tant en vertu de la loi que par ma volonté, ces exemptions auront lieu, à plus forte raison, pour les membres du conseil d'administration.

Il sera remis à chacun de mes exécuteurs testamentaires provisoires, une rétribution de 400 livres par an.

Les droits qui doivent être payés pour mes legs, par ma succession, ne pourront être réclamés par elle; j'entends que tout reste à sa charge, afin de ne rien diminuer de ce que m'ont fait donner l'esprit de charité, l'amour de la famille et l'amitié.

En révoquant toutes les dispositions antérieures à celles-ci, je me réserve expressément la faculté de faire une ou plusieurs notes testamentaires,

dans les termes et le mode autorisés par le code civil.

Telle est vraiment ma dernière volonté bien précisée et bien délibérée, que j'ai fait écrire par une personne de confiance, que j'ai lue attentivement, et en la confirmant dans toutes ses expressions, je veux et ordonne qu'elle soit toujours ponctuellement observée et respectée.

Turin, le 22 septembre 1856.

Signé :

Marquise Giulietta FALLETTI DI BAROLO,
née COLBERT.

Un codicile du 18 avril 1859, porte ce qui suit :

A ma mort, mes exécuteurs testamentaires scelleront ma bibliothèque, pour qu'elle reste intacte, jusqu'à ce que le conseil d'administration puisse charger une personne capable de retirer et de faire brûler les livres défendus, que j'avais la permission de lire. Le conseil ensuite choisira les livres

qu'il croira utiles aux institutions de Sainte-Anne et des Madeleines, leur en fera la remise, et le reste sera porté en son temps au collége Barol, auquel je le donne.

Je lègue à mon secrétaire, avec ordre positif de les brûler sur-le-champ, et défense expresse d'en rendre compte ou d'en faire part à qui que ce soit, tous les papiers et mémoires qui se trouveront dans mes appartements de Turin, ou dans ma maison de campagne de Moncalieri, défendant à qui que ce soit d'en prendre note ou connaissance, ou d'en faire inventaire. Ces papiers et manuscrits seront probablement très-peu de chose et de nul ou très-léger intérêt, parce que j'ai déjà fait et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'il en reste le moins possible dans ma succession.

En tous cas, j'ordonne et je veux que l'on porte foi entière à la solennelle déclaration que je fais, que ces papiers et mémoires, en petite ou grande quantité, n'ont aucun trait aux affaires d'intérêt pécuniaire et matériel, et sont, par conséquent, tout à fait étrangers à l'actif et au passif de ma succession; les documents et les titres qui la con-

cernent, se conservent naturellement ailleurs que dans mes appartements de Turin ou à la campagne.

J'ordonne donc que mon secrétaire se regarde comme légitime et réel possesseur et maître de plein droit (pour les brûler immédiatement, comme il est dit plus haut) desdits papiers et mémoires, avec le droit de les retirer seul, sans en donner avis ou en faire demande à personne, sans dépendre à cet égard de quelque autorité que ce soit, le déliant de tout compte, qu'à l'occasion de ces papiers ou mémoires, on pourrait exiger de lui [1].

Dans le même codicile, prévoyant, sans la croire probable, la possibilité de la suppression de quelques-uns de ses établissements, elle veut que le conseil fasse une pension à chacune des personnes qui y ont été reçues, un tiers plus forte pour celles qui auront passé quarante-cinq ans.

Un codicile du 11 août 1862, a pour but la fondation de l'église de Sainte-Julia.

Mme de Barol lègue à l'église et à la paroisse

[1] Plus tard, dans un codicile du 28 octobre 1863, Mme de Barol associe son chapelain à son secrétaire pour brûler tous ses papiers.

7,200 livres annuelles, une moitié pour le curé et le vicaire.

L'autre moitié pour les réparations et l'entretien de l'église.

Elle établit une communauté de six prêtres séculiers, compris le curé et le vicaire.

Les quatre autres prêtres devront seconder le curé dans le saint ministère.

Ils devront, tous ensemble, avoir une table commune; le principal but de la fondation est l'instruction religieuse de la jeunesse de la paroisse. On doit s'occuper avant tout des jeunes gens, chercher à les éloigner de la paresse et de la dissipation, et pour cela, les réunir le dimanche et les jours de fêtes, dans le jardin de la maison et autres dépendances de la paroisse, où ils trouveront des récréations convenables.

Il est alloué à la petite communauté un revenu annuel de 4,800 livres [1].

[1] Cette annexe du testament de Mme de Barol, dans lequel elle fonde le *sacro convitto* de l'église de Sainte-Julia, et demande qu'après elle le curé et les quatre prêtres soient nommés pour la première fois par son chapelain, est la seule partie dont l'exécution ait rencontré de l'opposition

Dans un septième codicile, du 28 août 1863, Mme de Barol exprime le désir d'être enterrée dans l'église de Sainte-Julia, si elle est achevée et consacrée au moment de sa mort ; sinon, elle demande qu'aussitôt la consécration faite, son corps soit porté dans l'église qu'elle a fondée.

Elle ajoute une parole pleine de tristesse, la seule de cet accent dans l'expression si complète et si longue de ses dernières volontés :

Si l'administration de ma succession croit devoir aliéner ma maison de campagne de Moncalieri, elle en retirera tous les portraits de famille, et les livrera aux flammes, personne ne restant après moi sur la terre, que ces portraits puissent intéresser. Mais la pensée chrétienne vient ensuite avec ses consolations et ses espérances : La famille qui finit ici sera toute, comme je l'espère, réunie au paradis.

Enfin, le huitième et dernier codicile signé et présenté au notaire, le 13 novembre 1863, un mois avant la mort de Mme de Barol, a pour but de faciliter à sa succession l'acquittement des

de la part de l'État. L'église, devenue paroissiale, est soumise aux règles ordinaires.

nombreux legs de ses testaments antérieurs; elle avait toujours ordonné qu'ils seraient payés dans les trois ans, à dater du jour de son décès; mais la construction de l'église de Sainte-Julia ayant épuisé la plus grande partie de ses capitaux, elle prolonge l'époque de l'acquittement des legs jusqu'à dix ans, en stipulant, en faveur des légataires, un intérêt de 5 0/0 jusqu'à la complète délivrance de ce qui leur sera dû.

STATUTS ORGANIQUES

DE

L'OPERA PIA BAROLO

DÉCRET ROYAL.

VICTOR-EMMANUEL II, *par la grâce de Dieu et la volonté nationale, roi d'Italie.*

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur :

Vu notre décret en date du 10 juin 1864, qui constitue en personne civile (*corpo morale*) la fondation faite à Turin, par feue la marquise *Julia Faletti de Barol*, née comtesse *Colbert de Maulévriers*, sous le nom d'*Opera pia Barolo.*

Vu le statut organique, rédigé par le conseil d'administration de cette œuvre, et voté dans ses séances du 6 mars et 7 novembre de l'année courante.

Vu la loi du 3 août 1862 sur les œuvres pies.

De l'avis du conseil d'État, nous avons décrété et décrétons :

Est approuvé le statut organique de l'Opera pia Barolo, à Turin, délibéré par le conseil d'administration, dans ses séances du 6 mars et 7 novembre 1867.

Ledit statut sera pourvu du visa de notre ministre de l'intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent décret.

Donné à Florence, le 22 décembre 1867.

Signé : VICTOR-EMMANUEL.

Contresigné : GUALTERIO.

REGIO DECRETO.

VITTORIO-EMANUELE II, *per gratia di Dio et per volontà della nazione, re d'Italia.*

Sulla proposta del nostro ministro d'ell' interno :

Visto il nostro decreto in data 10 juglio 1864, col quale fu costituita in corpo morale la fon-

dazione fatta in Torino dalla fu marchesa *Giulia Falletti di Barolo*, nata contessa *Colbert di Maulevrier*, colla denominazione di *Opera pia Barolo*.

Visto lo statuto organico compilato dal Consiglio d'amministratione dell' Opera pia stessa e deliberato nella sua adunanza del 6 marzo et 7 novembre del corrente anno.

Vista la legge 3 agosto 1862, sulle opere pie;

Avuto il parere del Consiglio di stato.

Abbiamo decretato et decretiamo :

E approvato lo statuto organico per l'*Opera pia Barolo* in Torino, deliberato dal Consiglio d'amministratione nelle adunanze delli 6 marzo et 7 novembre 1867.

Detto statuto sarà munito del visto del nostro ministro d'ell' interno, che resta incaritato dell' esecuzione del presento decreto.

Dato a Firenze, addi 22 dicembre 1867.

Firmato : VITTORIO-EMANUELE.

Contrasegnato : GUALTERIO.

STATUTS ORGANIQUES.

1.

L'*Opera pia Barolo*, fondée sous l'invocation de sainte Julia, par la marquise Julia Falletti de Barol, née Colbert de Maulévriers, par son testament secret, en date du 22 septembre 1856, présenté à la cour d'appel de Turin le 26 avril 1858, ouvert le 21 janvier 1864, et qui a été approuvée et érigée en personne civile par décret royal du 10 juin 1864, réunit, en qualité de légataire universel, la propriété et l'administration de tous les biens qu'a laissé la testatrice, pour remplir et faire remplir ses intentions, en conformité avec la loi.

2.

L'œuvre est constituée en établissement ou corps moral, qui ne pourra jamais être réuni à aucun autre.

3.

Elle est représentée et exerce ses droits civils, par un conseil d'administration, qui a la qualité

d'exécuteur testamentaire perpétuel de la fondatrice, et a son siége à Turin.

4.

L'*Opera pia Barolo*, en réunissant dans une même institution de piété, d'instruction et de bienfaisance, toutes et chacune des dispositions pieuses et des intentions de dernière volonté de la fondatrice, a pour but de procéder immédiatement ou plus tard, à mesure que les conditions imposées seront remplies, à toutes les applications des fonds laissés par la fondatrice, suivant qu'elle les a ordonnées elle-même dans son testament, et réglées par trois actes spéciaux.

5.

L'emploi des fonds dont il est question à l'article précédent, a pour objet les dispositions indiquées sous les titres suivants :

A Turin.

1° L'établissement du Refuge, avec le concours de la municipalité.

2° L'asile des Filles pénitentes.

3° L'asile des Enfants égarés.

4° Le petit hôpital de Sainte-Philomène.

5° La maison d'éducation de Sainte-Anne et de la Providence.

6° L'orphelinat des Juliettes.

7° L'établissement des Familles ouvrières.

8° La dotation de l'église paroissiale de Sainte-Julia et du personnel qui en dépend.

A Barol :

9° Le collége de jeunes gens.

10° Une messe quotidienne à l'église paroissiale.

A Moncalieri :

11° Les Quarante-Heures, à l'église des Carmélites.

12° L'entretien du local et du matériel de l'école dite des jeunes filles pauvres, sur la colline de Moncalieri.

A Pignerol :

13° Un subside à l'évêque de Pignerol, pour les écoles gratuites de filles dans son diocèse.

A Rome :

14° Un secours annuel à la maison fondée à Rome, par la testatrice, près du Campo-Vaccino, pour les sœurs de Saint-Joseph.

6.

Chacun des établissements indiqués aux numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 12, aura un règlement pour le service intérieur, et présentera chaque année un projet de budget et le compte de ses dépenses; ce budget et ce compte, appuyés de pièces justificatives, suivant les règles en vigueur de la comptabilité, seront soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'œuvre, et seront joints au budget et au compte de ladite œuvre.

7.

Le conseil d'administration veillera à ce que toutes les annuités soient employées à l'usage ordonné par la fondatrice, et suivant les conditions prescrites dans son testament, sauf en cas contraire, d'en réclamer la pleine administration.

8.

L'œuvre remplit les charges de son institution, à l'aide des biens qu'elle a hérités de sa fondatrice et de tous autres qu'elle viendra à acquérir, avec le temps, comme personne morale, reconnue par l'État, conformément aux lois qui régissent les œuvres pies.

9.

Un fonds de 8,000 livres sera réservé chaque année pour les dépenses et les besoins imprévus de l'administration.

Dans le cas où, cette réserve faite et tous les services indiqués à l'article 5 étant pourvus, il y aurait un excédant de revenus, ou si quelques-unes des applications sus-indiquées venaient à cesser, les fonds disponibles devront être employés :

1° A doter et à fonder les écoles suivantes :

(*a*) Une école primaire de filles à Altessano, fraction de la commune de la Vénerie royale.

(*b*) Des écoles enfantines (salles d'asile) comme en a établi la fondatrice à Turin, dans son palais et dans le voisinage.

(*c*) Une école primaire dans la commune de Viù.

2° A l'érection du collége de garçons, à Barol.

3° A la fondation de cinq places gratuites dans ledit collége, indépendamment des quinze déjà fondées.

4° A la création d'un hôpital de convalescents, à Turin.

5° Au paiement des pensions dans les sémi-

naires du Piémont, pour les clercs d'un esprit distingué et de bonne conduite, et à constituer en leur faveur des patrimoines ecclésiastiques.

La somme destinée à ces objets ne pourra jamais dépasser 4,000 livres par an.

6° A la constitution de dots pour les filles honnêtes et pauvres, le jour de leur mariage.

La somme destinée à cet objet ne pourra dépasser 4,000 livres par an.

7° A la fondation et à la dotation d'une ou plusieurs œuvres, ayant le plus d'analogie avec celles déjà créées par la fondatrice.

10.

Les dotations des numéros 10 et 11 de l'article 5 ne seront jamais sujettes à réduction, quelle que soit la diminution des revenus.

11.

Dans le cas où la fondatrice a ordonné que les établissements seraient confiés à des corporations religieuses, aujourd'hui supprimées, et, à défaut de celles qui pourraient être admises dans l'État, comme associations simplement volontaires, des prêtres séculiers seront individuellement mis à leurs places.

12.

L'*Opera pia* est représentée et dirigée par un conseil d'administration, composé d'un président et de six conseillers.

13.

La présidence appartient pendant trois ans alternativement au chef de la principale magistrature judiciaire, siégeant à Turin, ou à celui qui le remplace pendant la vacance de la fonction, et à l'archevêque de Turin, ou au vicaire capitulaire du diocèse, pendant la vacance du siége archiépiscopal.

La première période triennale a commencé le 10 juin 1864, jour où le premier président de la cour d'appel a pris possession de la présidence.

14.

Les conseillers sont nommés au commencement de chaque renouvellement triennal.

Deux par le président entrant en charge.

Quatre par celui qui doit lui succéder, trois ans après.

Ils sont toujours rééligibles.

Ils ne pourraient être élus, ou quitteraient le

conseil, s'ils avaient ou venaient à avoir quelque contestation et procès avec l'œuvre.

De même, ils ne pourraient être élus ou cesseraient de faire partie du conseil, dans le cas où ils seraient ou deviendraient alliés au premier ou au second degré de parenté, ou au premier degré d'affinité avec un autre membre du conseil; si celui-ci était le président, le conseiller son parent devrait se retirer; autrement, le plus jeune sera exclu par le plus âgé.

15.

Dans le cas de la démission ou de la mort d'un conseiller, pendant les trois ans de ses fonctions, et en cas de maladie ou d'absence pendant plus de six mois, ou de tout autre empêchement, il sera remplacé par un autre conseiller désigné par le président qui l'avait nommé.

16.

Les conseillers nommés au commencement ou pendant le cours de la période triennale n'exerceront que jusqu'à la fin de ladite période; ils continueront leurs fonctions jusqu'à l'admission de leurs successeurs.

17.

Pendant la période triennale d'une administration, le président de la future période a le droit de prendre connaissance des décisions prises, et peut exercer, sous forme consultative, une sorte d'office de censeur, en transmettant au conseil ses observations écrites, relativement à la contradiction qu'il croirait reconnaître entre ces décisions et la lettre ou l'esprit des prescriptions de la fondatrice.

18.

Le plus âgé des conseillers est vice-président du conseil.

19.

Le vice-président représente le président absent ou empêché, ou qui n'a pas accepté la présidence ou y a renoncé, et toutes les fois qu'il ne peut la remplir, pour quelque circonstance ou raison que ce soit.

20.

Les séances sont valables, pourvu que les conseillers qui se trouvent à Turin ou à une distance de dix kilomètres au plus, aient été convoqués

au moins deux jours d'avance, et qu'il n'y ait pas moins de trois membres présents et votants.

Dans le cas où la délibération doit porter sur les règlements d'administration, les décisions ne sont valables qu'avec la présence et le vote du conseil entier.

En cas d'insuffisance de membres à la première séance, il en est convoqué une seconde, et dans ce dernier cas, la présence et le vote des cinq septièmes suffisent pour la validité de la décision, pourvu qu'elle ait été votée par quatre membres.

21.

Le conseil sera convoqué par le président, quand il le jugera nécessaire, ou sur la demande de deux membres du conseil, ou d'après l'ordre de l'autorité supérieure.

En cas d'urgence, le conseil pourra être convoqué dans un plus bref délai que celui indiqué ci-dessus; mais en ce cas, il ne pourra delibérer que sur l'affaire urgente qui aura nécessité la convocation.

22.

Les décisions seront prises à la majorité absolue des membres présents.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le représente est prépondérante.

23.

Toutes les délibérations sont rédigées par écrit, signées par les membres qui y ont pris part, et conservées en original dans les registres du conseil; elles sont, sous cette forme, exécutoires, sauf celles qui, d'après la loi, devront être soumises à l'autorité supérieure.

24.

Le conseil ne pourra consentir à la suppression des annuités laissées par la fondatrice; celles-ci devront chaque année être inscrites au budget, et être acquittées tant que les conditions seront exécutées, et que les établissements qui en profiteront auront une existence réelle, conformément aux lois.

25.

Le conseil est le seul représentant légitime de l'héritage et de l'*Opera Barolo,* et de tout ce qui en dépend; on ne pourra lui opposer défaut ou insuffisance d'autorité, et il devra se considérer comme exécuteur testamentaire perpétuel.

26.

Il peut procéder à toute transaction, aliénation, ou tout autre contrat; il reçoit et emploie les capitaux de toute nature et de toute provenance, forme le budget, tient la comptabilité, gouverne toutes et chacune des institutions, et approuve les règles déjà établies ou celles qui seront établies dans le règlement intérieur.

27.

Il pourvoira en son temps à la fondation du collége Barol, en se conformant, en tant qu'il sera nécessaire, aux lois générales et aux règlements en vigueur sur les institutions de bienfaisance et sur l'instruction publique.

28.

Au commencement de chaque année, le conseil pourra assigner à chacun de ses membres la direction et la surveillance d'une ou plusieurs branches de service.

29.

Les conseillers choisis pour ces fonctions prendront les mesures convenables, soit pour l'administration patrimoniale, soit pour les services qui

leur sont confiés; ils en informeront régulièrement le conseil dans ses réunions, et rempliront auprès de lui l'office de rapporteurs, pour les affaires qui regardent les établissements dont ils sont chargés.

30.

Le conseil nomme un secrétaire, un trésorier, et un ou deux employés, selon les besoins, et les économes et agents locaux, qui veillent à la conservation des biens, et remplissent toutes les fonctions que le conseil croira devoir leur confier.

31.

Le conseil paye le cautionnement que devront fournir le trésorier et les autres agents comptables, et le traitement de tous les employés et serviteurs.

32.

La nomination des employés est faite par une simple délibération et sans terme fixé.

33.

Le conseil pourvoit, par des règlements intérieurs, à toutes les parties du service actif et passif, et les soumet, en tant que cela est nécessaire, à l'autorité compétente.

Le conseil d'administration de l'*Opera pia Barolo*, dans la personne des membres soussignés et composant l'unanimité du conseil, a délibéré dans ses séances des 6 mars et 7 novembre courant, le statut organique ci-dessus rédigé.

Donné à Turin, au siége de l'œuvre, le 6 décembre 1867.

Ont signé sur l'original :

† ALEXANDRE, archevêque-président.

L'abbé BOTTO DI TORRE,
Le chanoine FELICE PALAZZI,
L. GAY DI QUARTI,
PERNATI,
GAZELLI,
G. CARMAGNOLA,
} conseillers.

TURBIGLIO LUIGI, secrétaire.

Ministère de l'intérieur,

Vu d'ordre de S. M.

Florence, 22 décembre 1867.

Le Ministre,

Signé : GUALTERIO.

Pour copie conforme, au siége de l'Opera pia Barolo, 10 janvier 1868.

Le président,

† ALEXANDRE, archevêque.

Le secrétaire,

TURRIGLIO.

Le chapitre de la vie de Mme de Barol, intitulé Silvio Pellico, ne prend l'illustre poëte qu'au moment où il entre en relation avec la marquise, et ne parle que de ses dernières années; une vie comme la sienne mérite plus d'attention et demande à être plus complétement connue; il nous a paru qu'une notice sur le prisonnier du Spielberg viendrait à propos après la biographie de sa bienfaitrice.

Si Mme de Barol apprend aux femmes du monde le secret d'illustrer leurs noms et de sanctifier leurs âmes par les grandes œuvres, Pellico enseigne aux hommes de nos jours comment, avec les idées et les passions de son temps, en passant par les tentations, les doutes, les inconséquences de son âge et de son siècle, un ami de la liberté, un partisan des aspirations modernes, a su retirer du malheur qui devait l'irriter, de la prison qui

semblait le condamner à l'oubli, des leçons de résignation et de charité chrétienne, et une gloire plus grande et plus pure que celle des éclatants succès [1].

[1] Pour la rédaction de cette notice, j'ai eu souvent recours à l'excellente traduction et aux notes de M. Antoine de Latour, qui, comme traducteur et comme historien de Silvio Pellico, a mérité l'approbation unanime du public, les éloges et les remercîments de l'auteur lui-même.

SILVIO PELLICO

Silvio Pellico, dont le génie poétique, et plus encore les malheurs généreusement supportés et racontés avec la charmante simplicité d'un grand écrivain et la charité d'un chrétien, ont rendu le nom à jamais célèbre, naquit à Saluces, en Piémont, le 24 juin 1788.

Sa famille occupait cette position moyenne à égale distance de la richesse et de la pauvreté, la plus enviable de toutes, a-t-il écrit lui-même, parce qu'elle est à l'abri des tentations qui exposent à tant d'injustices et d'excès le riche et le pauvre.

Son père servit son pays avec intelligence et probité; il aimait les lettres, et faisait des vers qui ne manquaient pas d'élégance, pour se

distraire de ses travaux industriels et de ses fonctions d'administrateur; son fils reçut de lui les premières leçons et les premiers exemples de poésie.

Silvio eut une pieuse mère qui sut enseigner à ses enfants, qu'elle nourrit tous de son lait, l'amour de Dieu, de la famille et du devoir, et conserva toujours sur eux une puissante et bienfaisante autorité. Sa science était fort modeste, mais à une intelligence active elle joignait un jugement droit, une solidité de principes que rien ne faisait dévier.

Elle ne lisait qu'un très-petit nombre de livres, tous excellents; mettait toujours d'accord ses discours avec sa conduite, et sa raison avec l'Évangile; sa parole plutôt grave que vive alliait l'énergie à la grâce, et attirait la sympathie de quiconque l'avait entendue. Habituée à faire le bien, et prête à tous les sacrifices que pouvaient demander la foi et la charité, elle était pieuse sans petitesse et sans superstition, et prenait pour principe de ses actions le dévouement à Dieu et aux autres. Elle fut l'ange

gardien de Silvio; il la consultait sur toutes choses; jamais, tant qu'elle a vécu et que son fils put connaître son opinion, il ne résista à ses conseils. Il ne laissa jamais complétement éteindre la lumière qu'elle avait allumée dans son âme, et qui devait jeter sur ses dernières années un si doux et si vif éclat. Lorsque les circonstances, lorsque les terribles incidents de sa vie l'isolaient de sa famille, la pensée maternelle lui était toujours présente, et, pour se décider dans une situation difficile, ou trouver la force de lutter contre une mauvaise idée, il se demandait : que dirait ma mère?

Silvio était tout petit enfant, lorsque la révolution française s'étendit comme une lave brûlante sur l'Italie; son père, attaché à la maison de Savoie, dut fuir devant les exclusions et les violences de l'anarchie; il entraîna avec peine, à travers les Alpes, sa famille composée de deux garçons, d'une petite fille et de sa femme enceinte.

Revenu dans sa patrie, lorsque l'ordre et le calme se rétablirent et que les honnêtes gens

prirent le dessus, sa maison devint le refuge et l'abri des proscripteurs d'hier, aujourd'hui proscrits à leur tour. Ce fut dans ce sanctuaire de la tolérance, de la foi et de l'honneur, que s'éleva celui qui ne devait pas distinguer dans son affection les Guelfes et les Gibelins.

De très-bonne heure, Silvio annonça sa vocation dramatique; chez un bon curé qui lui donnait ses premières leçons de latin, il jouait avec son frère, devant leurs petits amis et les paroissiens de leur professeur, sur un théâtre construit avec les chaises et les tables de la maison, des pièces composées par leur père.

Le maître se plaignait que l'élève abandonnait souvent la salle d'étude et les livres classiques, pour aller s'égarer dans les prairies et sur le bord des ruisseaux, à la poursuite d'une pensée poétique et de toutes les métaphores de la mythologie; le bon curé craignait pour son âme, mais le père, après l'avoir doucement grondé, jugeant de sa vocation par la sienne, rassurait le professeur en disant : L'enfant a la maladie de son père, cela passera.

A dix ans, lorsqu'il accompagna sa famille à Turin, Silvio avait déjà dans son portefeuille une tragédie; il avait emprunté son sujet à Ossian, dont les fantastiques mélodies étaient fort en vogue, et que Napoléon Ier plaçait à côté d'Homère.

Il continua à Turin ses représentations dramatiques, sur un théâtre un peu mieux construit, et avec une troupe plus nombreuse, composée des enfants des familles en relation avec la sienne.

De temps en temps, la politique mêlait à la poésie de plus vives et plus dangereuses émotions; au moment où s'était établi le gouvernement populaire, des réunions s'étaient formées, où se discutaient les intérêts et se heurtaient les diverses opinions du pays. M. Pellico y menait quelquefois ses deux fils, et leur faisait rendre compte et tenir note de leurs observations; Silvio puisa sans doute dans ces assemblées souvent tumultueuses, où les plus nobles sentiments se rencontraient avec les plus violentes passions, cet amour de la liberté, ce

goût de l'indépendance qui séduisaient sa jeune et noble intelligence, et en même temps une répugnance qu'il ne put jamais vaincre, pour les agitations de la multitude et les excès de l'action et de la parole.

Sa force physique ne répondait pas à ses aspirations.

Son enfance et sa jeunesse furent éprouvées par de longues et graves maladies; les médecins avaient déclaré que sa vie ne dépasserait pas sept, puis quatorze, puis vingt et un ans; il donna un démenti à ces funèbres prédictions, mais il conserva une débilité de constitution, une sorte de difficulté de vivre, qui jetèrent sur ses premières années une profonde mélancolie. Il était triste de se tenir immobile auprès de la vivacité de ses compagnons, faible à côté de leurs forces naissantes, pâle et maladif en regard de leur florissante beauté; aussi disait-il quelquefois que le plus beau jour de sa vie serait celui où il cesserait de vivre.

Pendant qu'il gémissait sur son lit de douleur et se laissait aller au désespoir, un tout

jeune enfant, se penchant vers lui, lui dit à l'oreille : « Oh ! mon cher Silvio, il n'y a pas de Dieu ; car s'il y en avait un, il ne te laisserait pas tant souffrir. » Ces terribles paroles, qu'il repoussait comme une tentation de l'esprit du mal, lui revenaient sans cesse et augmentaient sa tristesse ; il fallait toute la sainte et vigilante autorité de sa mère, qui combattait les doutes et les souffrances, pour triompher de la double maladie de son corps et de son âme. Combien la piété maternelle gémissait de cette parole tombée de la bouche ignorante d'un enfant sur une si jeune intelligence! Quel sinistre éclair dans cette nuit des premiers temps, qu'illumine ordinairement la douce et pure flamme de l'espérance et de la foi, et quel ravage pouvait faire cette pensée d'athéisme qui, chez les hommes, sort de l'abus du raisonnement et des excès de la vie, lorsqu'elle venait déflorer et ternir la limpidité d'une conscience enfantine, par la main d'un compagnon de jeux et de plaisirs !

A seize ans, Silvio se rendit à Lyon auprès

d'un de ses parents; il y demeura quatre ans, traité comme un fils dans la famille qu'il était venu visiter, et s'y livra avec ardeur à l'étude de la littérature française; il s'y éprit des œuvres de nos grands classiques, et aussi des doctrines qui ont fait le danger et la célébrité du XVIIIe siècle.

La société française qui sortait meurtrie des étreintes de la révolution se reformait alors avec les éléments les plus disparates. Les théories philosophiques du dernier siècle, le souvenir des luttes et des catastrophes qui en avaient ensanglanté la fin, se mêlaient à la renaissance du catholicisme et à un grand besoin de dissipations et de plaisirs. Le jeune Italien passait, en les reflétant, à travers ces impressions si variées et si contradictoires; il cherchait les distractions bruyantes, se livrait à cette existence facile et peu scrupuleuse de la jeunesse, qui le dissipait sans le corrompre, et l'écartait de ses devoirs religieux sans les lui faire oublier. Il avait rencontré un prêtre apostat qui, aux jours de la persécution, avait renié son

Dieu, et cherchait à faire pardonner sa lâcheté en gagnant des prosélytes à son incrédulité. Ce renégat lui fit d'abord l'effet d'un reptile, mais il se laissa peu à peu gagner par les manières doucereuses, la facilité de la parole, le brillant des sophismes et cette audace d'affirmation, qui paraît à l'inexpérience la preuve de la plus sincère conviction. Puis au moment où ces désolantes théories troublaient toutes ses croyances, il quittait l'astucieux vieillard pour aller dans une église, s'agenouiller, avec la foule, au pied de autels relevés; sous le charme de ces majestueuses cérémonies, il sentait la prière s'élever de son cœur, et le philosophe incrédule redevenir chrétien. « Combien de fois, s'écrie-t-il dans des vers touchants, où plus tard il raconte les vicissitudes de sa pensée, combien de fois, ô basilique Lyonnaise, prosterné sur tes dalles, j'ai pleuré mes ténèbres, mes doutes, mes passions, mon Italie délaissée, ma mère absente, et le Dieu que j'avais perdu [1]. »

[1] *Poésies inédites de Silvio Pellico.* Turin, 1837.

Le lendemain, l'orgueil reprenait possession de son âme. A la suite des docteurs superbes, il se croyait d'une nature supérieure, appelé à comprendre les mystères de la science inaccessibles au vulgaire, et redevenait la proie des passions et du doute. Ballottée ainsi du bien au mal, du scepticisme aux croyances, de la négation de Dieu à la prière, sa vie se passait entre les fautes et les repentirs.

Un jour, un poëme de Foscolo, qui venait de paraître, tomba sous sa main. La puissante et fougueuse poésie *des Tombeaux* réveilla en lui l'image de la patrie, et lui rappela ses anciennes affections et ses devoirs. Il fut pris du mal du pays, dit en toute hâte adieu à la France, et revint à vingt et un ans à la maison paternelle, avec la volonté de se retremper dans la pure atmosphère du foyer domestique et la noble ambition de se faire un nom. Son retour fut pour tous les siens une fête, et il y eut plus que de la joie dans le cœur de la mère de l'enfant prodigue.

En 1810, sous le sceptre de Napoléon, l'Italie

se reposait des agitations révolutionnaires dans l'amour des lettres et du plaisir, et commençait à sentir les premiers mouvements de l'esprit d'opposition et d'indépendance qui murmurait contre la France, et plus tard devait conspirer contre l'Autriche; Milan était alors la véritable Athènes de l'Italie. Silvio, nommé, en y arrivant, professeur de langue française à l'institut des orphelins militaires, fut reçu avec bienveillance, et bientôt distingué dans une société savante et littéraire, rendez-vous de toutes les illustrations nationales et étrangères. Il devint l'ami de deux écrivains qui se disputaient et se partageaient l'empire de cette société et la faveur de l'opinion publique, Monti et Hugo Foscolo.

Monti, le poëte de la grâce antique et de l'indifférence païenne, avait pris pour muse la fortune et pour inspiration le succès; d'une conscience légère et flexible, comme la politique dont il se faisait l'organe et l'apologiste, il avait des chants pour toutes les victoires, des hymnes pour tous les triomphateurs, et cachait sous les fleurs de son style et le charme de ses

idées, la mobilité d'un caractère faible et la servilité d'un courtisan.

Foscolo, esprit ferme et patriotique, puisait l'ardeur et le feu de sa poésie dans la fierté républicaine; il revendiquait avec fougue l'indépendance perdue, animait d'une indomptable passion ses sentiments et ses idées, et apparaissait comme le génie de l'Italie, protestant sur les ruines de la liberté et demandant vengeance contre les oppresseurs; mais, retenu par son incrédulité dans le cercle restreint de ce monde, il bornait son domaine à l'atmosphère terrestre, et fermait à son élan les horizons infinis de l'âme immortelle.

Silvio fut d'abord séduit par la douceur, l'élégance, la finesse de Monti, et le parfum de grâce antique qui s'exhalait de ses chants; mais il y découvrit quelque chose d'artificiel et d'appreté, qui n'allait pas à la simplicité et à la franchise de sa nature; puis les allures, les accents du courtisan lui répugnaient. Il préféra bientôt la mâle rudesse et l'orageuse franchise de Foscolo. Foscolo, lui-même si âpre dans ses relations, si

difficile avec les autres, et dont le caractère était l'effroi et le tourment de ses amis, se laissa désarmer par ce cœur aimant et doux; il adopta le jeune poëte avec une tendresse de père, et n'eut jamais pour lui que les procédés les plus affectueux et les plus aimables.

Dans cet empire des lettres, les deux souverains, si opposés de caractère et de talent, ne s'épargnaient pas les reproches et se faisaient souvent la guerre. Silvio n'intervenait dans leurs disputes qu'avec des paroles de conciliation, tâchant d'adoucir l'humeur farouche de l'un, d'apaiser les plaintes et les récriminations de l'autre, et de ramener la paix dans le monde littéraire, où l'amour-propre souffle tant d'animosités et excite tant d'orages [1].

[1] Un jour Monti rencontre Silvio au café Verri. En Italie, les cafés étaient devenus, sous les gouvernements absolus, une sorte de parlement littéraire et politique, refuge d'une liberté, souvent même d'une licence de parole que ne tolèrerait pas le régime le plus libéral. « Vous avouerez, lui dit Monti, qu'Hugo se déclare mon ennemi et dit partout du mal de moi. L'ingrat, pourtant, me doit sa gloire. Où en seraient ses *Tombeaux*, si je ne les avais pas proclamés

Après la chute de Napoléon et le départ du prince Eugène, vice-roi d'Italie, le père de Silvio retourna à Turin occuper une place dans l'administration de la dette publique; son frère Louis fut nommé secrétaire du gouvernement à Gênes. Silvio, qui avait cessé ses cours à l'orphelinat militaire, resta à Milan, chargé de l'éducation du fils du comte Briche, jeune homme de grande espérance, qu'il eut la douleur de perdre par suite d'un accident à la chasse. Il devint alors précepteur des deux

sublimes? Une parole de moi les ferait rentrer dans la poussière d'où je les ai tirés. — Cher Monti, répondit Silvio, les *Tombeaux*, il est vrai, vous doivent leur réputation, ce qui fait grand honneur à votre goût, à votre jugement et à la noblesse de votre cœur; mais faire rentrer par un mot les *Tombeaux* dans la poussière, vous ne le pensez pas; vous ne pourriez pas détruire votre propre ouvrage. Ceux à qui vous avez ouvert les yeux voient clair aujourd'hui et jugent comme vous; il ne dépend de personne de changer leur manière de voir. Quant à l'accusation d'hostilité et d'injures, je sais et puis affirmer le contraire. Je connais celui qui vous déteste et vous accuse, et dans le café où nous sommes, Foscolo l'a maltraité parce qu'il disait du mal de vous. »

jeunes fils du comte Porrò, qu'il aima bientôt comme les siens; en peu de temps, les âmes du père et du précepteur se comprirent, et chacun conçut pour l'autre une estime, une affection qui chaque jour augmentait. Le comte Porrò était à la tête de la société milanaise; dans son salon, Silvio fit connaissance avec lord Byron, Mme de Staël, Schlegel, Hobhouse, Brougham, Sismondi, Davis, Thorwadsen; il se lia plus intimement avec les Italiens les plus éminents, parmi lesquels il distinguait Confalonieri, le poëte Louis de Brême, le critique Borsieri, le célèbre économiste Gioia, et par-dessus tous Manzoni, déjà au premier rang parmi les écrivains, quoiqu'il n'eût pas encore publié les *Fiancés*, et le grand physicien Volta. Chacun recherchait Silvio pour la douceur de son caractère, le charme de son esprit, l'amabilité de sa conversation; bientôt vint s'ajouter à tous ces mérites la brillante attraction de la gloire.

Poëte presque en naissant, nous avons vu qu'à l'âge où l'on commence à apprendre à lire des vers, il avait composé une tragédie empruntée

à Ossian. Quelques années après, la lecture de l'*Ajax* et du *Thieste* de Foscolo lui inspira l'idée de demander à la Grèce le sujet de Laodamie. A cette époque, quiconque se présentait en public sans avoir un nom connu, devait, pour être accepté, réclamer la collaboration d'un auteur célèbre; celui-ci retouchait, polissait l'œuvre du novice, y ajoutait quelques idées et quelques lignes, et mettait l'empreinte de sa renommée sur l'obscurité de son associé.

Silvio ne voulut pas se prêter à ce mélange qui lui paraissait une mutilation; il eut le courage de refuser Monti, dont la célébrité assurait le succès. « Vous savez l'anglais, lui avait dit Monti, venez à moi, nous traduirons Byron ensemble, et la traduction sera publiée sous nos deux noms. » Silvio préféra paraître seul devant le public, avec un sujet tiré de l'histoire et des souvenirs nationaux. Il entreprit de mettre sur la scène cette *Francesca di Rimini*, dont la passion et la funèbre destinée ont été immortalisées par quelques vers du Dante. Saisi de son sujet, il le traite avec une ardeur toute juvenile, et se hâte

d'aller porter à Foscolo sa tragédie nouvelle.

« Crois-moi, dit le vieux poëte après l'avoir entendue, n'évoquons pas les damnés du Dante, nous ferions peur aux vivants, jette ta *Francesca* au feu et porte ailleurs tes visées. » Silvio lui présenta alors *Laodamie* : « A la bonne heure! s'écria Foscolo, voilà le vrai chemin. » Silvio ne le crut pas, mit de côté *Laodamie*, et fit représenter *Francesca*. Admirablement interprétée par une jeune fille, Carlotta Marchioni, qui avait débuté à quatorze ans, sur un petit théâtre de Milan, avec la gentille naïveté de l'enfance et les grâces de la jeunesse, et était devenue bientôt la première actrice de l'Italie, la tragédie eut dès le premier jour un succès immense; elle fut jouée successivement à Naples, à Florence, sur tous les théâtres de l'Italie; partout elle excita l'enthousiasme; partout on applaudit à la noble simplicité du drame, à l'élévation des sentiments, à la pureté d'une passion extrême, dont la douceur et la sobriété du style n'affaiblissaient pas l'expression. L'Italie, qui se passionne pour

ceux qu'elle admire, et s'enivrait alors de la gloire des lettres comme pour se consoler de la perte des autres, salua avec transport le jeune poëte dont la première révélation était un chef-d'œuvre, le reconnut comme un maître et l'adopta comme un enfant de prédilection.

Lord Byron avait demandé à Silvio son manuscrit; peu de jours après, il le lui rapporta avec la traduction en vers anglais. Vous ne m'en voudrez pas, lui dit-il, si je l'ai fait passer dans ma langue. L'auteur de *Francesca* avait lui-même traduit le *Manfred* de Byron, mais en prose, assurant qu'un traducteur ne pouvait rendre en vers italiens un poëme, sans le défigurer, l'affaiblir ou mettre sa propre pensée à la place de celle de l'auteur.

Rien ne paraissait manquer au bonheur de Silvio Pellico. Du premier jet de sa plume, il s'était fait un nom; applaudi sur toutes les scènes de l'Italie, l'opinion publique était d'accord avec ses amis les plus illustres pour le mettre au premier rang des écrivains et des poëtes. Aux ivresses du succès vinrent se join-

dre alors les aiguillons et les transports d'une autre passion que celle de la gloire; il aima avec toutes les puissances de son imagination et de son âme une femme digne de son admiration et de son respect, et s'efforça de devenir meilleur pour obtenir d'elle un sourire; elle, sans partager sa passion, compatissait à sa peine, rappelait son cœur au calme, le grondait en riant et pleurait de ses folies; elle fut bientôt arrachée à son affection par la mort. Emporté dans le tourbillon du monde, Silvio chercha à se distraire et à se consoler; il ne résista pas toujours aux séductions de cet obséquieux tyran, qui voulait faire son esclave de ce jeune homme devenu si rapidement illustre. C'était toujours, avec quelques années et une glorieuse auréole de plus, le jeune homme de Lyon, plein d'aspirations élevées, de sentiments chrétiens, de respect pour les recommandations et les exemples de sa mère, mais en même temps tourmenté de doutes, et poursuivi par les raisonnements d'une science matérialiste. Il partageait les incertitudes, les hésitations de son

siècle, qui se ressentait à la fois des erreurs du siècle précédent, de ses mauvais exemples et de ses terribles leçons; un jour il était à Dieu, le lendemain à une philosophie qui ne reconnaissait que le néant; fervent devant une madone, sceptique dans une bibliothèque, frivole dans les salons, il menait une vie à la fois sérieuse et légère, pleine de poésie, d'enthousiasme, de désenchantements et de remords.

A travers les dissipations et les inconséquences, il sentait toujours au fond de son cœur ce germe de foi qui, chez les Italiens les plus hostiles à la religion, résiste à tous les chocs et à toutes les épreuves; il ne passait pas devant une église sans y entrer, sans y demander pardon de ses éloignements et de ses abandons; il entraînait quelquefois Foscolo lui-même, qui ne refusait pas de le suivre aux autels de la Vierge Marie, calmait et rafraîchissait devant cette pieuse image son âme ardente et desséchée; car Foscolo, malgré ses négations hardies et sa profession de matérialisme, avait conservé quelque chose de la foi de sa terre natale.

Un jour, Silvio le rencontre lisant l'Évangile à l'ombre des grands arbres qui sont autour de la ville de Turin; Foscolo lui montrant le livre : « Voilà, dit-il, l'œuvre de Dieu, le livre des vérités éternelles, baisez-le. »

Une autre fois, il faisait cet aveu à un de ses meilleurs amis, resté chrétien : « Et moi aussi j'ai connu sur la terre quelques jours de bonheur, lorsque mon regard plein d'amour voyait encore le Dieu qui brille aux vôtres. »

Pour combattre les influences contraires aux vérités qu'il était disposé à accepter, Silvio trouvait dans deux de ses plus intimes amis des paroles et des exemples qui le ramenaient au christianisme. Manzoni et Volta protégeaient ses croyances et ranimaient sa foi; c'était surtout auprès du grand physicien, qui portait la triple couronne de l'âge, de la science et de la vertu, que Silvio aimait à chercher un appui contre le génie du doute, de l'indifférence et du mal. Volta, né en 1745, en plein dix-huitième siècle, avait subi de terribles tentations et traversé de cruelles épreuves; élève de ces philoso-

phes dont le génie dominait le monde, et travaillait avec tant d'opiniâtreté et de succès à lui enlever ses croyances et à lui faire renier son passé, il avait connu la fatale puissance de ces affirmations dédaigneuses et sarcastiques, qui déclaraient la religion bonne tout au plus pour les ignorants et les enfants, et imposaient l'incrédulité au nom de toutes les lumières et de toutes les supériorités. La science, disait le vieillard au jeune homme, l'avait sauvé de tous les piéges; à mesure qu'il écoutait ses révélations, qu'il pénétrait plus avant dans ses secrets et ses profondeurs, elle lui avait fait découvrir, en traits de plus en plus éclatants, Dieu, sa Providence et ses lois.

Pellico devait recevoir des leçons plus puissantes encore par la voix rude, mais bienfaisante du malheur.

Après la chute de Napoléon Ier, lorsque la victoire et les traités eurent rendu à chaque prince sa part de domination et de royauté, enlevée par la révolution ou l'empire, l'Italie revint à ses anciens maîtres et au régime du

passé; mais le torrent des idées et des faits avait passé à travers cette terre ardente, en y laissant des traces profondes. L'Autriche, redevenue maîtresse du Milanais et des provinces vénitiennes, avait aux yeux de l'Italie le double tort d'être étrangère et opposée aux idées nouvelles; elle blessait à la fois l'indépendance nationale et la liberté. Appelée par la supériorité de ses forces à protéger contre la révolte les États voisins reconstitués, elle se posa en arbitre suprême d'un pays qui ne parlait pas sa langue, n'avait ni ses tendances, ni ses idées, ni ses mœurs, et dont les différents États étaient comme ses provinces, et les princes comme ses lieutenants et ses subordonnés. Formée d'abord des déshérités du pouvoir, des partisans compromis des gouvernements vaincus, l'opposition se grossit bientôt de tout ce qui se sentait au fond du cœur l'amour de la patrie et de la liberté, de tout ce qui supportait impatiemment le poids de la conquête et la domination étrangère; réduite au silence par la force, elle se réfugia, pour préparer l'émancipation du pays,

dans les sociétés secrètes qui, en Allemagne, avaient donné le signal et l'exemple du soulèvement contre le despotisme du César français, et avaient entouré leurs adeptes de la triple auréole du patriotisme, du martyre et de la victoire.

Dès 1815, le lendemain du retour des Autrichiens en Italie, des conspirations s'étaient formées contre eux. L'armée nombreuse de leurs ennemis se composait des éléments les plus divers et les plus opposés; de nobles sentiments étaient mêlés aux violentes et aveugles passions; l'esprit du désordre donnait la main au dévouement, et l'ardeur du patriotisme au génie du mal.

Alors commença cette lutte incessante, infatigable de l'idée contre la force, de la presse contre les tribunaux, du serment contre les dénonciations, les prisons et la mort; lutte que suspendaient quelquefois la vigueur de la répression et la dispersion des assaillants, mais qui se renouvelait bientôt, et ne cessait de se manifester par des révoltes étouffées, par des livres proscrits, et surtout par l'accord de tous

les italiens ; le bras le plus vigoureux, les concessions les plus larges, ne pouvaient ni atteindre ni désarmer cette hostilité générale; elle s'exprimait en dépit de toutes les surveillances et de toutes les menaces, par le silence, l'abstention, un geste, un signe, l'emblème en apparence le plus insaisissable et le plus inoffensif.

Pellico n'avait pu rester insensible à ces aspirations et à ces mouvements ; son éducation avait été libérale et patriotique; il aimait, il admirait l'Italie; il voulait pour elle le retour des jours illustres et des magnifiques destinées; dès qu'il avait pu penser, ce cri s'était naturellement échappé de sa poitrine : « Hors de la patrie les étrangers! »

Le monde où il vivait était le centre et le foyer de l'opposition; ses plus chers amis en avaient la direction et toute la responsabilité; il partageait leurs idées, leurs sentiments, leur courage, il avait le droit de combattre à côté d'eux. Déjà, en 1815, il avait voulu rendre hommage au célèbre médecin Rasori, prison-

nier politique dans la forteresse de Mantoue. Comme il allait demander la permission d'entrer dans la prison au général qui commandait la place, honnête et bon comme un Autrichien, mais en cette qualité esclave sévère de la consigne et de la loi :

« Que voulez-vous? lui demanda l'allemand.

— Une consultation.

— Pour quelle maladie?

— Une maladie de poitrine.

— De poitrine! s'écria le commandant, votre maladie vient du cœur. » Et il accorda la permission.

Depuis, dans toutes les circonstances, Silvio avait montré qu'il ne séparait ni ses intérêts ni sa gloire de l'indépendance et de la renommée de son pays.

Sous l'inspiration de ces idées, et en compagnie des hommes d'élite dont il était l'associé et le confident, il conçut la pensée du *Conciliateur*, journal destiné, sous une forme littéraire, à proclamer et propager les sentiments et les

doctrines d'une société aussi hostile au gouvernement qu'habile à le combattre. Autour du *Conciliateur* vinrent se grouper toutes les puissances intellectuelles et scientifiques de l'Italie. L'apparition de cette feuille appela l'attention et éveilla la curiosité; le nom des rédacteurs, le talent de la rédaction, et plus encore sa correspondance avec les regrets et les espérances de ses lecteurs, lui attirèrent des encouragements et de nombreux suffrages; c'était une chaire d'où partaient des leçons de patriotisme, une tribune où se discutaient les droits et les intérêts du peuple privé de représentation et de garantie; c'était, en un mot, la voix de l'Italie s'exprimant par ses écrivains les plus renommés, et travaillant à réveiller l'esprit public. La littérature et la philosophie y avaient un but élevé comme la politique; on y défendait le bien et le beau contre les tendances matérialistes et utilitaires, qui menaçaient la Péninsule du règne de la cupidité, de l'indifférence morale et des vulgaires plaisirs; on y proclamait la supériorité du christianisme sur le retour aux idées païennes,

et sa toute-puissance pour élever l'homme et sauver la société.

Le livre complétait l'œuvre du journal; à côté des articles du *Conciliateur* on lisait avec enthousiasme le *Comte Carmagnola*, de Manzoni, le poëme élégiaque de Grossi, et l'*Eufemio de Messina*, tragédie nouvelle de Pellico, dont l'impression ne fut autorisée qu'à la condition qu'elle ne serait pas représentée.

Le gouvernement autrichien ne tarda pas à prendre ombrage de la publication et de la popularité du *Conciliateur;* il défendit d'abord à ses employés d'y écrire, sous peine de destitution, menaça les rédacteurs les plus distingués de les inviter à quitter l'Italie, s'ils ne changeaient de sujets et de ton. La censure se chargea de faire justice de cette opposition importune et tracassière, en refusant un si grand nombre d'articles, que le journal se trouvait souvent réduit à des pages blanches; enfin, pour se débarrasser de ses attaques, la police le supprima.

Le silence que la force imposait à des imaginations ardentes et révoltées, était loin

d'apaiser les colères; les sociétés secrètes offraient leurs ténèbres et leurs menées souterraines à œux que l'on privait de la publicité et de la lutte en plein jour, et le carbonarisme se recruta d'un grand nombre d'hommes de mérite, qui, ne pouvant plus faire de l'opposition publique et régulière, se réfugièrent dans l'ombre et se firent conspirateurs. Silvio avait fait du *Conciliatenr* son œuvre principale; il en avait pris la partie la plus dangereuse et la plus difficile : il s'était chargé de dénoncer indirectement, et avec toutes les précautions voulues, les actes arbitaires de la toute-puissance et les hontes de la servitude; ses articles se faisaient remarquer par l'énergie des idées et la pureté du style.

La suppression du journal le jeta, comme ses amis, dans les extrémités de l'opposition; il s'indignait de l'oppression d'un gouvernement étranger, mais aussi de la torpeur et de l'indifférence de ses concitoyens. « Heureux l'homme vulgaire, écrivait-il à Foscolo alors en exil, qui ne cherche jamais à lutter contre le vent, mais

partout où il est fixé, mange, dort et rend grâces à Dieu de l'air qu'il respire! Souvent je me suis demandé si, en fin de compte, ce n'était pas là la vraie philosophie, et j'ai aspiré de toute mon âme à la posséder; mais une force qui me surpasse (je ne sais si elle vient de nature ou d'habitude) me fait ressentir un trop grand mépris, chaque fois que je suis en présence d'un de ces égoïstes, sans mouvement et sans conscience. »

Pour ne pas mériter le reproche qu'il adressait aux autres, il résolut de poursuivre le but que s'était proposé le *Conciliateur*, d'agir par d'autres voies sur l'opinion, et de préparer, par un appel plus direct à la révolte, l'émancipation de l'Italie.

Il se rendit à Milan au mois de juin 1852, sous prétexte d'aller embrasser ses parents; l'œil exercé de sa mère ne s'y trompa pas; en le voyant si agité et donnant si peu de temps à ceux qu'il aimait, elle ne pouvait s'empêcher de s'écrier ; « Hélas! notre Silvio n'est pas venu à Turin pour nous. » Deux mois après, il alla à Venise, toujours pour travailler au triomphe de

sa cause, et, en traversant Mantoue, eut un entretien avec un de ses anciens amis, le comte Arrivabene, auquel il présenta les sociétés secrètes comme le seul moyen de délivrer l'Italie.

Il ne voulut pas cependant s'associer immédiatement à celle qui dominait alors. Pierre Maroncelli, un des jeunes séides de la liberté les plus avancés dans son intimité, était lui-même initié aux mystères du carbonarisme, il s'était chargé d'en faire venir les statuts à Milan, pour aider à sa propagation. Silvio avait refusé de s'engager sans les connaître, et l'arrestation générale empêcha qu'ils ne lui fussent communiqués.

« Je n'aimais pas la domination autrichienne, écrivait-il, bien des années après, à la comtesse de Monbel; mon devoir aurait été de réprimer ou de cacher mes sentiments, ou d'abandonner les pays gouvernés par l'Autriche; au lieu de cette conduite sage et chrétienne, je croyais que l'on pouvait professer ouvertement l'opposition, et en même temps j'avais la folie de voir sous un aspect avantageux les sociétés secrètes qui

pullulaient en Italie; cependant jamais je n'ai été à aucune de leurs assemblées, jamais je n'ai eu sous les yeux les statuts de la *Carboneria*. Cette société devait s'implanter à Milan, mais les statuts n'y étaient pas encore. »

Silvio retourna à Milan au mois d'octobre, y resta peu de jours, et partit avec ses deux élèves pour une charmante maison de campagne du comte Porrò, sur les bords du lac de Côme; il y chercha inutilement le repos. Au milieu de ces délicieux paysages, qui invitaient à la sérénité et à la paix, son âme était inquiète et troublée; il tournait sans cesse ses yeux du côté de Milan, où il savait que le projet médité contre l'Autriche approchait de son exécution, et que bientôt allait sonner l'heure de la délivrance.

Tout à coup il apprend que Maroncelli est arrêté; il ne pouvait ignorer quel sort l'attendait lui-même; l'idée ne lui vient pas de fuir, quoique en l'envoyant ainsi à la campagne, la veille de l'événement, le comte Porrò eût voulu lui en faciliter les moyens; il n'a plus qu'une pensée, qu'un désir, ne pas séparer son sort

de celui de ses compagnons. Le soir même il prend congé de ses élèves, en leur promettant de bientôt revenir; il les embrasse en pleurant, comme pour un dernier adieu, et reprend tranquillement le chemin de Milan.

A peine sa voiture touche-t-elle à la porte de la ville, qu'un agent de police la fait arrêter. « Silvio Pellico n'est-il pas dedans, demande-t-il. — C'est moi-même, » répond Pellico. L'agent salue et s'éloigne; Silvio apprend ainsi qu'on le cherche, et, près de tomber entre les mains de ses ennemis, il ressent un mouvement d'orgueil et de joie, car il va souffrir pour la cause de sa chère Italie, et au besoin mourir pour elle.

Peu d'heures après, la police arrive à sa maison, met la main sur ses papiers, ses manuscrits, sa correspondance; puis le chef le prie poliment de le suivre à la prison de Sainte-Marguerite. Silvio s'y rend libre et à pied, et une fois entré, la porte se referme sur lui.

Ses amis les plus chers furent, comme lui, décrétés de prise de corps. Le comte Porrò se déroba aux mains qui voulaient le saisir; au

moment où la police entrait par une porte pour l'arrêter, il s'échappa par l'autre. Plus tard, Confalonieri, malgré des avertissements réitérés, attendit que les gendarmes fussent arrivés pour s'emparer de lui. Pendant qu'ils prenaient ses papiers, il s'élança dans un cabinet dont il ferma la porte, et, par une échelle, monta à un grenier dont seul il avait la clef, et dont la fenêtre lui préparait une issue; il voulut en vain l'ouvrir; quelques jours auparavant, le propriétaire avait fait, en réparant son toit, changer la serrure et enlever très-innocemment au fugitif sa chance de salut.

En mettant le pied sur le seuil de la prison, Silvio se répétait ces vers : « Ni barreaux, ni chaînes, ne peuvent retenir mon esprit; il n'y a pas de fers pour l'âme, sa nature est la liberté. »

La prison de Sainte-Marguerite était obscure et humide, mais Silvio ne s'y trouva pas trop mal traité; Confalonieri, celui de ses amis qu'il respectait le plus, eut la plus mauvaise place, il fut enfermé dans la partie que les prisonniers appelaient *cloaca maxima*.

Le régime de cette première étape dans la punition était doux et facile; le temps se passa à préparer la défense. Silvio se promit bien plus de ne pas compromettre ses coaccusés, que de se justifier lui-même; il savait qu'une parole mal interprétée, une circonstance mal définie ou imparfaitement expliquée, pouvaient faire tomber dans le piége tendu par la justice; il était surtout effrayé de tenir entre ses mains la liberté, la vie de ses amis et de ses associés, à la merci de la moindre indiscrétion, de la plus légère distraction peut-être; aussi ne put-on rien obtenir de lui qui fournît des arguments à l'accusation contre ceux qu'on appelait ses complices, et des prétextes à la vengeance.

Quelques mois après, il fut conduit à Venise, pour comparaître devant la commission qui devait le juger; il y demeura prisonnier sous les plombs si célèbres et si redoutés du temps de l'ancienne république, et à qui sa captivité rendit leur funeste illustration. Là encore il eut la permission d'écrire; il en profita pour reprendre ses œuvres poétiques, et composa

deux tragédies, dont il emprunta le sujet à l'histoire de l'Italie, *Igenia d'Asti* et *Esther d'Engaddi*. Ces œuvres, nées sous les plombs de Venise, entre les soucis d'un procès et l'attente anxieuse d'une condamnation, ne portent aucune trace des préoccupations qui devaient peser si lourdement sur le prisonnier.

Le 21 février 1822, après de longs et fréquents interrogatoires, dans lesquels sa fermeté et sa discrétion ne se démentirent jamais, et où il sut sacrifier l'intérêt de sa propre cause à celui de ses amis, il fut conduit sur la place de Venise à la lueur des flambeaux et entre deux rangs de soldats; là, sur un échafaud, il entendit lire l'arrêt qui le déclarait coupable du crime de lèse-majesté et de conspiration contre l'empereur, et le condamnait à mort, avec plusieurs de ses complices.

On lut en même temps le rescrit impérial, qui commuait sa peine en quinze ans de *carcere duro*, dans la citadelle du Spielberg.

En partant pour cette nouvelle prison, il offrit à l'inquisiteur qui avait poursuivi son

procès les quatre premiers chants d'un poëme en prose, *Cola di Rienzi*, et pria la commission qui venait de le condamner de faire remettre à sa famille les deux tragédies qu'il avait composées en attendant son jugement. La commission le lui promit, mais ne se hâta pas de tenir sa promesse; crainte, lui fit-elle dire, que si ses parents faisaient imprimer ces deux pièces, les applaudissements de l'Italie ne vinssent illustrer le nom d'un homme justement frappé par la justice de l'empereur.

Le long et douloureux séjour au Spielberg est connu de tous, car il a eu pour historien le prisonnier lui-même, et le monde entier a lu ses mémoires. Chacun a compati à ses souffrances, à ses misères, à ses regrets; s'est attendri sur la bonté si brusque du vieux geôlier, sur les amours naïfs de la Sanze; s'est indigné des sarcasmes du philosophe incrédule; a pleuré sur la mort du comte Oroboni; admiré le courage de Maroncelli, chantant un cantique et composant des vers, en attendant le barbier qui va lui couper la jambe. Personne n'a oublié les émotions de

l'unique visite du père, les joies et les inquiétudes de la liberté tardivement rendue, les incidents du retour à la patrie, la promenade dans les allées de Schœnbrunn, dont on fit retirer les délivrés du Spielberg lorsque vint à passer l'empereur, de peur qu'il ne fût attristé par la vue de leurs visages amaigris, enfin les embrassements de la famille que Silvio retrouva diminuée, et les premières nuits où il ne put dormir sous le toit paternel.

Mais ce que l'on suit avec autant d'intérêt et plus de profit encore, c'est le mouvement de l'âme du prisonnier. La religion catholique, dont il avait toujours conservé le respect et la croyance au fond de son cœur, tout en lui étant plus d'une fois infidèle, se retrouve au seuil de sa prison, y entre avec lui, et ne l'abandonne plus; il a encore des jours d'incertitude, des heures de désespoir, mais ces nuages passagers se dissipent à la sagesse de ses réflexions, à l'ardente conviction de sa prière. Au sein de l'obscurité, de la solitude, de cette oisiveté le plus pénible des supplices pour une

intelligence comme la sienne, Dieu apparaît, vient lui tenir compagnie et occuper son cœur. Devant cette céleste influence, les murmures s'apaisent, les blessures se cicatrisent, les griefs perdent de leur amertume; on assiste à cette transfiguration de l'âme, qui secoue le poids des fers et des passions terrestres et s'épure en se résignant. L'oubli des injures, l'indulgence, l'amour de l'humanité, font pénétrer dans l'étroite enceinte d'une cellule les horizons infinis du ciel, et ramènent la sérénité et l'action de grâces au séjour de la colère et des malédictions.

Pellico entra en prison à trente ans, dans la force de l'âge et du génie; il avait pour lui toutes les chances de bonheur et de gloire. Appuyé sur des amitiés illustres et sur la faveur populaire, il était doué des talents qui captivent et rayonnent au loin; il avait puisé aux sources les plus pures la dignité, l'esprit d'indépendance, les sentiments chevaleresques, qui commandent le respect et attirent l'affection. Dès ses premiers pas dans la carrière des lettres, il s'était emparé

de l'opinion publique par un magnifique succès; il marchait en triomphateur vers l'avenir; il brillait comme une des grandeurs de l'Italie, comme une de ses meilleures espérances.

Tout à coup sous la main de la police, sous la condamnation de juges inflexibles, une prison silencieuse comme la tombe le fait disparaître, lui ravit ses plus belles années, lui refuse la lumière, la parole, jusqu'au livre, qui trompe un moment l'isolement, jusqu'à la plume, qui met encore le pauvre prisonnier en communication avec les humains. Pendant dix ans, il n'existe plus pour sa famille, pour ses amis, pour le monde ; la solitude a succédé à la foule, le silence à la gloire, les ténèbres de la tombe à l'éclat de la vie et du jour. Mais au sein de cet abandon et de ces ombres, germe quelque chose qui parlera plus haut que les plus belles œuvres. Entre ces murs impitoyables, et dans cette âme délaissée, se préparent et s'accumulent les éléments d'un petit livre qui fécondera les années perdues. Grâce à lui, le captif deviendra encore plus illustre que le poëte, et les mémoires de sa

prison feront plus de bien et de bruit que les plus brillantes tragédies.

Silvio hésita quelque temps à publier ces souvenirs; malade, dégoûté de la politique qui lui avait si mal réussi, il avait reçu ordre du gouvernement piémontais de ne pas se montrer en public et se sentait heureux de consacrer ce qu'il avait encore de forces à sa famille, à quelques amis restés fidèles, et aussi à Dieu, qui l'avait visité dans ses mauvais jours, et qu'il ne voulait plus quitter; les émotions de la publicité et le bruit qui allait se faire autour de ses révélations l'effrayaient. Il prévoyait avec chagrin combien de sentiments, d'opinions seraient froissés par les souvenirs de sa captivité; quelle responsabilité allait peser sur ses juges et sur ses geôliers. En même temps il se sentait pressé par une voix intérieure, comme il le dit en tête de son livre, de faire profiter les autres de ce qu'il avait éprouvé lui-même, de leur apprendre comment se relève le courage et se découvre la consolation au milieu des plus grands malheurs. Il voulait que ses souffrances ne fussent

pas stériles pour ses frères, mais devinssent une prédication en faveur de la charité; car le récit du prisonnier, loin de s'élever comme une malédiction contre les abus de la force, devait montrer l'humanité moins injuste, plus digne d'indulgence, plus riche en belles âmes qu'on ne la croit et qu'on ne la représente communément.

Dès que le bruit se répandit qu'il travaillait à ses mémoires, une multitude d'avis lui parvinrent, qui donnèrent encore plus d'autorité à ses craintes et à ses scrupules. On le suppliait de ne pas soulever contre lui des tempêtes de récriminations et de colère; il se fit une sorte de conspiration pour arrêter sa plume et obtenir son silence.

Les amis de l'ordre et de la tranquillité avant tout, qui préféraient l'Autriche et son régime d'immobilité aux agitations révolutionnaires, redoutaient les accusations qu'un tel livre porterait contre le gouvernement établi, et les armes terribles qu'il allait fournir à l'opposition et à la révolte.

D'autres, qui savaient déjà l'influence du christianisme sur les idées de Silvio, avaient peur que sa modération n'affaiblît la colère publique, et que l'excès de sa charité chrétienne ne fît perdre à ses tortures leur puissance contre leurs auteurs. Tous lui prédirent qu'il ne pourrait échapper à la malveillance des partis, et que cette publication serait pour lui une source de chagrins et de luttes. Mais il y avait un vieux prêtre, curé de la paroisse de Saint-Roch, et confident des pensées de Pellico, qui combattait énergiquement tous ces conseils et toutes ces menaces. Le premier, en lui entendant raconter les longs et douloureux jours de sa prison et les pensées qu'ils avaient fait naître, il lui avait conseillé d'écrire ses mémoires; et lorsque Silvio lui faisait part des avis qu'il recevait, et de la tentation qu'il avait de sacrifier son livre à son repos, le bon vieillard ne cessait de lui répéter : « Il y a deux sortes de repos, le repos des âmes fortes et celui des pusillanimes; ce dernier est indigne d'un chrétien. » Puis, avec des paroles de feu et une éloquence d'apôtre, il représentait

à son ami tout le bien que son livre apporterait à la religion et à l'humanité. Il insistait sur l'importance du témoignage qu'il allait rendre à l'immense charité que Dieu répand sur les malheureux, dès qu'ils se réfugient dans ses bras; sur l'utilité, pour les jeunes gens, d'apprendre, par son exemple, l'impuissance du déisme et de la philosophie humaine, comparée à l'action de l'Église catholique. « Après avoir lu votre livre, disait-il, beaucoup échapperont au joug de l'incrédulité, ou du moins seront plus disposés à étudier, à respecter nos croyances; qu'importe alors, si, lorsque vous ferez du bien, un ennemi essaie de dénaturer vos intentions? »

Ce n'était pas encore assez pour persuader l'écrivain; il lui fallait l'adhésion de son conseiller le plus consulté, du juge à ses yeux le plus infaillible. Sa mère hésitait : « Je prévois, disait-elle, un péril qui me fait trembler; pour nous éclairer, ayons recours à la prière. » Quelques jours après, elle demanda à son fils s'il avait prié : « Oui, répondit Silvio, et je crois maintenant à l'utilité du livre.

— A l'œuvre donc ! s'écria-t-elle; on doit tout faire pour obéir à sa conscience, et rien pour le respect humain; si tu crois le livre utile, ne te laisse arrêter par aucune menace. »

Silvio prit la plume et écrivit avec effusion les premières pages; elles s'échappaient en quelque sorte de son âme, sans prétention littéraire, sans recherche de pensées et de style, comme le cri de la vérité, comme l'élan de la prière, comme ces révélations que dicte la conscience et qu'écrivent l'honneur et la charité.

Mais les lectures particulières qui précédèrent l'impression ne furent pas beaucoup plus favorables que la première annonce de l'ouvrage; le très-petit nombre d'amis appelés en consultation se montrèrent très-opposés; les plus favorables conseillaient dix ou quinze ans d'attente, pour laisser aux ardeurs de la politique et à ses malveillances le temps de se calmer. Seuls, le comte César Balbo et sa femme furent d'un avis contraire; Silvio avait grande confiance en leur jugement, surtout en celui de la comtesse. Cette autorité, appuyée par les instances réitérées du

vieux curé et de sa mère, qui ne doutait plus, triomphèrent enfin.

Le premier effet de l'apparition du livre parut confirmer toutes les sinistres prédictions. Dans les deux semaines qui suivirent la publication de *Mes Prisons*, écrit Pellico, beaucoup me regardèrent comme coupable d'un crime ou d'une immense sottise; il n'est sorte d'injures qui ne tomba sur l'imprudent auteur, elles lui arrivaient de tous les côtés. Ceux-ci l'accusaient d'avoir composé un livre qui faisait honte à notre siècle de lumières, et qui perdrait à tout jamais sa réputation; ceux-là lui annonçaient que toute tragédie qu'il ferait jouer sur un théâtre italien serait impitoyablement sifflée par les vrais sectateurs de la philosophie. Plusieurs de ses soi-disant amis détournaient la tête, lorsqu'ils le rencontraient, pour n'être pas obligés de le saluer; ils disaient hautement que ce chef-d'œuvre de bigoterie allait couvrir de ridicule son auteur.

En même temps, beaucoup d'autres, de couleur opposée, criaient partout que sa prétendue

dévotion était une pure comédie, et la religion un masque dont il affublait ses doctrines révolutionnaires. Les uns ne pouvaient lui pardonner d'avoir trouvé dans le malheur un argument en faveur du christianisme; les autres, d'avoir fourni des objections contre le pouvoir absolu. Mais la grande voix de l'opinion publique domina bientôt tous ces faux jugements et ces injustes clameurs; aucun livre ne fut plus lu, plus admiré, ne devint plus rapidement et plus universellement populaire; aucun n'acquit à son auteur plus de sympathies et d'amitiés. En peu de mois, les éditions se multiplièrent; il fut traduit dans toutes les langues, et placé dans toutes les bibliothèques.

L'effet moral fut immense; on n'éprouvait pas seulement les émotions tristes et douces qui sortent de ce long drame, la compassion pour le prisonnier, l'admiration pour sa résignation, et ce mélange de colère et d'attendrissement que provoquent l'abus de la force et le fardeau trop lourd d'une peine exagérée.

Ainsi que l'avait prévu le bon curé de Saint-

Roch, ces pages faisaient resplendir à tous les yeux les titres du catholicisme au respect et à la reconnaissance; l'idée chrétienne apparaissait associée à l'esprit le plus élevé, au patriotisme le plus pur, dans le moment où tant d'injustes préventions accusaient le christianisme d'être complice de la servitude des peuples et de la violente autocratie des souverains. Le monde recueillit avec enthousiasme ces pieux accents de la souffrance, qui ne séparaient pas de la foi humble et soumise les plus nobles aspirations, et montraient les maux soufferts pour la patrie purifiés par la religion.

L'absence de récriminations, la douceur, l'honnêteté du condamné soulevèrent l'opinion publique contre les juges, et surtout contre ceux qui avaient ordonné l'exécution du jugement. Aucune accusation, aucune injure, aucune conspiration, ne portèrent à l'Autriche un plus rude coup; et, comme le disait plus tard le comte Balbo, ce petit livre fit plus contre elle qu'une armée. Mais à qui la faute, et depuis quand a-t-on accusé la patience, la longani-

mité, le pardon des victimes, d'avoir rendu trop odieuse la cruauté des oppresseurs?

Parmi le grand nombre de lettres de félicitations que reçut Silvio, il remarqua celle de Mme de Barol, dont il devint bientôt l'hôte et l'ami. Nous avons raconté[1] son entrée, en 1838, dans le palais Barol, et sa participation aux œuvres de la marquise; c'était de cette mutuelle affection que le vieux curé de Saint-Roch lui disait : « L'amitié que vous témoigne la maison Barol est une preuve que Dieu vous bénit en dépit de ceux qui vous maudissent. » Telle était aussi l'opinion de sa mère.

Le succès, en dominant la voix de l'injustice et de l'envie, ne lui impose pas silence ; souvent même il l'excite et ajoute à son hostilité.

Il y eut toujours contre Pellico d'amères préventions, des colères sourdes qui cherchaient à ruiner son autorité; il fut souvent blessé dans ses opinions, dans ses croyances. Dès les premiers jours, un des plus rudes coups qu'il eut

[1] Chap. IX, p. 141.

à supporter, lui vint d'un de ses plus chers amis, de Maroncelli, qui avait partagé sa prison, et dont il avait gardé un doux et touchant souvenir.

Dans les additions que Maroncelli mit aux mémoires de Pellico, il laissa glisser plusieurs propositions qui encoururent les censures de Rome, et firent mettre le livre à l'index. L'auteur eut sa part de la réprobation qu'excitèrent les erreurs de son ami et de son commentateur; ses adversaires en profitèrent pour attaquer la pureté de ses croyances et la sincérité de sa foi; on lui conseilla de répondre, on le pressa de se justifier; il préféra se taire, et cet orage passa comme tant d'autres, sans pouvoir ternir l'intégrité de sa réputation et porter atteinte à la sérénité de son âme.

Mais à côté des déboires, il recevait en beaucoup plus grand nombre les ovations et les applaudissements publics; sa maison était assaillie d'une foule d'Italiens et d'étrangers, qui voulaient voir le prisonnier du Spielberg, et lui apporter l'hommage de leur admiration. Les pro-

testants eux-mêmes venaient le remercier de son christianisme, qu'ils s'étonnaient de voir si intimement associé à l'amour de la liberté. Cependant toutes les visites n'étaient pas aimables et polies; Silvio raconte avec une certaine complaisance la franchise d'un visiteur qui, tout protestant qu'il était, aimait l'Autriche et son gouvernement.

« Reconnaissez-vous ce volume pour votre ouvrage? lui demanda cet étranger en entrant et en lui présentant une traduction française de ses mémoires.

— L'original est de moi.

— Je ne connais pas l'original, mais je sais qu'en France les traducteurs se permettent d'incroyables licences; j'espérais que vous alliez me dire que le traducteur avait falsifié votre texte. »

Et comme Silvio s'étonnait de ce langage, et en demandait l'explication.

« Je suis forcé, répliqua l'ami de l'Autriche, de vous déclarer qu'à mon sens et de l'avis de beaucoup d'honnêtes gens, votre livre est détes-

table ; vous l'avez écrit pour vous venger de ceux qui vous ont fait souffrir.

— Pardonnez-moi, mais votre supposition n'est pas digne d'un homme respectable, comme vous paraissez l'être.

— Je suis un vrai et franc protestant, mais un protestant de la vieille roche, ennemi des opinions téméraires de notre siècle ; j'aime l'ordre et la vérité, et je vois avec chagrin que votre livre attaque la vérité et l'ordre. Vous autres catholiques, vous avez la conscience large, et vous trouvez toujours des prêtres faciles pour vous absoudre de tout. Soyez sûr que Dieu ne ratifie pas le pardon que vous accordent ces ministres de Baal. »

Cette singulière entrée en matière fut suivie d'un long discours; Silvio y répondit de son mieux, avec un calme, une tranquillité qui surprirent son adversaire, et ils se quittèrent meilleurs amis qu'ils ne s'étaient abordés.

Le bon curé de Saint-Roch, voyant le succès des mémoires, voulut exploiter cette gloire au profit du bien : « Puisque le public est pour

vous, et très-disposé à vous écouter, disait-il à son ami; c'est votre devoir de lui donner un petit traité de morale, dont la substance sera prise tout entière dans l'Évangile. »

Pellico était toujours timide quand il s'agissait d'en appeler au public; il objectait que de grands maîtres avaient pris les devants, et à peu près épuisé la matière.

« Qu'importe? répondait le curé. Combien de bons livres ne sont pas lus par cela seul qu'ils sont vieux; il leur manque le mérite de la nouveauté. On n'a pas le droit de se taire, quand, comme vous, on peut rendre gloire à Dieu et service à son prochain; écrivez un discours à la jeunesse, éveillez en elle les beaux sentiments, et je vous promets que vous serez lu. »

Silvio, suivant son habitude, alla du bon prêtre à sa mère; elle approuva la pensée. « Seulement, ajouta-t-elle, que ce petit livre ne respire que la bienveillance, point de ce ton satirique que se permettent trop facilement les moralistes. »

De ces sages inspirations, de ces charitables

conseils, naquit le discours sur *les devoirs des hommes*, qui peut se résumer ainsi :

« Le devoir est la loi des âmes, loi aussi nécessaire, aussi inviolable que celle qui régit les corps, et dont les infractions sont sévèrement punies, même sur cette terre : l'exécuter, c'est le bien; la violer, c'est le mal. Ainsi la douleur et la mort elle-même se changent en bonheur pour celui qui, fidèle au devoir, souffre et meurt pour Dieu ou les hommes.

« Le premier des devoirs est l'attachement à la vérité, la confiance en elle; les époques corrompues sont celles où l'on ment le plus, où s'accumulent les vaines protestations et les faux serments, où le cœur n'a plus de simplicité, ni l'âme de bienveillance; époques de défiance universelle, où personne n'hésite à prêter à ses adversaires politiques, religieux et même littéraires, les projets les plus noirs, les intentions les plus coupables; où l'on se croit tout permis pour décrier ses ennemis.

« La religion est la fille de la vérité, elle se manifeste à l'homme par le sentiment qu'il a de

sa supériorité sur la brute; or la raison démontre qu'il n'y a pas de religion plus pure que le christianisme, plus profondément marquée de l'empreinte divine.

« Aucune n'a autant aidé au progrès de la civilisation, à la destruction de l'esclavage, à la propagation de la fraternité entre les hommes. Le christianisme a pour lui l'histoire et l'adhésion de cette multitude d'hommes supérieurs, de ces grands génies qui se sont inclinés devant lui; l'ennemi de la barbarie, le partisan des lumières doit se glorifier d'être catholique, et plaindre ceux qui insultent à sa croyance. »

Combien cette apologie du christianisme est puissante sous la plume de Pellico, lorsqu'il rappelle aux jeunes gens que, lui aussi, il a passé par le chemin que suit le grand nombre. Pénétré de la vérité religieuse, il s'est laissé entraîner par le torrent des passions humaines, il a vécu comme si la religion était faite seulement pour les esprits inférieurs et sans culture, et n'est revenu à sa pratique qu'au prix de longues souffrances et de rudes efforts. Comment résister

à cette voix touchante, qui invite l'homme de cœur à affirmer sa foi, mais en même temps lui demande de ne pas la laisser dégénérer en scrupules pusillanimes, en superstitions ridicules; et de rester fidèle à la dignité humaine, aux lois de la raison, toujours d'accord avec l'Évangile, lorsqu'elle ne va pas jusqu'à l'orgueil et la haine.

« La religion conduit à la charité, dont le type est l'Homme-Dieu; mais pour aimer l'humanité, il faut l'estimer beaucoup; quand les fautes, les imperfections nous poussent au mépris, pensons à tant de belles actions, d'héroïques sacrifices, venus d'hommes qui ont souffert, pleuré, quelquefois failli comme nous.

« Après Dieu et l'humanité, la patrie réclame notre dévouement; nous lui devons des citoyens dont elle n'ait pas à rougir, et la vertu seule nous fera remplir tous nos devoirs envers elle. Un lien plus étroit et plus doux encore nous attache à ceux qui nous ont donné la vie.

« Malheur à qui réserve sa grâce, sa bienveillance, pour la maison de l'étranger, qui s'arme des défauts de ses parents pour leur

refuser le respect; malheur à qui ne s'incline pas devant les cheveux blancs, surtout de ceux qui ont instruit sa jeunesse. L'affection pour les frères, pour les sœurs est le doux apprentissage de l'amour de l'humanité; enfin l'amitié, cette inspiration de la charité mutuelle qui naît de l'estime et de l'harmonie entre les sentiments et les espérances, vient combattre l'isolement et nous soutenir dans la lutte contre le mal.

« Viennent ensuite les devoirs de l'intelligence, l'étude qui la développe, la science, sa grande et royale richesse; mais celle-ci doit être renfermée dans ses justes limites, étrangère à l'orgueil, sans mépris pour l'ignorance, occupée à l'instruire, à donner au peuple les idées vraies, et à repousser bien loin ces notions imparfaites, qui rendent les hommes pédants et dédaigneux, ces déclamations outrées, qu'on recherche dans les drames et les romans médiocres. Là, les petits sont tous des héros, les grands des scélérats. La société est faussement dépeinte, afin de la rendre haïssable; le

savetier vertueux parle insolemment à son maître, le maître vertueux épouse la fille du savetier, et les bandits sont toujours admirables, afin de faire paraître odieux quiconque ne les admire pas. Les lumières que les intelligences savantes et éclairées sont appelées à répandre, ne doivent pas faire du peuple un troupeau de lâches adorateurs de la force et du pouvoir, mais elles développeront en lui le respect, la bienveillance, la reconnaissance; l'éloigneront des pensées d'anarchie, lui apprendront à remplir, avec une religieuse dignité, les obscures, mais honorables fonctions auxquelles l'a destiné la Providence, et lui persuaderont que si l'inégalité est inévitable dans la société, la vertu nous ramène à l'égalité devant Dieu.

« Un des premiers devoirs d'une jeune intelligence est le choix d'un état; une fois qu'il a été choisi avec réflexion, il convient de le garder sans lamentations, sans murmures, sans se livrer aux calculs de l'ambition et de la jalousie, sans ces inquiétudes et ces agitations qui troublent et aigrissent les caractères.

« Défendons-nous aussi du découragement qui suit nos chutes comme nos insuccès. Notre éducation morale n'est jamais achevée, et il nous est ordonné de nous corriger de nos fautes, et non de ne jamais en commettre; le christianisme n'est que la science de la correction et du repentir. La réparation du mal, son sérieux aveu, rendent à l'âme l'estime de soi-même, nécessaire pour lutter contre le désespoir et la décadence. »

Le discours sur les devoirs traite ensuite de la question du mariage; Silvio penche pour le célibat, auquel il est resté fidèle; il oppose à ses abus les dangers d'un mariage sans inclination et sans réflexion. Il lui trouve l'immense avantage de donner plus de temps aux études sublimes, aux travaux qui soutiennent la famille, et surtout aux pauvres, dont il aimait tant à s'occuper; mais cette indépendance doit s'allier avec le respect le plus profond pour la femme, pour la jeune fille, et peut se concilier avec l'affection la plus vive et la plus durable. L'auteur s'est souvenu de sa propre

destinée, ou plutôt il avait devant les yeux l'original du portrait qu'il voulait peindre, lorsqu'il a décrit la femme digne de cette affection supérieure :

« Elle aime Dieu d'un amour sincère, est pleine d'enthousiasme pour toutes les vertus. Attentive à faire tout le bien possible, ennemie irréconciliable des mauvaises actions, possédant un esprit cultivé, sans ambition de le faire briller, humble dans la plus exquise distinction, tout en elle respire la bonté, l'élégance naturelle, la noblesse des sentiments, la fermeté dans le devoir, la préoccupation de ceux qui souffrent. Le Seigneur l'envoie quelquefois au-devant de ceux qu'il aime, comme un ange gardien, comme l'expression vivante de sa Providence, qui commande en son nom de fuir toute bassesse, de tenter toute bonne œuvre; rien ne doit être négligé pour mériter son approbation, pour que sa belle âme se réjouisse et soit fière de vous avoir pour ami, non devant les hommes, ce qui n'importe guère, mais devant Dieu.

« Le sentiment qu'elle inspire n'est pas une idolâtrie; elle est aimée parce que ses volontés sont d'accord avec celles du souverain Maître; si ses désirs pouvaient devenir contraires aux lois divines, le charme se dissiperait aussitôt. » Cette affection, la plus noble de toutes, les esprits vulgaires la traitent de chimères et s'en rient, mais Silvio Pellico avait le droit d'en affirmer l'existence, en en constatant la rareté.

« Les devoirs mutuels entre les époux, ceux des pères sont gravés dans le cœur humain par la main de la Providence, et répétés dans l'Évangile; mais l'amour paternel ne doit pas se borner à nos propres enfants. Le Sauveur voulait qu'on aimât l'enfance, qu'on ne fût jamais pour elle un sujet de scandale, qu'on eût toujours les bras ouverts pour la recevoir. A son exemple, ne soyons pas impitoyables à la jeunesse qui s'égare, et ne dédaignons pas, si l'occasion se présente, de lui tendre la main pour la sauver. »

Le chapitre sur les richesses est, comme tous les autres, dicté par la raison et la jus-

tice; il ne maudit pas la fortune, dont on peut faire un si bel usage. « Honneur aux riches, pourvu qu'ils fassent tourner leur richesse à l'avantage de plusieurs, à égale distance de l'avarice, qui dessèche le cœur, et de la prodigalité, qui finit très-souvent par la honte et la gêne.

« Honneur aux riches, pourvu que la bienfaisance augmente avec la fortune. Que celui qui a beaucoup donne beaucoup, avec intelligence et discernement.

« Honneur aussi à la pauvreté, lorsque sa misère ne sert pas de prétexte aux vices et à la malveillance.

« Mais surtout de la part du riche, pitié et indulgence pour le pauvre; le bonheur doit se faire pardonner.

« Secours à qui a besoin d'argent, de protection, de bons conseils, de bons procédés, de bons exemples.

« Hommage au mérite méconnu et délaissé, à la probité indigente.

« Loin de l'homme de bien la pensée de triom-

pher des malheurs de son ennemi, de croire à la calomnie dont la foule est prodigue contre l'homme tombé, de se laisser décourager des bonnes œuvres, par l'ingratitude des protégés et les sottes railleries des avares et des oisifs.

« L'aménité, la reconnaissance, l'humilité, la douceur qui ne dégénère pas en faiblesse, mais sait conserver sa dignité en face des méchants, le pardon des injures et du mal, sont le complément des devoirs de l'homme. Le courage est la condition de toute vertu : courage pour triompher de l'égoïsme et de l'indolence, pour défendre la patrie, résister au respect humain, supporter la souffrance, et aspirer à la perfection que l'Évangile propose comme le but de la vie; mais courage qui ne dégénère ni en orgueil ni en cruauté. Les querelleurs, les rodomonts sont souvent les moins braves devant un véritable danger; les premiers qui lâchent pied sur le champ de bataille se raillaient de la pâleur de leurs camarades avant le combat, et insultaient à leurs ennemis. »

En terminant, Silvio invite à aimer la vie,

non pour les plaisirs vulgaires et les ambitions misérables, mais pour tout ce qu'elle a de grand et de divin, comme la lice où le mérite se gagne, où la douleur elle-même fait germer, croître et se reproduire dans l'âme humaine, les généreuses pensées et les nobles devoirs; il avertit de penser à la mort, sans en avoir peur, sans la hâter par notre faute, avec la volonté de la braver pour le salut de nos frères et de notre pays, et de la recevoir quand Dieu l'enverra, avec fermeté, avec énergie, avec toute la sincérité de notre foi.

Le *Discours sur les devoirs des hommes* est l'exposé de la théorie dont *Mes Prisons* avaient été la pratique. Son charme est dans ce parfum de bienveillance, qui embaume chaque page, et son autorité dans la certitude que l'auteur a pratiqué tout ce qu'il dit; il a passé par les difficultés qu'il dénonce et les imperfections qu'il combat, et ne présente pas ses conseils avec la rigidité inflexible, l'austérité d'une conviction, qui ne s'est jamais trompée ni démentie, et paraît inaccessible à l'esprit mobile

et faible de la plupart des hommes. Maintenant arrivé au port, après bien des écarts et des retours en arrière, il parle comme le vieux pilote, qui a beaucoup vécu sur la mer orageuse, qui en connaît les écueils et les perfidies, qui comprend les fausses manœuvres et montre à la jeunesse le phare qui éclaire la route et sauve du naufrage.

Ce discours, il l'a écouté avant de l'écrire; il l'essayait en quelque sorte dans sa prison, et il y conforma le reste de sa vie. Au milieu des luttes qu'il eut à soutenir pour ne pas être infidèle à ses principes et à ses idées, il écrivait à un de ses amis qu'il n'oublierait jamais le dernier chapitre de son petit livre, sur le devoir du courage.

Cette nouvelle œuvre eut la même fortune que les *Prisons*. Née de la même pensée, écrite avec la même bonne foi et le même désir d'être utile, elle attira à l'auteur les mêmes éloges avec moins de retentissement et d'éclat; car le livre ne s'adressait qu'à la conscience et à la raison; il n'avait rien de l'émotion et de l'intérêt dra-

matique du premier. Poursuivi par les mêmes critiques comme entaché de la même couleur cléricale, il ne fut défendu aussi que par le silence.

En travaillant à moraliser les hommes, Silvio n'avait pas renoncé encore à les émouvoir par le théâtre; c'était à ses yeux une autre forme d'instruction.

A Venise, sous les plombs, nous avons vu qu'il avait composé trois tragédies; au Spielberg, où le papier et les plumes lui manquaient, il écrivait avec un clou sur sa table des pages qu'il effaçait chaque jour après les avoir apprises; la tragédie de *Leoniero* était le fruit de ce travail. Peu de temps avant la publication de ses mémoires, il fit représenter *Sigismonde,* qui eut un immense succès. Dans *Leoniero,* empruntée, comme beaucoup de ses pièces, au moyen âge et à l'histoire d'Italie, il peignit les malheurs des discordes civiles, et chercha à montrer combien la société avait besoin d'une bienveillance mutuelle et d'une réconciliation sincère entre les hommes de bien,

dont l'union seule peut sauver la patrie dans les moments les plus difficiles.

Sigismonde appartient à la même époque; elle présente le cœur magnanime d'une femme en lutte avec des passions frémissantes, et la puissance de la vertu dont les grands cœurs ne se dépouillent jamais complétement.

En 1833, Silvio, à la demande de Mme de Barol, composa la tragédie de *Thomas Morus*, qu'il lui dédia; elle réussit moins que les autres. L'année suivante, *Conradin* mis au théâtre rencontra une opposition et une hostilité étrangères à sa valeur littéraire; voici comment l'auteur juge lui-même la catastrophe de sa pièce :

« Notre cher petit Turin n'est pas sujet aux alarmantes vicissitudes de Paris; le plus grand événement de ces jours-ci n'est que la chute de ma tragédie de *Conradin*. La pièce était mauvaise, mais au lieu de tomber fort doucement et d'être tolérée, grâce à quelque chose de passable qui s'y trouvait, la faction jacobine l'a joyeusement sifflée, pour me punir de n'être

qu'un bigot; de jolies lettres anonymes m'ont honoré de toute espèce d'injures [1]. En attendant, écrivait-il ailleurs, les journaux de Modène et de Parme se donnent le plaisir de m'injurier au nom de la religion; à leurs yeux, je ne suis qu'un impie caché, un révolutionnaire, un séducteur. Je n'ambitionne de plaire ni aux uns ni aux autres, ils n'auront de moi d'autres réponses, que ma conduite sans masque et sans servilité envers les partis violents [2]. »

La chute de *Conradin*, provoquée par ses ennemis, fit pencher de plus en plus l'âme de Pellico du côté de celui qui ne connaît ni la passion ni l'injustice; il renonça au théâtre pour se consacrer à la louange de Dieu, et, en 1837, publia des chants empreints d'un parfum religieux et d'une inspiration céleste. Sa réputation littéraire n'en souffrit pas; le public était attentif à toute poésie qui sortait de sa plume. La jeunesse aimait à le consulter sur ses premiers essais; elle rencontrait chez lui, avec

[1] Lettre à la comtesse Benevello.

[2] Lettre à M. Antoine de la Tour.

le plus bienveillant accueil, des encouragements lorsque la muse naissante était bien inspirée, et des avertissements quand elle manquait ou faisait fausse route, mais toujours avec cette façon aimable qui ôte ses épines à la vérité la plus sévère. Il conseillait aux jeunes écrivains de se défendre des tendances matérialistes de l'époque, de conserver dans les lettres le culte du beau et du vrai, de ne pas suivre les exemples de ces romanciers du jour, qui s'éloignent des pures et saines traditions, pour sacrifier aux goûts de la décadence et aux passions grossières, et qu'il appelait des gâte-métiers littéraires.

La douleur qu'il éprouva de la mort de sa mère, de son père, de son frère aîné, qui se suivirent à peu de distance dans la tombe, augmenta chez lui le besoin de solitude et de silence dont sa santé perdue lui faisait une nécessité.

« Je suis maintenant condamné à végéter, écrivait-il alors à un de ses meilleurs amis; je m'efforce de m'appliquer au travail, j'y trouve même quelque plaisir; mais je ne puis conti-

nuer; j'aime encore la littérature, mais non plus avec la passion de mes jeunes années, et je sens que mon esprit n'est ni fécond, ni de premier ordre. Le peu de livres que j'ai publiés ont eu un certain succès, et c'est une satisfaction encore trop grande pour ma vanité. Quoique lisant et écrivant peu, je ne connais ni l'ennui, ni l'oisiveté; je m'occupe des salles d'asile fondées par Mme de Barol, et d'autres œuvres de ce genre. Et cela entremêlé de certaines petites heures solitaires consacrées à la prière, de courts entretiens en famille et avec mes amis, suffit pour faire passer les jours les uns après les autres, non pas avec joie, je n'en connais plus, mais avec résignation, paix et douce tristesse. »

Pendant qu'il cherchait à se cacher, le monde ne l'oubliait pas; la reine des Français lui fit offrir l'éducation de son dernier fils; un libraire anglais proposa de payer une guinée chacun de ses vers, prix de la poésie de lord Byron. Il refusa tout, jusqu'à la croix du mérite civil, que le gouvernement voulait lui donner, mais

que, pour se conformer aux statuts de l'ordre, il aurait été obligé de demander.

Cependant l'Italie marchait; les idées libérales, longtemps comprimées, commençaient à faire explosion, et le Piémont ne tarda pas à entrer dans la voie si longtemps réclamée. La position de Pellico devenait de plus en plus difficile devant les idées qui s'emparaient de toutes les têtes; il ne paraissait pas disposé à se jeter avec l'emportement général dans cette lice où allait se décider l'avenir. Déjà suspect, à sa sortie de prison, aux yeux des chefs les plus avancés, les plus téméraires et les mieux écoutés dans les moments d'ivresse patriotique, ses ouvrages avaient achevé de le compromettre; la résignation du chrétien avait fait oublier les souffrances du libéral; parce qu'il prétendait conserver ses croyances avec ses opinions, il fut déclaré rétrograde, et traité en ennemi.

Lorsque tous ses anciens amis se mêlèrent à la lutte, ils le prièrent d'écrire pour la cause de la patrie; car, malgré les calomnies des adversaires, son nom était populaire et sa plume une

puissance. Il n'aurait pas refusé de rentrer dans la lice pour rappeler à ses concitoyens les conditions de la vraie liberté, mais la maladie lui enlevait tout pouvoir de travail. Depuis le Spielberg, il avait peine à respirer; un grand nombre de ses journées se passaient dans son lit, et les infirmités lui avaient fait une vieillesse prématurée; il la supportait avec patience et le profond sentiment que sa mission était finie. Il répondit à Confalonieri :

« Vous me conseillez d'écrire, vous voulez que j'exerce un certain empire sur les âmes pour les exciter au bien, et, dans l'excès de votre amitié, vous exagérez la puissance de mon esprit; je reconnais l'excellence de vos intentions, et je suivrais vos conseils si je le pouvais.

« Il me manque la santé, il me manque la confiance en mes forces, que je sens défaillantes; je suis un homme de peu de souffle, un homme assis près de sa tombe, souriant aux voix qui lui crient : Lève-toi.

« Oui, mon ami, je me leverai, mais non plus sur la terre; là, ma partie est terminée, et, s'il

me reste encore quelque chose à faire ici-bas, c'est de souffrir et d'aimer en silence. Au reste, il est bien probable que, si au lieu du très-petit nombre de livres que j'ai publiés, j'en avais livré plusieurs autres au public, l'effet aurait été moins grand; on aurait dit : Il fait, comme les autres, le métier d'auteur, pour augmenter sa renommée et son gain, et nous occuper sans fin de son mérite. »

Les événements politiques, qui dépassèrent bien vite le but que toute sa vie il avait voulu atteindre, n'alarmèrent pas seulement son patriotisme, ils le blessèrent dans ses sentiments de famille et le forcèrent de sortir un moment de son silence.

Il acquit un nouveau titre à la haine de ceux qui l'accusaient de trahir ses anciennes doctrines, lorsqu'en 1845 il protesta publiquement contre l'ouvrage de Gioberti, qui attaquait la Compagnie de Jésus, dans laquelle un de ses frères était provincial.

Voici la protestation qu'il envoya à Rome et à Paris :

« Ami de Vincent Gioberti, et très-ami de François Pellico, jésuite, mon frère, j'ai lu dans les prolegomènes du *primato morale et civile degli Italiani*, de Gioberti, un manifeste très-violent contre les jésuites. Si je me taisais, non-seulement je manquerais à l'amitié qui m'unit à mon frère, mais je laisserais supposer que je partage les préventions de Gioberti contre la Compagnie à laquelle mon frère appartient.

« Je ne suis pas éloquent et j'ai peu de foi dans les apologies; je me bornerai donc à la déclaration suivante :

« Je ne partage pas les opinions de Gioberti sur les jésuites; il a cru les peindre avec vérité, il n'a fait qu'un portrait odieux; pour l'adoucir, il dit, il répète qu'il y a d'honorables exceptions. Mais le blâme qu'il répand sur toute la Compagnie est tel qu'à son avis les personnes mêmes qu'il excepte ont tort de s'être livrées à une société devenue si malfaisante.

« Sur ce point, je déclare que, connaissant parfaitement mon frère et beaucoup de ses collègues, je les tiens, non pour des esprits faibles

et victimes d'illusions, mais pour des hommes de discernement et de vertu.

« Parce que j'estime les jésuites, les autres religieux, et en général le sacerdoce, beaucoup ont porté contre moi une accusation aujourd'hui très-vulgaire; ils m'appellent un affilié des jésuites, un instrument de cette prétendue secte qu'ils assurent très-artificieuse. Je ne suis qu'un homme d'étude et de réflexion; j'ai lu et examiné, et n'ai pas la faiblesse de me rendre esclave des opinions violentes; je souris des lettres anonymes et autres bassesses, par lesquelles on a la simplicité de vouloir m'enseigner à penser. Je pense et j'agis suivant ma conscience; toute la loi que j'accepte est de ne haïr personne et d'être catholique, apostolique et romain. »

A la fin de la même année, le voyage qu'il fit à Rome, pendant les derniers mois du pontificat de Grégoire XVI, avait éveillé les soupçons et donné lieu à beaucoup de conjectures; il en rapporta des impressions plus favorables que celles que l'on tenait alors à répandre, et

qui n'étaient pas de nature à lui gagner en Italie la faveur publique.

Les hommes et les choses le satisfirent; au milieu d'abus et d'imperfections inévitables, il fut frappé de la sociabilité des habitants, de ce je ne sais quoi d'affectueux et de respectable que présentent les pays ennoblis par un mérite ancien et durable [1]. La partie joyeuse du caractère romain lui parut pleine de grâce et merveilleusement ordonnée. « Les folies du carnaval, les mascarades, les moccoletti, les courses, respirent la gaieté la plus franche, la plus innocente, et amusent sans offenser. Puis sonne au Capitole la cloche qui rappelle à la sagesse; chacun s'arrête, obéit, comme une troupe aimable d'enfants bien élevés, qui, à un signe de leur père, passent d'un rire innocent à une honnête gravité.

« Mais peut-être, ajoute Silvio dans la lettre où il parle de ses impressions de Rome, ai-je tort de voir autre chose que les couteaux, les

1 Lettera al Giorgio Briano. Roma, 27 febbraio 1846.

stylets, d'insupportables mendiants, des prêtres et des frères inutiles? . . . . . .

. . . . . .

Indulgence et pitié pour moi, car je suis un homme obstiné et de mince cervelle. »

L'année suivante, il salua avec bonheur l'avénement de Pie IX et son amnistie; il se plaisait à raconter l'enthousiasme de toute l'Italie pour le nouveau pontife, que chacun déclarait d'une vertu supérieure et d'une capacité extraordinaire. « Les catholiques sont dans la joie, écrivait-il; ceux qui ne sont pas des nôtres regardent Pie IX avec sympathie et admiration; fasse le ciel qu'il ne rencontre pas de trop grandes difficultés pour tout le bien qu'il se propose! au moins nous sommes sûrs de la volonté d'en faire beaucoup, et que la tête est à la hauteur du cœur [1]. »

En 1848, fidèle à la ligne de modération et d'impartialité qu'il s'était tracée, il n'accusa pas la population des excès et des désordres que le

[1] Lettera al sig. Schmitt, 12 settembre 1846.

succès d'une révolution voisine avait provoqués en Italie; il rendit hommage aux grandes vertus qui se rencontrent dans sa patrie, et conserva l'espérance que tôt ou tard les lois l'emporteraient sur l'anarchie, et que la vraie liberté serait favorable à la cause de la religion et de la société. Plus que jamais des lettres venues de tous les pays sollicitaient le concours de sa plume et de sa popularité pour la défense de la liberté compromise et de la société menacée; mais il s'affaiblissait de plus en plus, et il était forcé de répondre à toutes ces instances comme à Confalonieri : « Je ne suis plus qu'un homme de douleur, il me peine d'être inutile; mais que faire? La foule des inutiles est infinie, et je dois me consoler d'être du nombre, ou, pour mieux dire, je ne m'en console pas, je m'y résigne, et trouve de la douceur à aimer les bons et les bonnes choses qu'ils font. »

Après le triomphe complet des idées constitutionnelles, il n'avait pas participé à l'avénement des hommes politiques qui avaient combattu autrefois avec lui, et avaient moins souffert

que lui pour la liberté; aucune position, aucun honneur n'étaient venu le chercher dans sa retraite.

Il était loin de se plaindre de cet abandon; il reconnaissait qu'il n'était plus dans le mouvement du jour; il était, en effet, de ceux auxquels, les jours de révolution, on reproche d'avoir changé de doctrines, parce que, restés immuables dans leurs idées, ils ne veulent pas suivre les esprits exaltés qui les dépassent, et déshonorer les meilleurs principes en les poussant jusqu'à l'excès.

Voilà ce que ne purent jamais lui pardonner les impatients et les exagérés. Ni le souvenir de ses souffrances passées, ni ses douleurs actuelles, ni sa vie toute dévouée aux pauvres, ni son effacement volontaire ne parvinrent à désarmer leur rancune, et jusqu'à la fin il y eut autour de son nom des murmures de trahison et d'hypocrisie; cette âme si droite, si candide, si transparente, ne songea pas à se justifier devant l'opinion publique; mais, blessé par l'opiniâtreté de la calomnie, Silvio crut devoir écrire à

son vieil ami, le comte Porrò, ce manifeste de ses sentiments si obstinément dénaturés :

« Vous qui m'avez connu dans l'intimité de si longues années, vous n'avez jamais ajouté foi à l'opinion de ceux qui m'accusent de dissimulation; je puis être un imbécile, mais un dissimulé, jamais. Ma croyance religieuse est celle que je professe; c'est la foi chrétienne et complétement catholique, fruit de mes études, de mes méditations, de mes recherches; tous les systèmes d'irréligion philosophique, même le déisme, sont pour moi des opinions sans base. Cette conviction, je n'ai jamais rougi, je ne rougis pas de la manifester, mais sans aucune préoccupation d'intérêt humain; et je ne me croirai jamais un niais, parce que j'aime et je prie Dieu, non suivant les rites maçonniques, mais suivant ceux de l'Église. Quant à feindre des sentiments religieux que je n'ai pas, en un mot, faire l'hypocrite, ceux qui les premiers ont imaginé et publié cette infamie sont des âmes basses qui ne me connaissent pas.

« J'ai naturellement, par suite des circon-

stances et de ma manière de voir, deux sortes d'ennemis : les uns sont les serviteurs fanatiques de l'Autriche, qui voudraient bien me damner, pendant que j'espère aller malgré eux en paradis; les autres sont ces brouillons, ces libéraux de carrefours, ces libérâtres exaltés par un jacobinisme ignorant et irréligieux, qui déshonorent par toute l'Europe le nom si honorable de libéral. Ils me voudraient comme eux; mais quand donc leur ai-je ressemblé? Mon patriotisme n'a jamais été jusqu'à leurs excès; j'ai horreur de tous les fanatismes populaires comme de la plus funeste des politiques; et si j'ai poussé jusqu'à l'exaltation l'amour de la patrie, je n'ai jamais été au delà de l'espérance de voir chassée de notre Italie la domination étrangère.

« J'ai fait en 1821 un rêve impossible, mais beau, digne, pur. A ce malheureux, mais noble délire, ces héros de tavernes voudraient que je substituasse leur abject jacobinisme avec la doctrine de la haine, de l'irréligion, des poignards et de toutes les turpitudes!

Ils ne méritent pas de réponse, et je ne leur répondrai pas.

« Je n'ai jamais eu leurs coupables ambitions, quand j'étais jeune; aujourd'hui que je suis vieux, je ne me trouve pas changé, j'aime encore la vérité, la justice, mais sans délire; je les aime chrétiennement.

« Les principes que je professais en écrivant *Mes Prisons* et les *Devoirs des hommes*, je les professe encore; il me semble que la vraie philosophie est celle de la modération. Tant de maîtres savants ont voulu m'en apprendre une autre, sans y réussir; quel dommage pour ma réputation! »

La mauvaise foi seule put persister dans ces accusations, car le chrétien saisit toutes les occasions d'affirmer sa foi et de manifester ses principes. Sous une forme humble et douce, avec la haine de la dispute et du combat, il avait une âme forte, capable de résister aux séductions, aux menaces de ceux dont il se séparait. Son caractère n'a pas cédé, ses opinions sont restées inébranlables, et ce serait se

tromper étrangement que de prendre sa douceur pour de la faiblesse, et la fragilité de son corps pour l'infirmité de son âme.

Nous avons raconté plus haut [1] les dernières années de Silvio Pellico; elles sont tellement liées à l'hospitalité et aux œuvres de Mme de Barol, qu'il eût été difficile de les séparer de l'histoire de sa généreuse amie. On a vu comment elles se passèrent dans l'exercice de la charité, de la prière et de la résignation, et comme le prisonnier du Spielberg, le poëte illustre ne cherchant plus que la liberté et la gloire du ciel, s'éteignit entre les bras de Dieu, entouré de soins fraternels et de pieux regrets.

La pensée religieuse avait partagé sa jeunesse avec les indépendances, et quelquefois les folies de cet âge; elle avait éclairé et soutenu son âge viril dans une des plus terribles épreuves qu'il ait été donné à l'homme de subir; elle a réjoui et illuminé sa vieillesse de ces doux rayons du soleil couchant, qui semblent l'aurore d'un jour éternel et meilleur, aujourd'hui elle protége et

[1] Chap. IX, p. 141.

sanctifie sa tombe. La foi a été chez lui grandissante, jusqu'à devenir l'unique inspiration de ses idées, le seul mobile de ses actions; entré à pleines voiles dans la vérité supérieure, il rattachait à la religion tous les devoirs, il plaçait la liberté sous ses ailes, il attendait de ses enseignements la solution des grands et redoutables problèmes, qu'il se repentait d'avoir autrefois demandée aux conspirations et aux sociétés secrètes, et qu'il regrettait de voir chercher dans la violence et les révolutions; il invoquait sa lumière pour guider les sciences et la philosophie, qui trop souvent prétendent marcher seules dans un domaine hors de leur ressort, et s'égarent dans les ténèbres du scepticisme ou de l'incrédulité.

C'est ainsi qu'il exprimait ses convictions et ses espérances : « Plus je médite, plus je compare, et plus je suis convaincu de la vérité de notre religion catholique; celui qui se la représente en caricature peut facilement en rire, mais quiconque l'étudie sérieusement et sans haine, y découvre le principe de toute philosophie.

« Beaucoup de ceux qui l'ont professée ont été ou sont injustes, ignorants et fauteurs d'ignorance ; cela vient de ce qu'ils sont hommes, et non de ce qu'ils sont catholiques. Un parricide n'est pas un scélérat parce qu'il est fils, mais parce qu'il est mauvais fils.

« Le christianisme est philosophique au plus haut degré, et les hommes se débattent en vain pour sortir de son cercle magique, de son cercle divin.

« Quand la science sociale aura franchi notre époque violente et pleine de contraste, on sourira de pitié à ces assertions de nos jours : le catholicisme est le christianisme corrompu par le moyen âge; il n'est plus de ce monde, nous l'avons tué.

« On verra que le christianisme fut et sera toujours la doctrine de bien faire, appuyée sur les principes les plus rationnels, unie à un culte répondant aux besoins de l'homme. Source de toute vertu dans la Judée où il est né, dans le monde païen où il s'est établi, au milieu de la barbarie du moyen âge qu'il a traversée, il ne

mort. Le mépris, la haine pour le condamné, allaient jusqu'à lui refuser la présence et la bénédiction du prêtre au moment fatal de l'expiation.

Personne ne prenait souci des années passées dans d'horribles cachots solitaires ou dans les antres du vice et de la misère, où s'ensevelissaient à la fois la santé et la moralité des malheureuses victimes des jugements humains.

En 1773, John Howard, élu shériff du comté de Bedfort, fut frappé de l'état déplorable des prisons soumises à son inspection. Il avait le génie et l'activité de la charité. Pour se rendre un compte exact de la profondeur du mal et chercher les meilleurs moyens d'y porter remède, il parcourut l'Europe, et en visita les principales prisons. Dans le plus grand nombre, et surtout en Angleterre, les abus étaient si criants, l'abandon physique et moral des prisonniers était arrivé à ce point, que la peine de l'emprisonnement était devenue, pour la majorité des détenus, une excitation à la dépravation et une condamnation à mort.

Howard vit en Angleterre des cachots hu-

mides, privés d'air et de lumière, où des malheureux, chargés de pesantes chaînes, étaient couchés sur une paille presque jamais renouvelée. Ailleurs, dans des chambres basses, étroites, malsaines, mal éclairées, les détenus, entassés pêle-mêle, sans distinction d'âge, de sexe, de degré de culpabilité, passaient leurs journées sans travail, à jouer, à blasphémer, à donner et à recevoir des leçons d'immoralité, à préparer de nouveaux crimes et à conspirer contre la société. Quelques-uns attendaient leur jugement depuis près d'un an; d'autres, absous par la sentence du juge, restaient en prison parce qu'ils n'avaient pas de quoi payer les frais de leur détention préventive.

Tous étaient livrés sans contrôle aux exactions des geôliers, qui spéculaient sur le pain et sur l'eau qu'ils devaient leur fournir. Les pauvres n'avaient d'autre ressource contre la soif et la faim que de tendre la main aux passants à travers les grilles de leur prison. Ce fatal régime entretenait la fièvre des prisons que l'on appelait *la maladie de la maison*, tant elle était

ordinaire et attachée à chaque geôle. Cent fois plus meurtrière pour les condamnés que la hache ou le glaive du bourreau, la fièvre des prisons les vengeait de temps en temps de la négligence des magistrats et de l'indifférence publique. En 1577, aux assises tenues au château d'Oxford, si légitimement nommées *les assises noires*, la fièvre fût apportée au tribunal par les accusés; elle fit périr le président, le shériff, les jurés et trois cents personnes; en 1730 à Taunton, en 1750 à Londres, elle répandit une terrible contagion; et, en 1755, à Axminster, un prisonnier absous la donna à sa famille et à la ville tout entière.

En 1788, Howard publia les résultats de ses voyages et de ses recherches; il demanda, comme premier élément de la réforme dont ses révélations démontraient la nécessité :

La suppression des cachots;

La séparation des âges, des sexes, celle des prévenus d'avec les condamnés, l'introduction du travail et de l'instruction, un contrôle sévère sur les employés.

Appelé devant la chambre des communes, il obtint deux lois : l'une qui défend de retenir pour les frais de geôle les personnes absoutes par le juge, l'autre qui prescrit les mesures favorables à la santé des détenus.

Dans les autres pays, les abus ne paraissaient pas si monstrueux. L'ouvrage d'Howard sur l'état des prisons et des hôpitaux en Europe signale les excellents règlements des maisons de correction de la Flandre.

Les confréries de la Miséricorde à Rome, et dans un grand nombre de villes de l'Italie, veillaient avec le condamné à mort pendant sa dernière nuit, le préparaient à sa dernière heure, et l'accompagnaient, en priant pour lui, jusqu'à l'échafaud.

En France, par l'édit de 1670, Louis XIV avait restreint la durée des détentions provisoires et amélioré le sort des prisonniers, longtemps traités comme des bêtes féroces qu'il faut effrayer par les tortures et punir par des supplices; leur malheureuse situation n'avait pas échappé à la charité universelle de saint Vin-

cent de Paul et de ses élèves; en 1753, sous l'impulsion et la direction de l'abbé Breton, une société avait été fondée à Paris pour donner du linge aux détenus; sous le nom de *Dames des prisons*, des Dames de charité visitaient les malades dans les infirmeries, étendaient leur patronage sur toute la maison et s'assuraient de l'exécution des mesures ordonnées en faveur des prisonniers. En 1780, Louis XVI, à la recherche de tous les progrès, avait eu encore à introduire dans les prisons d'importantes réformes; ses édits abolissent la question, prescrivent la construction d'infirmeries spacieuses et aérées, et réalisant tous les vœux du philanthrope anglais, ordonnent la suppression des cachots, interdisent les jeux, prescrivent le travail, la séparation des femmes et des enfants. Les magistrats doivent faire aux prisonniers des visites nombreuses, pour recueillir leurs plaintes et en rendre compte aux parlements.

Mais les édits et les œuvres ont peine à lutter dans les grandes villes contre la force de l'habitude et le gain que rapportent les abus, et

s'arrêtent devant l'obscurité des villes moins importantes. Peu d'années après les édits de Louis XVI, Howard vit encore en France des cachots noirs et humides, et put écrire que ce n'était pas un vain mot, dans la plus grande partie de l'Europe, que la terrible menace de faire pourrir un homme en prison.

Dans l'année 1788, Mirabeau écrivait : « Je savais, comme tout le monde, que Bicêtre était à la fois un hôpital et une prison; mais j'ignorais que l'hôpital eût été construit pour engendrer des maladies, et la prison pour enfanter des crimes.... En vérité, tout est si bien disposé dans cette prison pour faire d'un libertin apprenti un déterminé scélérat, qu'à moins de connaître par des preuves particulières les bonnes intentions du gouvernement, on dirait qu'il a voulu former un séminaire de voleurs.... Quant à l'amendement des coupables, c'est à coup sûr un objet qu'on n'a nullement eu en vue ici. Ils en sortent plus aguerris au crime : cela est si notoire, qu'on nous a assuré, dans cette même maison, que, leur détention finie, la

police a les yeux sur eux jusqu'à ce qu'ils y rentrent, ce qui arrive ordinairement en moins d'une semaine[1]. »

Les graves événements politiques et militaires qui signalèrent la fin du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe, détournèrent l'attention publique des questions d'humanité; les révolutions et les guerres remplirent les prisons, mais ne les réformèrent pas. Lorsque la paix, l'ordre et la liberté rappelèrent les gouvernements et les peuples à l'amélioration des institutions et à la réforme des abus, les hommes de bien qui songèrent à s'occuper des prisons voulurent y faire entrer la charité avec la justice; poussés par la pensée qui animait en Piémont Mme de Barol, ils songèrent à corriger le coupable en le punissant, à le réhabiliter et à le rendre meilleur par la pénitence.

[1] *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force appelée Bicêtre, suivies de réflexions sur les effets de la sévérité des peines et sur la législation criminelle de la Grande-Bretagne.* Imité de l'anglais par le comte de Mirabeau, avec une lettre de M. Benjamin Franklin. 1788.

En 1819, une ordonnance royale institua la société royale des prisons, dirigée par un conseil de vingt-quatre membres nommés par le roi, qui fut chargé d'indiquer les changements qui lui paraîtraient utiles, de rédiger les règlements, de recueillir les renseignements propres à éclairer sur la situation des prisons et sur les moyens de l'améliorer.

Elle se mit résolûment à l'œuvre, signala de nombreux abus, réclama d'importantes réformes, et obtint, au moins sous le rapport physique, de notables progrès : la séparation des âges et des sexes, l'isolement la nuit, l'introduction du travail, une nourriture plus saine, une hygiène meilleure. Mais ces progrès mêmes eurent leurs dangers. Pour réagir contre l'excès de souffrances imposées par la négligence ou la cupidité, on voulut rendre la punition douce et la prison acceptable; le prisonnier fut, en certains cas, mieux logé, mieux nourri que le pauvre ouvrier obligé de gagner, à la sueur de son front, un pain noir dans un logement humide.

Pendant que la philanthropie en France était accusée d'avoir dépassé le but, l'Amérique entrait dans une voie nouvelle, qui parut répondre à toutes les conditions du problème. Ce que Mme de Barol avait obtenu par sa présence, par ses paroles, par l'influence des sœurs, par la prédication du prêtre, l'Amérique le demanda à la méditation solitaire, à la lecture de la Bible, à l'influence que peuvent exercer sur l'âme d'un coupable l'isolement de la cellule et les réflexions qu'elle porte avec elle.

Telle fut l'origine de la réforme pénitentiaire connue sous le nom de système cellulaire.

Ce système, apporté bientôt en Europe, y fut reçu avec une grande sympathie; car tous les efforts avaient échoué contre les dépravations de la vie commune et l'effrayant accroissement des récidives. L'Angleterre l'adopta, en 1838, pour tous les prisonniers et tout le temps de la détention. Un grand nombre de nations suivirent l'exemple de l'Angleterre; dans les congrès internationaux, des magistrats, des jurisconsultes, des philosophes le recommandèrent,

et, en 1847, un projet présenté par le gouvernement français à la chambre des pairs, et que la révolution ne permit pas de discuter, proposa de substituer, dans toutes les prisons du royaume, l'emprisonnement cellulaire à la communauté de la vie. Cette institution semblait justifier l'adhésion universelle en réunissant des conditions qui, jusque-là, paraissaient contradictoires ; la pratique lui avait enlevé en Europe ce qu'elle avait d'excessif : l'isolement absolu et le perpétuel silence. En séparant complétement le condamné de ses complices et de ses compagnons de peine ; en le mettant en rapports fréquents avec sa famille, le directeur, le prêtre, l'instituteur, les sociétés de patronage ; en lui donnant pour distraction le travail et de bons livres, on substituait pour lui la bonne société à la mauvaise, la saine influence à la perverse ; on épargnait au condamné victime d'un premier égarement le supplice de l'association avec les plus déhontés et les plus coupables ; on enlevait au criminel endurci la joie de la communauté avec ses com-

plices, et l'on atteignait cet idéal si inutilement poursuivi d'une peine qui paraissait d'autant plus terrible qu'on était plus coupable, et qui rendait à la société le prisonnier guéri et repentant, sans qu'aucun contact impur, aucune solidarité funeste, aucun engagement coupable, exposassent sa liberté retrouvée au parti pris de la récidive collective.

Mais bientôt une puissante opposition s'éleva contre la popularité de ce nouveau régime, et refroidit l'enthousiasme. On l'accusa, malgré ses atténuations, de courir après une perfection impossible au prix de très-réels inconvénients; de soumettre l'humanité à une épreuve trop forte pour elle; de porter atteinte à la santé, à la raison, à la vie du détenu, en le condamnant à une séquestration contre nature, et de ne rendre à la société que des êtres infirmes et abrutis. L'Angleterre ne fit plus du système cellulaire qu'un premier degré, et comme un noviciat de courte durée, pour préparer au travail commun ou à la déportation. La France y renonça, et vida les cellules de la prison de la Roquette,

qui, jusque dans ces derniers temps, recevait encore les jeunes détenus. Enfin, là où ce système persiste, il a tellement perdu de son austérité primitive, que le mouvement, la vie, la parole y circulent presque autant que dans les prisons anciennes.

La France pour obtenir la correction ou plutôt pour échapper au contact de ses condamnés les plus coupables, revient à un système que l'Angleterre abandonne après l'avoir longtemps mis en pratique, aux colonies pénitentiaires.

En dehors des colonies agricoles de jeunes détenus, ayant pour but l'éducation physique et morale des jeunes enfants retenus par la loi sans être déclarés coupables, et prenant surtout le caractère d'une maison d'éducation et d'apprentissage, la colonie pénale, dans un pays lointain, occupe le condamné, sous une discipline sévère, à des travaux extérieurs, et cherche à le réhabiliter par l'espérance de l'accession à la propriété, comme récompense de sa bonne conduite et de son travail.

Une grande objection contre la déportation, c'est qu'elle ne peut se maintenir que dans les pays inhabitables ou au moins inhabités; car, dès que la population libre y arrive, s'y établit, y fonde des villes et une nation, elle se refuse à accepter ces hôtes dangereux, et repousse comme une peste cette invasion de malfaiteurs, dont veut se débarrasser à ses dépens la terre qui les a produits. Sous le règne d'Élisabeth, l'Angleterre envoya les condamnés sur le continent américain, qui commençait à peine à se peupler; mais, devenue une colonie florissante, l'Amérique se plaignait amèrement des envois de la mère patrie, et s'écriait avec raison : « Que dirait l'Angleterre, si, en retour de ses criminels, nous lui adressions nos serpents à sonnette? » Après l'émancipation des États-Unis, les condamnés furent déportés à Botany-Bay jusqu'en 1820; ce fut la déportation qui fournit à l'Australie presque tous ses colons. Mais l'émigration libre, ayant pris le dessus, ne cessa de protester contre la triste société qu'elle recevait. L'opinion publique ne put rester

sourde à ces plaintes réitérées, et aux rapports qui lui venaient des gouverneurs du pays; les hommes d'État anglais déclarèrent en plein Parlement qu'un tel régime était une honte pour le peuple qui le maintenait.

Après un ralentissement successif dans l'envoi des déportés, et une enquête qui constata « les détestables habitudes répandues dans « cette masse purulente d'infamies, serre « chaude de crimes sans nom, que tous les « juges de la terre n'auraient pas la puissance « de réprimer, » la déportation fut limitée à un seul district de l'Australie occidentale, et appliquée après un temps d'épreuve. La servitude pénale, nouvelle forme de la punition, soumet le condamné à neuf mois de séjour cellulaire, le transfère ensuite dans une prison commune, où il est employé aux travaux publics, et laisse au gouvernement la faculté de l'envoyer dans les colonies transatlantiques après l'accomplissement de la moitié de sa peine.

La France, en demandant à la déportation la

suppression de ses bagnes, qu'en 1847 elle était à la veille de remplacer par l'emprisonnement cellulaire, a d'abord été obligée de choisir un pays malsain, une terre meurtrière, Cayenne, où personne n'est là pour se plaindre de l'invasion des détenus, parce que personne, sans y être appelé par la force, par le devoir ou le devouement, ne vient y affronter la fièvre mortelle. Aujourd'hui elle a trouvé un pays encore plus lointain que Cayenne, mais qui ne condamne pas à mort ceux qu'il reçoit : la Nouvelle-Calédonie est devenue sa principale colonie pénitentiaire ; elle peut y envoyer ses condamnés, parce que, nouvellement découverte, cette île n'a pas encore d'habitants libres pour protester contre le voisinage.

A la difficulté de trouver une terre exclusivement pénitentiaire, se joint pour la déportation le reproche de l'extrême inégalité de la peine sous l'apparence de la plus complète égalité. Pour le condamné jeune, audacieux, aimant les hasards, sans lien de famille, sans sentiment patriotique, c'est un voyage qui

séduit, une aventure qui plaît à l'imagination, avec tout le mirage du nouveau et de l'inconnu, avec les chances de l'évasion; pour celui en qui sa faute n'a éteint ni les affections de famille, ni l'amour de la patrie, c'est la plus dure des punitions, le plus triste des exils.

Afin de maintenir l'ordre et d'assurer l'obéissance, il faut faire du déporté un esclave. Le succès même est une menace pour l'avenir. La salubrité du climat, le développement de la culture, attireront bientôt des colons qui repousseront les déportés comme des ennemis, et réclameront le droit de n'être pas condamnés à la société des malfaiteurs. Jusqu'ici, la déportation n'apparaît que comme un mode très-coûteux et très-peu chrétien de se débarrasser des condamnés, et de n'y plus penser.

Entre les systèmes qui en ce moment se disputent les condamnés, et qui ont été successivement essayés et rejetés par les nations les plus civilisées et les plus humaines, la charité hésite et demande encore de nouvelles études et de plus longues expériences. Mais, quel que

soit le régime qui finira par l'emporter, l'atelier en commun avec la séparation de nuit, comme dans un grand nombre de prisons d'Angleterre et de France; la cellule, comme en Belgique; la hutte du colon de Cayenne ou de la Nouvelle-Calédonie, aucun ne peut se passer, pour réaliser ses avantages et atténuer ses inconvénients, de l'élément qui a fait le succès de l'œuvre de Mme de Barol. Chaque essai réclame à son tour l'action de la religion et de la charité; partout il faut que l'instruction religieuse, le réveil de la foi, les consolations qu'elle inspire, viennent adoucir les caractères, guérir les plaies de l'âme, lutter contre les rébellions de la nature et de l'habitude, et réconcilier le coupable avec la morale et la société.

Dans son rapport à la chambre des pairs, qui demandait avec le gouvernement l'application de l'emprisonnement cellulaire à tous les condamnés, M. Béranger s'exprimait ainsi :

« La régénération d'une prison ne peut s'opérer, si le sentiment religieux n'y préside; la pensée religieuse doit se reproduire avec ses

symboles, ses signes extérieurs, les consolations, les encouragements qu'elle procure à tous les instants de la vie du condamné. Pénétrée de cette idée, l'administration à senti le besoin de placer, en quelque sorte auprès de chaque détenu, un être qui, revêtu des emblèmes de la religion, lui rappelle sans cesse par sa présence, par son dévouement désintéressé et inspiré d'en haut, le Dieu qui pardonne. Dans les prisons de femmes, de saintes filles appartenant à des congrégations religieuses ont bien voulu se charger de préparer les âmes dégradées à une vie meilleure; la surveillance leur en a été confiée, et insensiblement l'esprit de charité a changé la face de ces établissements, le respect qu'elles ont inspiré a fait succéder l'ordre à l'indiscipline, le sentiment religieux à l'impiété, la confiance à l'éloignement. Le nouveau système serait compromis si tous les surveillants n'étaient animés de ce pieux dévouement, dont la récompense est autre part que dans la rémunération accordée par les hommes. »

Les directeurs des prisons d'Angleterre réclament aussi dans leurs rapports le dévouement des ministres de la religion, dont l'intervention, disent-ils, est indispensable au prisonnier.

M. Ducpetiaux, défendant contre de nombreuses objections le système cellulaire qu'il a établi avec de très-bons résultats en Belgique, affirme que l'action religieuse est l'auxiliaire le plus nécessaire de l'emprisonnement séparé. C'est sur l'influence de la religion que comptent les congrès pénitentiaires, pour faire produire au silence et à la solitude de la cellule tous leurs effets moraux; c'est à la présence des religieux à Cayenne, que l'on doit la moralisation des déportés et le retour d'un grand nombre à une vie régulière.

En France, les colonies agricoles appliquées à l'éducation correctionnelle des jeunes détenus n'obtiennent de succès réels et durables, qu'à l'aide de la charité religieuse; la discipline, le travail des champs ne suffisent pas; les directeurs si expérimentés, si éclairés de Met-

tray, le proclament dans tous leurs rapports, et basent la prospérité de la colonie sur l'influence de la religion. En 1867, la colonie de Cîteaux en a fait une éclatante expérience : déjà, depuis plusieurs années, le problème de la correction du jeune détenu était résolu par une communauté religieuse qui s'était vouée à cette œuvre, lorsqu'à la suite de la fermeture de la Roquette et la suppression d'une colonie pénitentiaire, où l'on avait plus compté, pour moraliser les jeunes détenus, sur le travail que sur la prière, Cîteaux dut recevoir un nombre à peu près égal de colons et de jeunes habitants des cellules.

L'indiscipline, le langage inconvenant, les fâcheuses dispositions des nouveaux venus, contrastaient avec l'ordre, l'obéissance, les pratiques honnêtes de la maison; plusieurs mettaient au défi leurs vénérables maîtres de les plier à la règle, et se vantaient de fournir bientôt des accusés aux cours d'assises et des forçats au bagne. Mais ces obstinations ne résistèrent pas longtemps à la douceur du régime, à l'af-

fection des directeurs, à l'influence de la religion ; les enfants sortis de la Roquette cédèrent les premiers, et devinrent en quelques jours l'exemple de leur nouvelle école ; ils retrouvèrent cette activité et cette gaieté naturelles à l'enfant de Paris, que l'isolement et l'immobilité de la cellule avaient paralysées, et qui, dans une bonne voie, donnent au bien un entrain merveilleux et un charme inexprimables. Les colons furent plus difficiles et opposèrent une plus longue résistance, mais finirent aussi par subir l'action bienfaisante. Ils ont pris leur place parmi les jeunes gens qui, après avoir été la douleur et la honte de leur famille, doivent la réhabilitation de leur passé, le bien-être, la dignité et l'honneur de leur avenir, à la fécondation du travail par le dévouement religieux.

Enfin, pour compléter l'œuvre, il faut encore quelque chose de plus qu'un bon régime pénitentiaire. Le patronage, après avoir, comme Mme de Barol, fait connaissance avec le détenu pendant sa pénitence, doit l'attendre à sa

sortie, le prendre par la main, le présenter au monde comme digne de confiance et d'estime, et effacer, par la protection qu'il lui accorde, toutes les traces et tous les souvenirs de sa faute. Mais la même inspiration, les mêmes soins pieux, qui ont veillé sur la maladie, sont nécessaires à la convalescence; pour être efficace, le patronage doit être chrétien.

Dans l'ordre moral, une loi se manifeste par une expérience de tous les jours; l'extrémité du mal ne peut être combattue avec succès que par la perfection du bien. Tous les moyens adoptés pour éloigner de l'âme du prisonnier, les passions mauvaises qui l'ont conduit au crime, et trop souvent s'aigrissent et se développent par la répression, ne sont que des accessoires incomplets et stériles, lorsqu'il manque d'en haut une inspiration supérieure pour les diriger. C'est la sainteté qui triomphe de l'infamie, la pauvreté volontaire de la cupidité et de la passion des richesses, la chasteté de la dépravation, l'obéissance céleste de l'indiscipline et de la révolte; le dévouement

surhumain a seul la puissance de corriger les monstrueux excès de l'égoïsme, et l'amour de Dieu et des hommes est seul capable de changer en résignation et en douceur l'esprit de vengeance et de haine.

Livrés à leurs seules forces, les hommes de la meilleure volonté, de la plus grande intelligence, peuvent délivrer la société de la présence des coupables par la séquestration, l'isolement ou l'exil ; les punir en leur enlevant leur liberté, leur famille et leur patrie, les contenir par la force, les effrayer par les supplices, ou même obtenir un semblant d'amélioration par les promesses de grâces et les séductions de la liberté. Mais la fréquence des récidives après la peine ne prouve que trop qu'ils ne sont pas arrivés à la conversion sincère, au repentir qui corrige et qui purifie.

La véritable guérison des âmes n'est pas le fait des lois et des institutions humaines, elle est l'œuvre de Dieu.

II

FONDATION DES ASILES.

Un jour que Mme de Pastoret gravissait l'escalier d'un cinquième étage, pour porter des secours dans la mansarde d'une pauvre femme en couches, elle fut frappée des cris de détresse qui partaient d'une chambre voisine de celle qu'elle allait visiter; c'était un enfant en bas âge, dont le cri déchirant et continu annonçait qu'aucun effort n'était tenté pour son apaisement. Mme de Pastoret frappe à la porte, point de réponse; elle redouble d'efforts pour ouvrir ou se faire entendre, rien que le gémissement de la pauvre petite créature. Mme de Pastoret entre alors chez la femme qui l'attendait, et, pour la première fois peut-être, distraite en face de la douleur présente, elle interroge d'abord la pauvre malade sur la misère d'autrui. « Ne vous étonnez pas de si peu, Madame, répond

son interlocutrice, c'est, hélas! notre sort commun; quand nous avons mis des enfants au monde, faut-il abandonner notre état? Alors, qui nourrira nous et notre famille? Faut-il travailler à domicile? qui nous confiera de l'ouvrage? sommes-nous logés de façon à recevoir des métiers? Travaillerions-nous assez, distraites sans cesse par le soin de nos enfants, et peut-être même par leurs caresses? — Vous avez donc l'habitude, reprit Mme de Pastoret, de laisser vos enfants à eux-mêmes durant toute la journée? — Oh! pas absolument, Madame; souvent nous les confions à des voisines, ou bien à des enfants un peu plus âgés; mais la voisine peut se trouver malade, comme cela m'arrive en ce moment; quelquefois aussi les enfants aînés sont plutôt une occasion d'accidents par leur turbulence, qu'une sauvegarde pour leurs petits frères et sœurs qu'on leur donne à surveiller. » Mme de Pastoret n'eut pas besoin d'en entendre davantage; elle se leva, remit à la pauvre femme le secours qui lui était destiné, et sortit.

Un ordre d'inquiétudes et de souffrances, auquel elle n'avait jamais pensé, venait de lui être révélé.

Elle descendit précipitamment dans la rue, se fit indiquer la boutique d'un serrurier, remonta avec lui au cinquième étage, expliquant au brave artisan le service qu'elle attendait de lui, se fit ouvrir la porte de la mansarde, et se trouva en face d'une petite fille de cinq ans, blottie d'un air effrayé au fond de la chambre, et d'un enfant de deux ans, qui s'agitait convulsivement à ses pieds. Rassurer le plus âgé de ces deux enfants, et en obtenir tout doucement l'aveu de ce qui n'était que trop facile à deviner, fut pour la charitable visiteuse l'affaire d'un moment; la petite fille de cinq ans avait laissé se hisser sur une commode sa petite sœur confiée à sa garde, et l'enfant tombé de cette hauteur s'était cassé le bras.

Ils étaient enfermés, car la pauvre mère n'avait songé qu'à prévenir les accidents de l'escalier ou de la rue, et la jeune gardienne, épouvantée des reproches qu'elle redoutait au-

tant au moins que l'accident dont elle ne comprenait guère la gravité, n'avait trouvé rien de mieux que de se tenir silencieuse dans un coin, tandis que Mme de Pastoret avait la première fois essayé de lui venir en aide. Heureux hasard, ou plutôt admirable Providence, qui avait voulu placer cet avertissement sous les pas d'une personne si digne de l'entendre; à partir de ce jour, la salle d'asile était créée.

Rentrée chez elle, Mme de Pastoret n'hésita pas, et réalisa immédiatement ce que sa fortune lui permettait de tenter; une maison fut louée près de Saint-Philippe du Roule, et douze enfants du quartier y furent reçus, sous la surveillance d'une sœur de Charité, qui demeura trente ans à la tête de cette petite famille. Mais cet essai, renfermé dans les limites d'une œuvre discrète et personnelle, ne sortit pas de la maison où il avait commencé; il fallut que l'idée mère, l'idée française, revînt d'Angleterre avec un nom et un patronage étrangers, pour être accueillie en France, et on naturalisa comme une importation anglaise ce qui était

né sur le sol français et par la main d'une française [1].

III

LES ÉCOLES.

C'est une opinion généralement répandue parmi les adversaires de l'Église catholique, qu'elle est l'ennemie de l'instruction et qu'elle base sa domination sur l'ignorance. Le peuple lui-même, qui envoie ses enfants aux écoles qu'elle a fondées, répète comme un axiome cette calomnie. Cependant, sans aller chercher dans le passé, les couvents où, pendant les ténèbres du moyen âge, s'étaient réfugiées les lettres et les sciences, et d'où elles sont sorties pour éclairer l'Europe et les universités qui, jusqu'à ces derniers temps, ont été des foyers de sciences et des sources de découvertes, il n'est pas aujourd'hui une congrégation, et presque une

[1] Le comte de Falloux, *Annales de la charité;* 1846.

œuvre de charité importante, où l'instruction n'occupe une place. Les ordres religieux associent presque tous l'enseignement du peuple au soin de ses maladies et au soulagement de ses misères; la plupart sont à la fois hospitaliers et instituteurs. Quelques-uns, comme les frères du bienheureux de la Salle, se vouent entièrement aux écoles du peuple, et n'ont d'autre but que son instruction.

Les écoles les plus nombreuses sont aux mains des frères et des sœurs; les classes d'adultes, qui arrivent en ce moment jusqu'aux hameaux les plus abandonnés, et dont le gouvernement et le pays sont fiers comme d'une magnifique conquête sur l'ignorance, ont été fondées par les Frères après 1830, et c'est dans une maison dirigée par eux et soutenue par la charité, qu'a été inaugurée la première des écoles professionnelles pratiques, qu'une loi vient d'adopter pour toute la France.

Les catholiques ont fondé les patronages imités par d'autres, qui luttent contre toutes les difficutés de l'apprentissage, et travaillent effi-

cacement à corriger les abus si énergiquement signalés par les plaintes des ouvriers.

Dans les régions plus hautes de la science, partout où les défiances politiques et les préventions générales ne leur interdisent pas d'entrer, les jésuites signalent leur arrivée par l'érection de colléges, et répondent au reproche de l'insuffisance de leur enseignement, en obtenant pour leurs élèves les premières places aux écoles spéciales, comme ceux des frères ont les premiers prix dans les concours entre toutes les écoles de la ville de Paris. Pendant que, d'un côté, on accuse l'Église de son goût pour l'ignorance et de son désir de la perpétuer; de l'autre, elle effraie la concurrence et la prévention par l'habileté de ses professeurs, et on cherche à mettre une barrière à son succès dans l'enseignement. Des œuvres catholiques se proposent de fonder, de développer les bibliothèques populaires, et de faire parvenir des livres partout où il y a une école ou un presbytère pour les recevoir; les premiers cercles établis en France pour les ouvriers, où ils trou-

vent tout ce qui peut favoriser leur bien-être physique et intellectuel, ont été des œuvres de la charité chrétienne. Il est vrai que dans ces écoles, dans ces bibliothèques, dans ces cercles comme dans les fondations de Mme de Barol, l'esprit chrétien règne et inspire; l'Évangile est la loi, et Dieu est présent. L'instruction n'est pas séparée de l'éducation, la science de la morale, et le développement de l'intelligence s'accorde avec le perfectionnement de l'âme.

IV

LE SACRÉ-CŒUR.

La société du Sacré-Cœur, que Mme de Barol avait appelée dans le Piémont, et que la révolution en exila, date sa fondation du 21 novembre 1800, jour où la jeune Sophie Barat prononça sa première consécration au Cœur de Jésus, chez son frère, à Paris, rue de Touraine.

Au mois de juin 1801, la direction d'un col-

lége ayant été offerte à Amiens aux Pères de la Foi, le P. Varin se rendit dans cette ville, où deux personnes, Mlles Henriette Grosier, qui dirigeait un pensionnat de jeunes filles, et Geneviève Deshayes, lui parurent propres à être adjointes à Mlle Sophie Barat et à ses premières compagnes de Paris, pour former la communauté religieuse qu'il destinait à l'éducation des jeunes filles. Il fit venir à Amiens le petit noyau de la rue de Touraine; Sophie arriva le 13 novembre 1801, et le 21 décembre de la même année elle reçut, comme supérieure, la direction de la communauté naissante.

Trois ans après, le 13 décembre 1804, le second établissement de la société était fondé à Grenoble, et le 11 janvier 1806, la mère Barat était élue supérieure générale. Quand elle mourut en 1867, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, elle avait fondé cent treize maisons; elle en laissait florissantes quatre-vingt-sept, dont quarante-quatre en France, et trois mille cinq cents religieuses.

V

L'APPRENTISSAGE.

Mme de Barol a pu trouver en France des modèles pour les Juliettes et l'ouvroir de Saint-Joseph. Depuis longtemps de nombreux orphelinats dirigés par les sœurs reçoivent les orphelines et leur rendent les soins et les joies de la maison maternelle; les ouvroirs donnent du travail aux petites filles, qui le soir rentrent dans leurs familles et font, comme les Juliettes, leur apprentissage dans la maison religieuse. Mais c'est après la fondation des Familles ouvrières à Turin, que plusieurs œuvres ont été établies en France, pour garder les jeunes filles pendant le temps qui n'est pas consacré au travail et les envoyer au dehors apprendre un état; le même système a été appliqué avec succès aux apprentis, à Arras, à Chartres, etc.

A Tours, une grande institution a été fondée en 1868, sous le nom de maison Alfred Tonnellé, pour recevoir les jeunes gens qui doivent faire leur apprentissage au dehors; ces apprentis trouveront dans cette maison, comme dans les Familles ouvrières qui aujourd'hui habitent l'hôtel Barol, le logement, la nourriture, le vêtement, une éducation morale et religieuse, et iront apprendre leur état dans les ateliers des maîtres de la ville.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. V

CHAP. I. — Naissance et entrée dans le monde de Mme de Barol. 1

II. — Œuvre des prisons. 11

III. — Les repenties. 65

IV. — La visite des pauvres et les institutions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. 75

V. — L'approbation des œuvres. 105

VI. — Le choléra. 113

VII. — Maladies et deuils. 121

VIII. — La journée de Mme de Barol. . . . 129

IX. — Silvio Pellico. 141

X. — Une erreur de Mme de Barol. 157

XI. — La révolution. 167